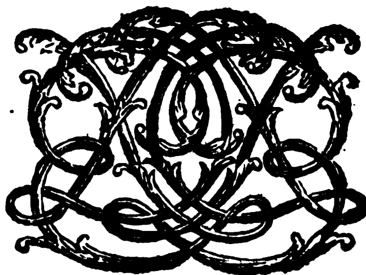
# ECLAIRCISSEMENS LITTERAIRES SUR UN PROJET DE BIBLIOTHEQUE ALPHABETIQUE, SUR L'HISTOIRE LITTERAIRE DE CAVE, ET SUR QUELQUES AUTRES OUVRAGES SEMBLABLES:

*AVEC*

DES REGLES POUR E'TUDIER ET POUR BIEN E'CRIRE.

*OUVRAGE PE'RIODIQUE.*



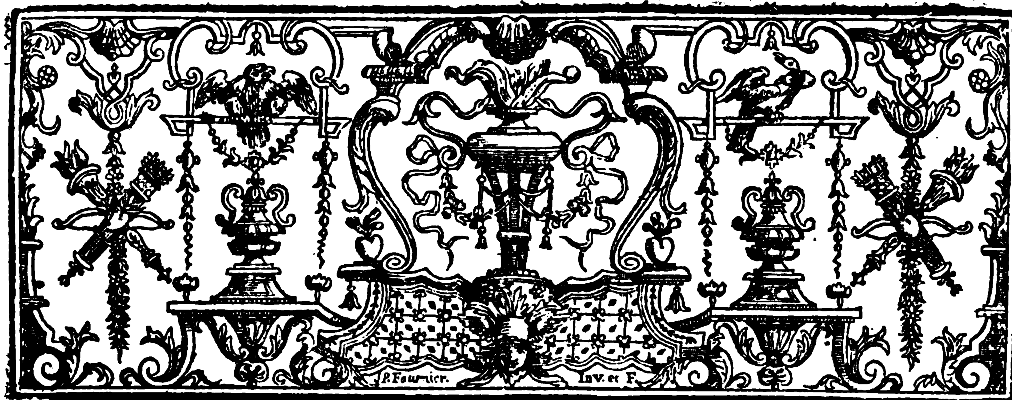



A PARIS,

Chez LE BRETON, Quai des Augustins, au coin de la ruë Gît-le-Cœur, à la Fortune.

M. DCC. XXXVI.

*AVEC PRIVILEGE DU ROI.*



# ECLAIRCISSEMENS LITTERAIRES SUR UN PROJET DE BIBLIOTHEQUE ALPHABETIQUE,





## Sur l'Histoire Litteraire de Cave, & sur quelques autres Ouvrages semblables :

*Avec des regles pour étudier & pour bien écrire.*

### Lettre a M. l'Abbe' de ***.



VOUS voilà, M. sorti de licence, & par conséquent à vous-même, car vous comptez pour rien les actes qui doivent terminer votre carriere en vous procurant le Bonnet. En effet, pour un homme qui a étudié & brillé autant que vous, ce qui reste à faire n'est qu'un jeu. D'ailleurs n'eussiez-vous que la moitié de l'esprit que vous avez, vous en auriez un peu plus qu'il n'en faut, non-seulement pour vous tirer d'affaire, mais encore pour vous attirer des applaudissemens.

Ce que j'estime & qui me touche le plus, M. c'est que vous ne regardiez les études que vous avez faites jusqu'ici, que comme le prélude de celles où vous devez entrer. Il faut avoir du goût, du sentiment & bien des lumieres pour voir jusques-là, & il n'est pas donné à tout le monde de porter la vûë si loin.

*.... Pauci, quos æquus amavit. Jupiter.* — *Virg. Æneï. 6.*

Cela eſt d'autant plus rare, que le commun des hommes, ſur-tout en France, a des yeux tout différens. Funeſte maladie! qui regne depuis long-tems, qui a gagné preſque tous les Ordres du Royaume, & qui a érigé en regle ce faux préjugé : *Qu'un Docteur eſt docte, & docte à tous égards.* Comme ſi la chauſſe du Docteur lui donnoit la ſience, ou qu'elle fût elle-même la ſience, ou enfin qu'avec elle tout fût fait, & qu'il n'y eût plus de connoiſſances à acquerir. Cependant, à conſiderer dans ſon véritable point de vûë ce qu'on acquiert de ſience ſur les bancs, on trouve, à proprement parler, que ce n'eſt qu'un premier pas qu'on fait vers ce qui reſte à faire. Auſſi n'a-t-on jamais prétendu, en établiſſant les claſſes & les études des Univerſités, que les jeunes-gens y appriſſent tout ce qu'il faut ſçavoir. On a voulu ſeulement leur donner des regles & des principes, les mettre ſur les voyes, & leur montrer les routes qu'ils devoient tenir pour arriver au but.

Il reſte donc bien du chemin à faire après cela : & ce chemin eſt ſi long, que quand on eſt à la fin de ſa courſe, on éprouve qu'on meurt préciſément dans le tems, qu'on étoit en état de faire des progrès. Les Anciens ont connu cette vérité : & je liſois ce matin que » Théophraſte mourant » ſe plaignoit de la nature, de ce qu'elle avoit accordé aux Cerfs & aux » Corneilles une vie ſi longue & qui leur eſt ſi inutile, lorſqu'elle n'avoit » donné aux hommes qu'une vie ſi courte; bien qu'il leur importât ſi fort » de vivre long-tems. Que ſi l'âge avoit pû s'étendre à un plus grand nom- » bre d'années, il ſeroit arrivé que leur vie auroit été cultivée par une do- » ctrine univerſelle, & qu'il n'y auroit eu dans le monde ni art ni ſience, » qui n'eût atteint ſa perfection. »

La Bruyere : Diſcours ſur Théophraſte.

Avec les talens que vous avez, M. & les diſpoſitions où vous êtes, un nombre d'années moindre que celui que ſouhaitoit Théophraſte, vous ſuffira pour porter à ſa perfection le genre d'étude que vous embraſſerez. Je ne puis donc que vous applaudir, & loüer la reſolution que vous avez priſe de recommencer d'étudier ſur nouveaux frais, & d'éviter le ridicule de ceux qui temporiſent, & qui ne voyent pas, que *qui cras diſcit, numquam diſcit.* Le fonds de ſience que vous vous ferez, donnera un nouveau luſtre à votre naiſſance, & l'éclat qu'elle en tirera reciproquement, la rendra plus eſtimable, & vous fera d'autant plus admirer, qu'on ſouhaite ardemment de voir la ſience reconciliée & alliée avec la Nobleſſe. Peut-être même que votre exemple rendra la reconciliation générale & durable : il ne faut ſouvent qu'une perſonne de mérite & de diſtinction qui rompe la glace, pour mettre les choſes ſur le pied qu'elles devroient être. Et quel plus grand ſervice pourriez-vous rendre à la Patrie, que de faire revivre les mœurs des Grecs & des Romains? Chez ces grands hommes il n'y avoit que la ſience qui fût en honneur; ce n'étoit que par elle qu'on montoit aux charges & aux dignitez, & l'ignorance étoit un titre excluſif de toute ſorte d'emplois.

Ces tems heureux ont changé : les poſtes & les honneurs ne ſont plus que pour les Grands, & les Grands ont fait divorce avec la ſience. Il en eſt ſeulement un fort petit nombre, aux yeux deſquels quelques phantômes de ſçavans trouvent grace, & dont ils ſe font des Protecteurs : mais comme les Mecénes de nos jours n'y regardent pas de près, ils ſe laiſſent prendre à l'apparence, & la ſimple livrée de ſavant les éblouït : l'Auteur du Temple du goût eſt mon garant.

J'approuve encore fort, M. le dessein que vous avez formé, de donner un jour quelque bon Ouvrage au Public : mais je suis aussi peu propre à vous donner des avis, qu'à vous tracer des regles pour cela. Car de vous marquer les routes que j'ai tenuës, comme vous le souhaitez : outre que je ne suis pas un modele que vous puissiez vous proposer d'imiter, je vous avoüerai bonnement, que je serois fort en peine de vous dire comment j'ai conduit mes études. Je ne me suis guéres attaché qu'aux sujets & aux Livres qui me plaisoient le plus, sans m'astreindre à suivre aucun ordre. La seule maxime que j'observois religieusement, soit par goût ou par temperament, soit par esprit de systême; c'est que je ne quittois point la matiere que j'avois une fois entamée, que je ne l'eusse tournée de toutes les faces, que je ne l'eusse approfondie & enfin épuisée. Je ne pouvois parvenir-là, qu'en lisant une infinité de Livres que je ne connoissois pas d'abord; mais à la lecture desquels d'autres me conduisoient : ainsi il arrivoit que je parcourois tous ou presque tous ceux qui traitoient des points que je voulois éclaircir. On ne doit pas inferer de-là que tous les Livres que je feüilletois me servissent également; j'en rencontrois souvent qui ne faisoient rien pour moi; mais j'en tirois toujours deux avantages : Le premier, que je n'avois rien negligé pour me mettre au fait de ce que je cherchois : Le second, que chemin faisant j'acquerois des lumieres sur d'autres sujets.

Je suis persuadé que nos meilleurs Auteurs n'ont point suivi d'autre méthode, sans excepter ceux qui ont entrepris de dresser ou de faire des regles pour les études. Aussi ne puis-je penser à leur projet, que je ne le trouve chimerique, pour ne rien dire de plus. Un retour sur eux-mêmes leur en auroit fait porter le même jugement. Ils n'avoient qu'à observer, que l'esprit de l'homme ne veut être ni gêné, ni contraint : Or, les regles le gênent, le resserrent, l'émoussent & le jettent dans le dégoût. Si l'on suppose ce qui arrive rarement, qu'il ne se dégoûte pas, le fruit qu'il retire des regles est petit & borné : car comme on s'attache trop aux regles, l'objet échappe : ainsi tandis qu'on donne tout, ou presque tout, aux moyens, on perd de vûë la fin, & par-là on change l'accessoire en principal; on court après l'ombre & on laisse le corps.

Ajoûtez qu'un bon ouvrier est lui-même sa regle; & réüssit mieux en suivant, je ne sçai quel goût ou rayon de lumiere qui le guide, qu'en observant les plus belles regles du monde. D'ailleurs, remarquez que ceux qui sont esclaves des regles, n'ont ni ce feu, ni cet air, ni ces graces qui font estimer & cherir les Ouvrages & leurs Auteurs.

Enfin, je mets en fait qu'on ne trouve guéres de méthode qui n'ait ses défauts. *La maniere*, même, *d'enseigner & d'étudier les belles Lettres*, quoiqu'elle parte d'une bonne main, & soit pleine de beautés, ne répond ni à son titre, ni à l'attente des Lecteurs. On y canonise la routine de l'Université : & c'est un problême, si la routine de l'Université est *la* meilleure *maniere d'enseigner & d'étudier les belles Lettres*.

Avant que d'entreprendre un Ouvrage, je serois d'avis qu'on mésurât ses forces, & qu'on cherchât un sujet qui y fût proportionné. Qu'ensuite on le méditât long-tems, & qu'on le considerât à toutes sortes de jours, qu'on vît ce qui y tient & y a rapport, & à quelle distance chaque chose est l'une de l'autre.

Un second point essentiel, c'est de se faire un stile; & pour un François

d'écrire en François, à moins que des raisons particulieres ne l'obligent d'en agir autrement.

La langue Françoise est aujourd'hui la langue à la mode, & pour ainsi dire, la langue universelle, dumoins en Europe : il n'y a point de Cour où on ne la parle, où on ne l'entende, & où les negociations & les traitez entre les Princes, ne se fassent en François. En quoi notre langue a cet avantage sur la langue latine, que c'est par elle-même qu'elle est parvenuë à faire les délices des Etrangers : au contraire du latin, il ne devint la langue dominante & générale de l'Empire, que par la loi du plus fort, & par l'obligation où se mirent les Romains eux-mêmes de ne parler en public d'autre langue que la leur [a], jusqu'à faire un crime à ceux qui parloient grec dans les villes Grecques [b]. Ce qui fut porté si loin, & jetta de si profondes racines dans le cœur de tous les Romains, que les Papes en qualité d'Evêques de Rome, se sont fait une loi invariable dans tous les tems, de n'écrire jamais qu'en latin aux Conciles, aux Evêques & aux Têtes Couronnées en quelque partie du monde qu'ils fussent, ou pussent être ; avec cette circonstance singuliere, que les lettres qu'ils adressoient aux Conciles d'Orient & ailleurs, n'y étoient traduites & expliquées, qu'après y avoir été lûës & recitées publiquement en latin.

Les François n'auroient pas besoin de tant rafiner, pour étendre le progrès de leur langue ; il leur suffiroit d'en faire le cas qu'ils doivent faire, & à l'égard de ceux qui songent à être Auteurs, de faire attention que pour un Libraire qui se charge de l'impression d'un livre, par exemple, Latin, on en trouve cent qui ne veulent imprimer que des Ouvrages François.

Ce n'est pourtant ni sur ces raisons, ni sur plusieurs autres semblables qui s'offrent en foule, que je voudrois qu'un François n'écrivît qu'en sa langue propre & naturelle : il y en a une prise du fonds même du sujet, qui paroît décisive : c'est qu'il n'y a que cette langue, dans laquelle il puisse esperer de bien écrire, & que cette langue est la seule dont il puisse attraper le génie, l'élegance & les finesses. Toutes les autres sont pour lui, ou mortes ou étrangeres, & dès là il ne peut sans temerité se flatter d'en connoître & emporter le *je ne sai quoi.* Prenons la langue Latine pour exemple ; un Auteur aura beau rêver & s'alembiquer l'esprit, il ne pourra jamais dire, pourquoi *Majestas* se disoit du peuple Romain, & *Authoritas* du Senat, & qu'on ne pouvoit pas employer indifferemment l'un pour l'autre. Il en est a peu-près de même des langues Etrangeres bien que vivantes : quelque tems qu'on y donne, quelque effort qu'on fasse, on ne parviendra jamais à les bien posseder : & tout ce qu'on peut esperer, c'est qu'on dise de nous ce qu'on dit de M. de . . . . qu'il écrit en françois aussi-bien qu'un Etranger puisse écrire. Ainsi on est reduit à demander grace pour toutes les fautes qui échappent : & je ne sçai si l'on sera d'humeur à nous écouter ; les Anciens ne l'auroient sûrement pas fait. Rappellez, M. je vous prie, ce qu'on lit dans Aulu-Gelle : Postumius Albinus, *Noct. Attic. lib. XI. c. 8.*

a *Illud quoque magna cum perseverantia custodiebant, ne Græcis unquam, nisi latinè responsa darent, quin etiam ipsa linguæ volubilitate, qua plurimum valent, excussa, per interpretem loqui cogebant, non in urbe tantum nostra, sed etiam in Græcia & Asia.* Val. Max. lib. 2. c. 1.

b *Et ait indignum facinus esse, quod ego in senatu Græco verba fecissem; quod quidem apud Græcos Græcè locutus essem, id ferri nullo modo posse.* Cic. in Verrem, Orat. 9.

homme Consulaire & sçavant, s'avisa d'écrire l'Histoire Romaine en grec, & comme il se doutoit bien que quelque soin qu'il se donnât, il feroit bien des fautes : il commença par prevenir ses Lecteurs, & par les prier de vouloir faire attention qu'il étoit Romain de naissance, & qu'ainsi on ne devoit pas s'attendre qu'il écrivit avec la pureté d'un Athénien. » C'est se » joüer du bon sens, lui dit un jour Caton, de prendre plûtôt le parti » de demander pardon de ses fautes, que celui de n'en point faire du » tout : car, ajoûta-t-il, on ne demande pardon que du mal qu'on fait, » ou par inadvertance ou par necessité : vous n'êtes pas dans le dernier cas, » puisque vous n'oseriez dire que personne vous ait obligé de faire ce dont » vous demandez pardon, avant même que de l'avoir fait. a »

Faisons-donc, M. notre capital de l'étude de la langue de notre nourrice : c'est la seule qui nous convienne, qui soit à notre portée, qui soit en sa place, & dans laquelle nous soyons assûrez de pouvoir faire de grands & de veritables progrès. Et n'est-ce pas une chose étonnante qu'on se tuë à apprendre le latin, le grec, l'hebreu, & les autres langues mortes & vivantes, tandis qu'on se met peu en peine d'apprendre la sienne, & qu'on la neglige jusqu'au point de ne la pas savoir. Mille gens, cependant, donnent dans ce travers. Ce qui met le ridicule de leur conduite dans son veritable jour, c'est que tout le fruit qu'ils en retirent, se reduit souvent à la vanité de faire dire d'eux, qu'ils savent les langues ; c'est-à-dire, qu'ils savent des mots & rien plus : mais cette vanité est bien punie, par le mépris où ils tombent dès qu'on les approfondit. Aussi remarque-t-on que la plûpart de ces Rabins, de ces Grécistes & autres pareils personnages, ne font pas fortune auprès des honnêtes gens.

N'inferez pas de là, M. que j'en veüille à l'étude & à la sience des langues ; j'en reconnois non-seulement l'utilité, mais encore la necessité. Je tiens même qu'elle est la clef de tous les trésors, que nous ont laissés les Anciens. Ce que je condamne, c'est qu'on rebute des richesses qui se présentent & qui sont pour nous, pour courir après d'autres qui nous fuient, & dont l'acquisition & la possession sont presque impossibles.

Mais, dira-t-on, à quoi bon faire une étude d'une chose qui s'apprend avec l'âge, qu'on suce avec le lait, qui croît avec nous, & qui nous suit par tout ? En tout cas, la naissance & tout ce qui l'accompagne est une assez grande avance : ainsi quand l'étude de notre langue naturelle demanderoit quelque soin, on est toûjours à tems de le prendre.

Ce raisonnement porte à faux, & ceux qui le font ne distinguent pas entre le corps ou le materiel, & l'esprit ou le fin de la langue, l'un est pourtant bien différent de l'autre : le premier ne coûte rien, aussi est-il abandonné au Bourgeois : mais le second est le partage des esprits d'une trempe particuliere, qui joignent à une grande étude & à une belle éducation, le commerce des personnes polies.

Je n'avance rien qui ne soit fondé sur l'experience & sur l'autorité des plus grands Maîtres, des Vaugelas, des Bouhours & de tant d'autres qui ont passé leur vie à étudier leur langue. On ne sçauroit nier que la langue ne fût née, pour ainsi dire, avec eux : néanmoins quelque attention qu'ils

a *Na tu, inquit, Aule, nimium nugator es, cum maluisti culpam deprecari, quam culpa vacare. Nam petere veniam solemus aut cum imprudenter erravimus, aut cum compulsi peccavimus. Tibi, inquit, oro te, quis perpulit, ut id committeres quod priusquam faceres, peteres ut ignosceretur.*

ayent eu a observer leurs mots & leurs phrases, quelque soin qu'ils prissent de châtier leurs écrits, enfin quelques recherches qu'ils aient faites: ils ont fait des fautes, & ils ont manqué souvent des lumieres necessaires pour trancher quantité de difficultez, & pour resoudre une infinité de doutes, qui leur venoient, & qui ne venoient pas au commun des Ecrivains. Je pourrois citer mille exemples tirez des fastes de la langue Françoise: Souffrez, M. que je les laisse tous pour un seul que la langue Latine fournit, & qui a quelque chose d'assez singulier pour meriter d'avoir place dans cette lettre.

a Pompée fit bâtir le Temple de la Victoire[a] dans ce tems critique, où non seulement la langue Latine étoit parvenuë à sa perfection, mais encore où Rome possedoit les Varrons, les Cicerons, les Hortensius, les Atticus, les Nepos, & tous ces grand hommes, dont le nom seul présente l'idée de l'éloquence, de l'exactitude & de la politesse même. Il étoit question de marquer dans une inscription le troisiéme Consulat de Pompée. Les plus grands génies de la capitale du monde furent partagés; les uns soûtenoient qu'il falloit mettre *Consul tertio*; les autres prétendoient que *Consul tertium* étoit mieux. Ciceron fut choisi pour décider entre ces deux sentimens; il n'osa pourtant le faire, ni se déclarer pour ou contre aucun, & afin de ne s'attirer personne sur les bras, il prit un milieu qui en éludant la difficulté de part & d'autre, satisfaisoit également les deux partis. Il affecta donc de faire graver ces quatre lettres majuscules T E R T afin qu'on
b pût lire TERTIUM ou TERTIO, selon qu'on seroit porté[b] pour l'un ou pour l'autre.

Ce trait feroit le désespoir des Ecrivains les plus exacts, si l'on ne posoit pour regle qu'ils sont au-dessus d'une faute de langage, de construction, d'arrangement ou de choix des mots: il suffit que le genie de la langue regne généralement dans leurs ouvrages, pour qu'ils soient reçûs, & qu'ils passent à la posterité avec les écrits de Marot & d'Amiot, qu'on lit encore avec plus de plaisir & d'utilité, que ceux de tant de Modernes.

Mais un Auteur qui se propose pour objet un pareil succès, ne doit pas se borner à écrire purement, il faut encore qu'il s'accoûtume à penser finement, & qu'entre toutes les expressions qui lui viennent il n'emploie que celle qui est la bonne. Elle ne se présente pas d'abord, quelquefois même elle se fait chercher long-tems: un esprit juste & qui a du goût, la sent & est averti qu'il ne l'a pas; & il n'est content que quand il l'a attrapée. Un Ouvrage travaillé de la sorte est plein d'images de la nature en beau; ces images font son prix & lui donnent l'immortalité. Tels sont les écrits d'Homére, de Virgile, d'Horace, de Boileau, de Racine, de la Bruyere, &c. Ce sont des *in-12.* il est vrai, mais ces *in-12.* effacent tous les *in-folio* de cet autre, dont vous me disiez un jour, qu'il ne met pas plus de tems à faire ses ouvrages, qu'il en faut pour les écrire, qu'il les écrit tout d'une haleine, & sans faire aucune rature. C'est Scuderi en chair & en os,

Boyleau, Sat. 2. *. . . . Dont la fertile plume*
*Peut tous les mois sans peine, enfanter un volume:*

*a* Je parle d'après Aulu-Gelle: Pline liv. 7. c. 26. dit que c'étoit le Temple de Minerve.

*b* Varron se moqua dans la suite de cette décision ambiguë & *timide*, qu'il attribuoit à Pompée, & il démontra par raison & par autorité qu'il falloit dire *Tertium*.

*Ses écrits, il est vrai, sans art & languissans,*
*Semblent être formés en dépit du bon sens.*

Horace a fait son portrait en disant : » Qu'il auroit honte d'effacer un » mot, & pourvû qu'il gagne de l'argent, qu'il s'embarrasse peu que ses » Ouvrages soient bons ou mauvais.[a]

Il ne faut pas être surpris après cela, qu'il soit l'objet de la critique des Journaux, & que depuis quinze ans il survive à ses propres écrits; bien que chaque lendemain qu'il les publie, il ait à se reprocher d'avoir vêcu trop d'un jour.[b]

C'est une leçon pour tous ceux qui courent la carriere d'auteurs; qu'il est bien plus avantageux d'écrire moins & d'écrire bien, que d'écrire beaucoup & n'être pas exact. Or c'est une maxime reçuë, qu'un Ecrivain qui écrit beaucoup, ne sçauroit faire de bons Ouvrages. Euripide étoit si prévenu de cette verité, que s'entretenant un jour avec je ne sai quel Poëte, qui se vantoit d'avoir fait aisément cent vers en trois jours, pendant qu'il n'avoit pû en faire que trois : » Aussi y a-t-il cette difference, dit-il, entre » vos Vers & les miens, que les vôtres ne dureront que trois jours, & » que les miens feront les délices de la postérité ». *Hoc, inquit, interest, quòd tui triduum tantummodò, mei verò in omne tempus sufficient.*

Voyez le Vayer.

*Val. Max. lib.* 3. *c.* 7.

Une autre chose à quoi doit fortement s'appliquer un Auteur; c'est à bien débuter : le début doit être simple, mais de cette simplicité de main de maître, qui forme ce coup d'œil qui previent & fait bien augurer de l'Ouvrage, y fait entrevoir mille beautez, pique le Lecteur, & lui promet un heureux assortiment de l'utile & de l'agréable. Horace a dit quelque part : » Que qui a bien commencé, a moitié fait » : Je crois qu'on peut dire encore, qu'un bon commencement influë dans tout l'Ouvrage, le conduit heureusement à sa fin & en assûre le succès. En effet, l'Auteur n'a qu'à se soûtenir, & à continuer comme il a commencé : expressions, pensées, tour, finesses, figures, comparaisons; tout coule de source, sur-tout s'il est plein de son sujet, comme il doit l'être, ainsi que je l'ai déja remarqué.

Rien, au reste, ne lui conciliera tant les esprits, que la clarté du stile. On hait à la mort les Ecrivains qu'on ne peut entendre, & l'on aime bien mieux ne lire que des choses communes, mais claires, que des choses curieuses, relevées & recherchées, enveloppées de termes ou de tours mysterieux. C'étoit un peu le défaut de l'Abbé Duguet : je connois des personnes qui ont le goût excellent, qui ne sçauroient supporter la lecture de ses écrits, par la seule raison, qu'il faut trop étudier pour attrapper & prendre sa pensée.

A la clarté du stile il faut joindre la clarté de l'ordre & de la methode : elle consiste à donner aux pensées & aux preuves qu'on met en œuvre, le rang qui leur est propre & qui leur convient; à les enchaîner les unes aux autres; à faire marcher d'abord les plus simples, ensuite les autres chacune par degrez, & à proportion qu'elles sont plus fortes & plus conside-

a *Sed turpem putat in scriptis, metuitque lituram.*
. . . . . . .
*Gestit enim nummum in loculos demittere : post hoc*
*Securus cadat, an recto stet fabula talo.*
Horat. lib. 2. Ep. 1. 167.

b *Nimirum hoc die*
*Uno plus vixi, mihi quàm vivendum fuit.*
Apud Macrob. Satur. lib. 2. c. 7.

rables ; & à les lier si bien ensemble qu'elles paroissent naître les unes des autres, comme si elles ne faisoient qu'un tout. Le progrès de lumiere que produit cet enchaînement, ne manque jamais de faire son effet, de se rendre maître des esprits, & de les entraîner où l'on veut.

Par le moyen de cet ordre, on se renferme dans son sujet, on l'approfondit, & on y fait entrer tout ce qui y doit être, sans s'écarter, ni s'arrêter, ni battre le païs : en un mot, on va droit au but, & par le plus court chemin, tandis que ceux qui n'observent pas cet ordre, n'y arrivent que par de longs détours, & après mille digressions ennuieuses. Comme leur imagination n'est pas réglée, ils saisissent tout ce qui leur vient dans l'esprit, & s'y attachent : on diroit des enfans, que tous les objets frappent & amusent également ; ou bien de jeunes arbres, qui de tous côtés poussent des scions superflus, & leur communiquent la séve nourriciere qui est destinée à entretenir, à conserver & à faire croître le tronc.

Outre ces regles générales qui ont pour objet la bonté d'un Ouvrage, il y en a d'autres qui contribuent à le rendre agréable, beau & même parfait. C'est d'y jetter des reflexions naturelles, ménagées avec tant d'adresse, que le Lecteur les fasse comme de lui-même, & sans qu'il s'apperçoive qu'elles viennent de l'Auteur. Ne faire point de peinture qui ne soit vraie ; garder par-tout les bienséances ; n'aller ni au-delà ni au-deçà du naturel ; toucher delicatement les portraits : si l'on emprunte les pensées des autres, leur donner un tour nouveau & plus fin, & y ajoûter de nouvelles beautés, afin de se les rendre propres, & comme si elles venoient de nous ; ne point embarasser sa phrase de mots inutiles ; éviter un stile trop fleuri ; user sobrement de mots nouveaux ; cacher son esprit ; écrire poliment, mais d'un air spirituel, aisé & délié. On ne peut réünir tout cela, si l'on n'a un fonds de bonnes choses & de belles connoissances, & ce fonds ne s'acquiert que par le secours des bons Livres.

Ainsi, vous m'avez prévenu, M. quand vous avez formé le dessein de lire indifféremment tous les Auteurs, & de les connoître par vous-même. C'est marcher sur les traces des SS. Peres : ces grands hommes ont, j'ose dire, dévoré tous les Ouvrages sacrés & profanes, qui étoient publiez de leur tems ; ils se sont servis des lumieres qu'ils y puisoient non-seulement pour orner leur esprit, mais encore pour étendre, affermir & faire triompher la Religion, & pour nous laisser des trésors immenses de sience en toutes sortes de genres d'écrire.

Mais comme l'étude des Auteurs Ecclesiastiques est plus conforme à votre goût, parce qu'elle convient mieux à votre état, vous voulez sçavoir mon avis là-dessus. J'approuve fort, M. qu'avant que de vous mettre à les lire, vous choisissiez un Auteur qui vous en facilite l'entrée, & vous mette en état de porter un jugement solide de chacun. Mais je doute que Cave sur qui vous avez jetté les yeux, puisse vous rendre ce service. Mon doute est fondé sur quelques raisons, dont je vais vous faire part, sans trop les approfondir, parce que vous avez de l'esprit au-delà de ce qu'il en faut, pour en saisir toute la force, & pour voir d'un seul regard jusqu'où portent les conséquences.

1°. Cave avoit pour principe, qu'en écrivant l'Histoire Ecclesiastique, on pouvoit charitablement cacher les défauts & supprimer les heresies des anciens Chrétiens. Sentiment si singulier & si dangereux pour la verité de l'histoire, qu'il a revolté jusqu'aux Savans de sa Communion. Voyez les

Lettres

Lettres Critiques de M. le Clerc. *Amstelædami*, 1713. *T. III. p.* 131. *& seq.*

2°. Cave dans ses Prolegomenes établit plusieurs regles, qui sont absolument insoûtenables : telle est la premiere de la cinquiéme Sect. » Plus les » éditions des Peres sont anciennes, plus elles sont ordinairement fidéles. » *Editiones S S. Patrum quò sunt vetustiores, eò sunt ut plurimum fideliores.* Je ne sai où Cave avoit l'esprit, quand il avançoit cette proposition : & je le défierois bien de produire une seule personne qui fasse usage de sa raison, qui ne soit d'un sentiment diamétralement opposé. J'ose même dire qu'il l'étoit lui-même, & qu'il ne parle ainsi, que pour avoir le plaisir de forger un paradoxe : puisque de son aveu il ne s'est determiné à travailler au supplément de son *Histoire Litteraire*, que sur ce que *les dernieres éditions des Peres étant bien plus exactes que les premieres*, l'obligeoient à reformer ses idées, & *lui fournissoient en abondance des mémoires & des secours, qu'il n'avoit pas eu d'abord* a. Donc, selon Cave même, les dernieres éditions des Peres l'emportent infiniment pour la fidélité sur les premieres. a

3°. Dans le Discours préliminaire, qui est à la tête des Auteurs du dixiéme siécle, Cave fait de ce même siécle la peinture la plus affreuse qu'on puisse faire : car sans compter qu'il lui donne pour caractere distinctif le titre de *si cle obscur*, il soûtient qu'il n'offre qu'ignorance, confusion, troubles, débordemens, débauches, abominations, schismes, & qu'il ne fournit presque aucun Ecrivain ni Concile, qui mérite d'être rapporté b; & pour donner à ce qu'il dit, le degré de probabilité qui y manque, il cite Baronius & Genebrard. Mais si Baronius & Genebrard ont malheureusement confondu ce qui se passoit dans le monde entier, avec ce qui se faisoit seulement à Rome & en quelques autres endroits de l'Italie, il est visible que Cave est aussi mauvais déclamateur que méchant critique : or voici une anecdote qui établit clairement cette verité.

Pag. 491. édit. Genev. 1705. in-fol.

b

M. l'Abbé Fleury avoit poussé l'Histoire Ecclesiastique jusqu'à la fin du neuviéme siecle, lorsque frappé de l'idée horrible, que Baronius & les autres Modernes donnoient du siecle suivant; il se trouva dans une espece d'impuissance de continuer son Ouvrage. Il alla exposer son embarras à l'Abbé de Longue-Ruë. Cet Abbé à qui tous les tems & tous les Auteurs étoient également présens, lui dit de jetter les yeux sur la Préface du cinquiéme tome des Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît, avec assûrance qu'il y trouveroit dequoi se défaire de ses préjugés, & des preuves incontestables que le dixiéme siecle n'a pas été moins fécond en grands hommes de toutes sortes d'états, que plusieurs autres, dont on ne faisoit aucune plainte. M. l'Abbé Fleury suivit cet avis. La lecture de cette Préface lui fit tomber les écailles des yeux; car en lui fournissant d'excellens matériaux pour remplir le vuide immense, qu'il croioit voir dans l'Histoire, elle lui donna l'idée du discours qu'il a mis au commencement du treiziéme tome de l'Histoire Ecclesiastique de sa façon. Ce discours n'est qu'une heureuse imitation de la Préface, à laquelle il devoit tant; mais comme il vouloit encherir sur l'Original qu'il avoit devant les yeux; il a

a *Novas quotidie prodire editiones* EASQUE LONGE ACCURATIORES *plura abbibere subsidia, qua antea denegata fuerant.* Præfat. pag. 32. edit. Genev. an. 1705.

b *Confusa, luxata, turpia, pudenda omnia. Pauci hoc sæculum ornarunt scriptores eruditi, nulla Concilia memoratu digna: deformarunt detestanda schismata etiam in ipso Romanæ sedis sinu, turpissimæ Paparum vitæ, & abominanda flagitia in Republica Christiana hactenus inaudita.*

rapproché le septiéme, le huitiéme, le neuviéme & le onziéme siecle du dixiéme, & les a tous mis dans la même classe, à la faveur de la ressemblance qu'il y trouvoit. Après quoi il finit ainsi : » De tout ce discours » il resulte, ce me semble, que les siécles que l'on compte ordinairement » pour les plus obscurs & les plus malheureux, ne l'ont pas été autant » qu'on le croit communement, & n'ont été dépourvûs, ni de science ni » de vertu. Mais c'est qu'il faut chercher la Religion où elle étoit en cha- » que tems, & ne pas s'effrayer de voir le vice & l'ignorance dans les plus » grands Siéges.

» Dans le septiéme & huitiéme siecles la Religion s'affoiblit en France » & en Italie ; mais elle se fortifie en Angleterre ; dans le neuviéme, elle » refleurit en France ; dans le dixiéme, en Allemagne. Tandis qu'elle fait » de si grandes pertes sous la domination des Musulmans en Orient, en » Afrique, en Espagne ; elle fait en recompense de nouvelles conquêtes » en Saxe, en Danemarc, en Suede, en Hongrie, en Pologne. On y voit » renouveller les merveilles des premiers siécles ; ces Peuples ont leurs » Docteurs & leurs Martyrs ; & les Eglises affligées d'Espagne & d'Orient » ont aussi les leurs .....

» Je sai ce qui a décrié les siécles dont je parle en ce discours, c'est la » prévention des Humanistes du quiziéme siécle : un Laurens-Valle, un » Platine, un Ange-Politien [a]. Ces prétendus savans, ayant plus de lit- » terature que de Religion & de bon sens, ne s'arrêtoient qu'à l'écorce, » & ne pouvoient rien goûter, que les Ecrivains de l'ancienne Rome & » de l'ancienne Grece. Ainsi ils avoient un souverain mépris pour les » écrits du moyen âge, & comptoient que l'on avoit tout perdu en per- » dant la pure latinité & la politesse des Anciens. Ce préjugé passa aux » Protestans, qui regardoient le renouvellement des études comme la sour- » ce de leur reformation. Ils prétendirent que la ruine & la désolation » de l'Eglise étoit l'effet de l'ignorance : que le regne de l'Antechrist & » le mystére d'iniquité, s'étoit mis en train à la faveur des ténébres ».

Voilà, M. un dementi donné à Cave assez honnêtement, mais ce n'est que d'après le P. Mabillon. Tout ce qu'il y a de M. Fleury, c'est qu'il a marqué la veritable raison pourquoi le dixiéme siécle & les autres dont il parle, ont été si décriés. Surquoi vous observerez, que c'est faute d'avoir consulté les sources : reproche qu'on fait ordinairement à Cave.

4°. En effet, on trouve que cet Ecrivain, pour n'avoir pas lû les Peres & les Auteurs, ou pour n'avoir pas apporté en les lisant l'attention necessaire, leur attribuë des Ouvrages qui ne leur appartiennent pas. Entre mille preuves que je pourrois donner de cette verité, je me borne à un petit nombre, qui joint à quelques traits qui m'ont frappé en ouvrant au hazard l'Ouvrage de Cave en differens endroits, vous mettront au point de vûë où il faut être pour juger sainement de cet Auteur.

Pag. 378. Dans l'article de Sophronius Patriarche de Jerusalem, notre Historien copiant Vossius, dit que ce Prelat a eu autant & plus de part que Jean Moschus au *Pré spirituel*. Cependant l'Ouvrage est entierement de Moschus. Ce qui a fait illusion à Vossius, que Cave a transcrit, c'est qu'il a ignoré, que quelques Anciens n'ont fait passer le *Pré spirituel*, sous le nom de Sophronius, que parce qu'il lui avoit été dédié & remis entre

[a] *Ajoûtez*, Nicolas Perot, Jean Tort. Aretin.

les mains pour le publier. Voyez le P. le Quien, *Joan. Damasc. Tom. I. pag.* 328. *n.* 3.

L'article d'Abucaras est tiré de Gretser sans qu'il y soit fait mention de lui : en punition, Dieu a permis qu'il y ait plusieurs fautes. Comme elles ont été fidélement copiées par un Maître en Israël, sur lequel vous m'ordonnez de vous dire franchement mon sentiment ; trouvez bon que je renvoye à les marquer, que le tour de ce grand Maître soit venu. J'en userai de même à l'égard de l'article de Gildas. Tout y est broüillé : vous pouvez en juger par ce seul trait. Le Bibliographe Anglois distingue expressément Gildas, surnommé *le Sage*, & *Badonicus*, de Gildas *Albanius*, contre le témoignage précis de Vossius, son oracle ordinaire, de Bollandus, de Baillet, du P. Lobineau, de Dom Mabillon, & des meilleurs Critiques. Pag. 468.

Cave fait deux Auteurs differens du seul Gregoire Abulpharage : il appelle l'un *Gregorius Barebraeus*, & l'autre, *Gregorius Abulfaraius*, surnommé *Ibn Hakima*. Il place le premier en l'an 1270, & le second en 1284. En quoi il péche contre la loi qu'il s'est faite de fixer le tems auquel les Auteurs ont fleuri, à la dixiéme année avant leur mort. Or il est certain par Assemani, qu'Abulpharage est mort le 30 de Juillet 1286. Ainsi il devoit être mis à l'année 1276. Pag. 641. Pag. 650. Prolegom. pag. XI.

Sur ce que certains manuscrits attribuent à Pallade, Auteur de l'Histoire Lausiaque, un écrit intitulé : *De Gentibus India & Brachmanibus Liber*; Cave dit que cet Ouvrage a été donné pour la premiere fois par le Chevalier Edouard Bissæus à Londres 1665, *in*-4. Ignorant qu'il a été publié cent ans auparavant à Lipsic, *in*-8. par Joachim Camerarius. Pag. 241.

De même, il soûtient que le Scholion ou l'Hypomnesticon de Théodose & Théodore Moines d'Orient, sur l'exil & la mort des Saints Maxime & Anastase, se trouve en grec & en latin parmi les Actes que le Pere Combefis a fait imprimer de S. Maxime : mais s'il s'étoit donné la peine d'examiner ce fait par lui-même, il auroit trouvé que le Pere Combefis n'a donné que le latin de ces Actes, Tom. I. pag. LXXX. Pag. 387.

S. Maxime dont je viens de parler Tom. II. pag. 71. attribue à Théodore Evêque de Pharan, un Ouvrage qui avoit pour titre : *De la substance, de la nature, de l'hypostase, &c.* Surquoi Cave garde un profond silence. Pag. 382.

Cave met au nombre des Ouvrages perdus d'Eusebe de Cesarée, les Commentaires sur les Pseaumes & sur Isaïe. Cependant ces Ouvrages ont été imprimés à Paris *in-fol.* en 1706. Je ne dis rien des efforts de cet Auteur pour justifier Eusebe de l'Arianisme dont il étoit infecté. C'est l'entreprise d'un Sophiste qui met son tems à réaliser des êtres de raison. Pag. 115.

Notre Auteur est encore sujet à broüiller les noms ressemblans : par exemple, dans ses Prolégomenes, Sect. 6. n. 7. au lieu de citer le *Rationale Divinorum Officiorum*, sous le nom de *Guill. Durandus*, il en parle sous celui de *Guill. Durantus.* Au contraire, parlant de l'excellent Ouvrage *de veteribus Ecclesia ritibus*, il dit que l'Auteur est *Stephanus Durantus*, & non pas *Stephanus Duranti.*

Mais pour connoître à fonds Cave & son Ouvrage, il suffit de jetter les yeux sur l'article de Théodore Studite. L'Auteur trace d'abord à son ordinaire un abregé de la vie de Théodore, & il affecte de marquer à la marge, qu'il n'avance rien que sur le témoignage des Lettres mêmes & de la vie du S. Abbé. Toutefois il ne dit pas un mot qui ne soit une invective contre Pag. 436.

ce grand homme. Il le représente toûjours armé contre Dieu, l'Empereur, le Patriarche, & les Evêques : il le traite de broüillon, de superbe, d'arrogant, d'ambitieux, de schismatique ; d'avoir prodigué à l'Imperatrice Irene des loüanges presque semblables à celles qu'on doit à Dieu ; d'avoir soûlevé le Peuple & les Puissances, civiles & Ecclesiastiques ; d'avoir écrit des lettres circulaires à ce sujet ; d'avoir pris le parti des Tyrans contre leur Prince legitime ; en un mot, d'avoir pendant l'espace de trente ans troublé le Ciel & la terre, & agi en furieux & en homme dénaturé.

Mais consultez les lettres & la vie de Théodore, que Cave a l'assûrance de citer ; consultez encore, M. tous les Anciens sans exception ; vous trouverez dans tous un portrait du Saint entierement contraire.

Mais, dira-t-on, d'où Cave a-t-il tiré celui qu'il ose présenter ? c'est du fonds propre de sa Religion. Comme la principale gloire de Théodore consiste à avoir fait triompher le culte des images contre les puissances de l'Empire ; & que d'autre part Cave est aussi ennemi de ce culte, qu'il est esclave des nouveautés des derniers siécles, il a crû qu'il lui étoit permis non-seulement de charger son tableau de couleurs dont il n'étoit pas susceptible ; mais encore de convertir en crimes les vertus d'un Saint, qui condamnoit dès le neuviéme siécle la nouvelle Religion, que Cave devoit professer dans le dix-septiéme. Ce qui acheve de le trahir, c'est la confiance avec laquelle il débite, que Théodore prit ouvertement le parti du Tyran Thomas contre l'Empereur : tandis que Michel, Auteur de la vie & disciple du Saint Abbé, atteste au contraire qu'aux approches du Tyran, Théodore se retira exprès dans la Capitale, d'où il ne sortit qu'après la défaite entiere des revoltés.

Voilà du contraste : c'est encore pis, si l'on compare le procédé de Cave avec le sentiment qu'il tenoit, & dont j'ai d'abord parlé, qu'on pouvoit par charité cacher les défauts & les heresies des premiers Chrétiens. La raison de cette bigarrure, c'est d'un côté l'emportement avec lequel il se déchaîne si souvent à tort & à travers contre l'Eglise Romaine, & de l'autre les loüanges qu'il donne à Photius, à Erigene, à Ratramn, à Berenger & autres qui ont favorisé, ou paru favoriser en leur tems les nouveautés, dont son symbole est composé.

Il ne faut pas s'attendre après cela, que Cave ait dressé un Catalogue fort exact des Ouvrages de Théodore. Je puis du moins assûrer qu'il n'en a pas connu la dixiéme partie, comme on peut s'en convaincre en rapprochant l'énumération qu'il en a faite de celle que le P. de la Baune a mise à la tête des écrits de notre Saint, qui font le quatriéme tome des Ouvrages du P. Sirmond. Ce qui surprend le plus, c'est d'entendre dire à Cave, qu'on doit regarder comme perdus, ce grand nombre d'écrits de Théodore, dont l'Auteur de sa vie fait mention ; par cela seul, qu'ils n'ont point été imprimés. a Ce qui fait rire pour deux raisons : La premiere, parce que quand Cave tenoit ce curieux langage, le P. de la Baune avoit déja publié la plus grande partie des écrits dont il annonçoit la perte : La seconde, c'est que de ce qu'un Ouvrage n'est pas imprimé, il ne suit pas qu'il soit perdu ; puisqu'outre que les sçavans tirent tous les jours aussi-bien parti des manuscrits que des imprimés ; les manuscrits qui viennent d'une bonne

a *Multa sane opuscula, homilias, poëmata & tractatus Theodori enumerat Michaël Monachus apud Baronium ad an. 798. Quæ cum neutiquam appareant, pro deperditis haberi possint.*

main ne manquent jamais de voir le jour tôt ou tard. Les Ouvrages de Théodore Studite, justifient l'une & l'autre de ces verités: car Baronius en mit en œuvre une grande partie, quoiqu'ils ne fussent encore qu'en manuscrit; & depuis le Pere de la Baune en a ramassé une assez grande quantité pour en former un bon *in-folio* : mais comme cet *in-folio* ne contient que la moitié des écrits de notre Saint; les Benedictins de l'Abbaye de Saint Oüen [a] en préparent une édition complette, qui sera bien-tôt sous presse.

Je finis ce que j'ai à dire sur Cave en observant que l'édition de Geneve de 1705. bien que la meilleure, est très-incommode en ce qu'en une infinité d'endroits, pour un article, il en faut lire deux qui contiennent les mêmes choses, à quelques changemens ou augmentations près. Il est vrai qu'il faut toûjours s'en tenir au dernier article; mais pourquoi n'y a-t-on pas supprimé ce qui est dit dans le premier : ou plûtôt pourquoi n'avoir pas fondu les deux articles en un, en retranchant tout ce qui est superflu, & en mettant les choses sur le pied qu'elles doivent être ? Par-là on auroit rendu l'Ouvrage de Cave plus commode & moins cher, on auroit menagé le tems du Lecteur, & on lui auroit épargné l'ennui qu'il y a de lire des choses inutilement repetées.

Voilà, M. l'Histoire Litteraire de Cave tirée à clair : jugez à présent si c'est avec fondement que les Anglois sont enthousiasmés de l'Ouvrage de leur compatriote. On ne sauroit nier que le dessein & le plan de l'Auteur ne soient bons, excellent même : je ne sai si l'on peut dire la même chose de l'execution. Oudin s'étoit mis en tête d'y remedier; & il est vrai qu'il a corrigé quelques fautes, mais il en a laissé & adopté tant d'autres, qu'avec lui il faut être autant sur ses gardes, qu'avec Cave même. L'Auteur de la *grande Bibliotheque Ecclesiastique* est beaucoup plus exact, & meilleur que tous ceux que nous avons en ce genre de litterature. Il a pourtant ses défauts; mais je n'ai ni le tems ni la pensée de les relever, & puis, l'ordre que vous me donnez de vous rendre compte du projet de la *Bibliotheque Alphabetique*, m'occupe trop : & je vous prie de regarder le tems que j'y vais employer, comme un sacrifice que je ne ferois à nul autre que vous.

Ce projet annonce un Ouvrage necessaire & qui manque dans la republique des Lettres. Il portera le nom de *Bibliotheque Alphabétique*, parce qu'il contiendra par ordre alphabetique tous les Auteurs écrits & monumens Ecclesiastiques qui n'ont point été imprimés séparement & en particulier, mais seulement avec d'autres & dans des collections. On y marquera l'âge de chaque piéce, le livre où elle a été inserée, & le lieu où elle a été imprimée. [b]

Les vûës de l'Auteur ne le cedent en rien à la beauté & à la grandeur de son dessein : il se propose, 1°. d'aller au-devant de quantité d'éditions superfluës & inutiles, en empêchant qu'on ne fasse réimprimer, comme n'ayant jamais été imprimés, des écrits qui l'ont deja été : 2°. D'apprendre à ceux qui voudroient remettre sous presse ces sortes d'Ouvrages, les

a De Roüen.

b *Rem haud ingratam omnibus, qui rerum præsertim sacrarum studio incumbunt, facturum me existimavi, si dum auctores quorum opera varia in collectionibus ac miscellaneis reperiuntur, ordine alphabetico recenserem, tùm ætatem quâ singuli vixere, cùm ubinam typis editi fuerint levi calamo adnotarem.* Discours préliminaire.

éditions qui en ont déja paru, afin qu'ils puiſſent les conſulter. 3°. D'indiquer à ceux qui raſſemblent des piéces qui regardent une même Province, toutes celles qui y ont rapport, afin qu'ils les joignent aux autres. 4°. Enfin de diſtinguer les uns des autres les Auteurs qui portent le même nom. a

Il faut l'avoüer, M. après tant d'éditions repetées & multipliées de mille & mille écrits donnés en différens tems pour nouveaux, qui ne l'étoient pourtant pas: après la difficulté qu'il y a de raſſembler tous les titres Anciens & Modernes qui regardent une même Province, ou enfin un même ſujet; quel repertoire excellent ne ſera pas la *Bibliotheque Alphabetique*? Quels ſecours n'en tireront pas indifféremment toutes ſortes d'Ecrivains, & quels ſervices importans ne rendra pas au Public l'Auteur qui en a formé le deſſein? L'Ouvrage ne ſauroit donc paroître trop tôt. Il ne faut pas douter qu'il ne ſoit auſſi fidelement executé, qu'il a été heureuſement conçû: le déſintereſſement, la modeſtie & la ſagacité de l'Auteur en répondent. Son déſintereſſement, en ce qu'il entend que les difficultés qu'il a devorées pour conduire ſon travail à une heureuſe fin, tournent uniquement au profit du Lecteur: ſa modeſtie, en ce qu'il s'étudie à cacher ſa vaſte érudition ſous le voile d'une ſimplicité ſans exemple: enfin ſa ſagacité, dans le choix qu'il a fait des articles qu'il offre pour montre & pour eſſai, qui ſont chacun en particulier des chefs-d'œuvres de l'eſprit humain; où la critique, l'invention & ce qu'on appelle découvertes, eſt porté, au-delà de ſes juſtes bornes. C'eſt ce dont vous demeurerez perſuadé, M. dès que vous aurez lû ces articles avec les reflexions, dont vous me priez de les accompagner.

a *Ne primo quæ ſemel prodierunt opera rurſus prælo ſubdantur, ut ſæpe factum eſt, neve priùs luci reddantur, quam fuerint cum huc uſque editis collata: deinde ut qui ad regionem aliquam ſpectantia inſtrumenta proferunt, omnia ſimul colligant, ſuiſque inſerant lucubrationibus, ne vel minimo quidem omiſſo; vel denique ne qui unum idemque nomen præ ſe ferunt Auctores diverſi, ſecum confundantur.*



# SPECIMEN OPERIS.

## A.

ABDIAS Babilonius. *Historia certamini Apostoliri.* ABDIAS.

Le Pere Labbe & M. Dupin en traitant des Auteurs Ecclesiastiques, disent que cet Ouvrage est inseré dans la Bibliotheque des Peres, ce qui n'est pas entierement exact & a besoin d'explication. Ce Livre qui contient des vies des Apôtres très-fabuleuses, est parmi les monumens que Laurent de la Barre à donné sous le titre de *Historia Christiana veterum Patrum Parisiis* 1583, *p.* 16. & dans le second volume du *Codex Apocriphus novi Testamenti*, par Jean-Albert Fabricius, *in*-8. *Hamburgi* 1703. où l'on trouvera des Notes sur ces vies à la *pag.* 388. aussi-bien qu'à la 568. & dans les suivantes du troisiéme volume de ce Code apocryphe. Ittigius dans sa dissertation touchant les Peres des tems Apostoliques, observe que cet Ouvrage est ômis dans la Bibliotheque des Peres imprimée à Lion.

CEt article est un élegant extrait d'une savante & belle Note que Jean-Albert Fabricius fait sur Abdias dans son *Codex Apocryphus Novi Testamenti*, *Tom. II. pag.* 401. Je vais la traduire, afin que vous voyez, M. l'usage que l'Auteur fait de ses lectures, les sources où il puise, son goût à prendre ou à laisser ce qui convient, l'art avec lequel il encherit sur les meilleurs modéles, & enfin combien sont justes les raisonnemens qu'il fait.

» Les Savans, dit Fabricius, qui assûrent que l'Ouvrage du faux Ab- » dias est dans la Bibliotheque des Peres, se trompent; tels sont le Pere » Labbe dans son Commentaire des Auteurs Ecclesiastiques, Théophile » Spizelius dans son Essai de la Bibliotheque universelle, M. Dupin » dans sa Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques. Cave [a] dans l'Hi- » stoire Litteraire des Ecrivains Ecclesiastiques, Bayle dans son Diction- » naire Critique, même de la seconde Edition, Christophle Hendreichius » dans ses Pandectes Brandebourgeoises, & quelques autres Auteurs qui » tiennent le même langage, soit qu'ils aient suivi en cela leurs propres » conjectures, soit qu'ils ayent adopté celles des autres sans les avoir exa- » minées.

» Voici les éditions d'Abdias qui sont venuës à ma connoissance; la pre- » miere a été faite chez Oporin à Bâle & non à Paris, comme le dit Ro- » bert Cocus dans son Livre intitulé, *Censura veterum Scriptorum pag.* 82. » Elle est *in-fol.* & non pas *in*-8. ainsi que l'assûre le savant Auteur [b] du *Car-*

[a] Supposé que Cave ait fait cette faute, elle est corrigée dans l'édition de Geneve 1705.

[b] C'est sous ce titre que Cave fit imprimer à Londres en 1685. le Livre que nous ne connoissons à présent que sous celui de *Scriptorum Ecclesiasticorum Historia Litteraria*, & dont j'ai tracé l'idée qu'on doit s'en former.

» *tophylax Ecclesiastique* : elle est de l'année 1551, & non de 1532, comme » l'avance M. Dupin, Tom. I. de sa Bibliotheque pag. 18. C'est Lazius » qui la donna sur deux Manuscrits, l'un du Monastere *Ossiacense*, qui est » dans la Carinthie; l'autre bien plus ancien de l'Abbaye de S. Trudbert, » qui est dans la Forêt noire.

» La seconde édition a été faite à Paris en 1560, par les soins de Jean » le Fevre : elle est *in*-8. Maternus Cholin, Libraire de Cologne imprima Abdias, *in*-12. en 1566, 1569 & 1576, avec le Livre de Perionius » *de Gestis & vitis Apostolorum*, *aliorum anonymorum de vita Matthai*, *Marci* » *& Matthia*, *&c*.

» Il y a une autre édition d'Abdias faite à Paris en 1571, *in*-8. où l'on » trouve les Préfaces de Jean le Fevre & de Lazius, aussi bien que les vies » de S. Clement Pape, de S. Martial de Limoges, de S. Cyprien, de S. » Apollinaire Martyr & de quelques autres Anciens.

« Enfin, Laurent de la Barre insera Abdias dans son *Historia Christiana* » *veterum Patrum*, qu'il fit imprimer à Paris *in-fol.* en 1583.

» Dès 1569, il avoit déja fait imprimer aussi à Paris en un petit volu» me la traduction d'Abdias, faite par un Anonyme. Il y a aussi publié » une semblable traduction en Flamand, faite par Jean Berkelaer. Le ce» lebre Hendreichius fait mention de ces deux traductions dans ses Pan» dectes Brandebourgeoises. Je ne les ai point vûës. »

Ittigius dans son Histoire Ecclesiastique du premier siécle pag. 45, dit la même chose : *Qui autem Abdiam*, dit-il, *etiam in Bibliothecis Patrum quarendum existimant*, *eos vel aliorum auctoritas*, *vel sua ipsorum memoria fefellit.* Le même Ecrivain, *dans sa dissertation touchant les Peres des tems Ecclesiastiques*, ne se contente pas d'observer, comme le dit notre Auteur, qu'*Abdias est ômis dans la Bibliotheque des Peres imprimée à Lion* ; il ajoûte encore » qu'il a été aussi ômis dans la premiere édition de la Bibliotheque des » Peres, qui a été faite à Paris. » *Alias editiones*, dit cet Ecrivain, pag. 69. *alii retulerunt ; è quibus Labbaus observat*, *quod hos Abdia Libros non omiserint Bibliotheca veterum Patrum compilatores. At nec in editione omnium prima Parisiensi*, *nec in editione omnium postrema Lugdunensi*, *Abdiam reperire mihi licuit. Num in mediis*, *sive Parisiensibus sive Coloniensi reperiatur*, *aliis dispiciendum nunc relinquo.*

On voit ici avec quelle fidélité l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique rend les passages qu'il cite, ou copie.

Cependant, si Abdias est ou n'est point dans la Bibliotheque des Peres, c'est un fait que tout le monde peut éclaircir. Non seulement le Pere Labbe & M. Dupin, comme notre Auteur juge à propos de le dire, mais encore Spizelius, Cave, Bayle, Hendreichius & autres avancent *a* qu'il y est : d'autre part Jean-Albert Fabricius & Ittigius soûtiennent qu'il n'y est pas. Que fera notre Auteur pour ne se point broüiller avec les uns ou les autres de ces Savans ? Il prononcera sententieusement, que *ce que disent le Pere Labbe & M. Dupin n'est pas entierement exact & a besoin d'explication.* Et pour se dispenser de marquer en quoi ce que disent ces Auteurs n'est pas entierement exact & a besoin d'explication ; il laissera louche sa phraze, rompra le fil du discours, & se sauvera à la faveur de Laurent de la Barre qu'il apostera exprès le plus heureusement du monde.

Il ne couroit pourtant nul risque d'abandonner le Pere Labbe & M. Dupin,

*a* Selon Fabricius.

Dupin, & de se ranger du parti de Fabricius & d'Ittigius. J'aurois pû être son garant : car non-seulement j'ai cherché, mais j'ai fait encore chercher par d'autres Abdias dans les éditions de 1575, de 1579, de 1618, de 1624 & de 1677. Et ni moi ni ceux que j'ai employez, ne l'y ont point trouvé. Or il est moralement certain, que puisque Abdias n'est point dans ces éditions, il ne doit point être non plus dans le petit nombre d'autres que je n'ai pû consulter.

A la place de ces éclaircissemens l'Auteur substituë adroitement ce paradoxe litteraire. » Qu'Abdias est dans le second volume du *Codex Apocriphus Novi Testamenti*, par Jean-Albert Fabricius, *in-8. Hamburgi* 1703, » où l'on trouvera des Notes sur ces vies à la page 388, aussi bien qu'à » la 568, & dans les suivantes du troisiéme volume de ce Code apochry- » phe. »

Mais vous savez très-bien, M. 1°. que le *Codex Apocryphus* en question, *ne fut jamais qu'en un seul & unique volume, & non en trois*. 2°. Qu'Abdias & les Notes dont on parle, sont par conséquent dans le même volume. 3°. Et enfin que depuis la page 388, jusqu'à la page 745, de ce même & unique volume, il n'y a peut-être pas en tout par-ci par-là huit pages, où il n'y ait quelques Notes importantes, tandis qu'on suppose les Notes interrompuës.

Ces trois legéres inadvertances viennent de ce qu'on a confondu le *Codex Apocryphus*, avec le *Codex Pseudepigraphus* du même Auteur. Ce dernier Ouvrage est en deux volumes, & n'a rien de commun avec le précédent; sans compter que le premier volume n'a été imprimé que dix ans, & l'autre vingt ans après le *Codex Apocryphus*.

Souffrez, M. que j'aille ici au-devant d'une plaisanterie, que quelque esprit caustique pourroit faire à l'occasion de Fabricius & d'Ittigius; Savans du Nord, rares & peu connus, ausquels l'Auteur de la Bibliotheque Ecclesiastique a soin de nous renvoyer; tandis qu'il laisse Moreri, Bayle, Cave, Oudin, Bellarmin, le P. Labbe, Hoffman, Dupin, Dom Remi Ceillier, & autres Ecrivains semblables qu'on a sous sa main, & qui sont dans toutes les Bibliotheques. L'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique, dira-t-on, est un de ces Savans qui font métier de débroüiller les Dynasties d'Egypte, qui accordent la chronologie de l'Ecriture avec celle de la Chine, qui ne parlent qu'Olympiades, qui possedent l'Ere de Nabopalassar, savent par cœur les noms de tous les Incas du Perou, & qui demeurent court sur les Capets & les Bourbons.

Jamais plaisanterie ne fut plus mal fondée : puisque l'Auteur dans son Discours Préliminaire a eu soin d'avertir, » qu'il étoit très-éloigné de faire » parade de ses immenses lectures. [a] » Ainsi le silence qu'il garde sur l'âge, le merite & les talens des Auteurs, & sur des points essentiels de leurs Ouvrages, est justifié par son insigne modestie.

C'est à une cause semblable, ou à quelque autre plus noble encore, qu'il faut rapporter le parti qu'il a pris, de donner à Abdias une place dans sa Bibliotheque Alphabetique, quoique selon les regles qu'il s'est prescrites, les éditions marquées par Fabricius & par Ittigius, l'en excluent. Car un homme qui a tant lû, & à qui rien n'a échappé, savoit fort bien que ces

a *Quem (indicem) absit, ut ad multa lectionis ostentationem proferamus.* Discours Préliminaire de l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique.

éditions ont non-seulement existé, mais qu'elles existent encore ; par exemple celle de Bâle 1552, *in-fol.* dans la Bibliotheque du Roi, dans celle des R R. P P. de l'Oratoire de la ruë S. Honoré, dans celle des R R. P P. Jacobins de la même ruë, dans celle de Leide, &c. Celle de 1560, *in-8.* dans la Bibliotheque de S. Germain des Prez, dans celle de Sainte Genevieve, &c. Celle de 1571, *in-8.* dans la Bibliotheque de l'Oratoire de la ruë S. Honoré, dans celle de S. Germain des Prez, dans la Bibliotheque Barberine, &c. Ces deux dernieres éditions sont semées de petites notes de Thomas de Beauxamis, Carme, Prédicateur du Roi.

C'est aussi par un effet admirable de modestie, que l'Auteur a ômis, contre sa promesse [a], de citer les Ecrivains qui ont parlé du faux Abdias & de ses œuvres : car auroit-il pû sans quelque sentiment de vaine gloire rapporter les noms célébres de Sixte de Sienne *Biblioth. Sancta lib.* 2. *pag. mihi* 50. Bellarmin, *de Script. Eccl. ad an.* 100. Baronius, *annal. ad an.* 44, *num.* 44, *&* *ad an.* 51, *num.* 51. Hesselius, *censura de quibusdam Sanctorum hist. cap.* 10. Possevin, *apparat. sac. verbo* Abdias. Molanus, *lib. de fide hereticis servanda*, *cap.* 6. Melchior Banus, *lib.* 2. *locorum communium.* Miræus, *Auctar. de Script. Ecclesiast. cap.* 7. Salmeron, *Comment. in Epist. secundam ad Timoth. disput.* 2, *pag.* 585. Claude d'Espense, *de continentia lib.* 5, *cap.* 5, *& lib.* 6, *cap.* 2. Papebroch, *acta SS. Junii tom. II. pag.* 435. Le Pere Labbe, *de Script. Eccl. tom. I. pag.* 2. 676. *& seq.* Bartoloccius, *Biblioth. Rabbin. Tom. IV. pag.* 268. Gerard-Jean Vossius, *lib.* 2, *de Hist. Græc. cap.* 9. Rivet, *Critica sacra lib.* 1, *cap.* 6. Magirus, *in Eponymologio critico.* Juellus, *adversùs Hardingum.* Vergerus, *de idolo Lauretano.* Nancelius, *in Catalogo librorum suorum.* Robertus Cocus, *Censura quorumdam scriptor. pag.* 82. Lipenius, *Bibliothecâ reali Theolog. in-fol. Francofurti* 1685, *pag.* 87. Jean-Albert Fabricius, *Biblioth. Græc. tom. IX. pag.* 31. Le même, *Bibliotheca mediæ & infimæ latinit. tom. I. pag.* 4. Olearius, *Biblioth. pag.* 2. Je ne dis rien de Moreri, de Bayle, de Cave, d'Oudin, de Ciaconius, de l'Auteur de la *Grande Bibliotheque Ecclesiastique*, imprimée tout recemment à Geveve, d'Hoffman, de M. Dupin, de D. Remi Ceillier, & de quelques autres qui ont épuisé depuis long-tems la matiere.

Ce qui doit, M. convaincre tout le monde que l'Auteur a lû tous les Ecrivains que je viens de détailler, & plusieurs autres qui me sont inconnus, c'est qu'il qualifie de *trè.-fabuleuses* les vies des Apôtres fabriquées par Abdias : & c'est sans contredit ce qu'il a tiré d'eux : car il est trop sage pour avoir jetté les yeux sur Abdias à l'exemple de Tillemont. » Ce qui n'est que dans Abdias, dit ce dernier, peut passer n'être nulle part. C'est » pourquoi nous n'avons pas crû être obligez de perdre le tems à le lire : » car quand il diroit quelque chose de vrai, on ne le sauroit discerner des » contes & des fables qu'il y mêle.

Hist. Eccl. tom. I. p. 627.

C'est aussi à la crainte de perdre son tems, qu'il faut attribuer le silence que garde l'Auteur sur le siécle auquel a vécu, ou a pû vivre l'imposteur dont nous parlons. D'ailleurs il n'aime point à repeter ce que les autres ont dit. Peut-être même s'est il reposé sur Oudin, & sur D. Remy Ceillier, qui ont fait voir que le faux Abdias est postérieur à Bede & à Vincent de Beauvais.

Sur cet entassement d'érudition, de modestie & de prudence, on peut

[a] *Indicantur quoque libri & paginæ, ubi singula scripta reperiuntur.* Discours Préliminaire.

hardiment faire l'horoscope de la Bibliotheque Alphabétique, & soûtenir par avance qu'aussi-tôt qu'elle paroîtra, elle éclipsera & fera abandonner les sources pures & abondantes, où les Savans avoient puisé jusqu'ici ; ainsi c'est à bon droit que l'Auteur la propose pour fixer & diriger » ceux » qui font leur étude de la Théologie, du Droit Canon, de l'Histoire Ec- » clesiastique, ou qui font des compilations d'Auteurs qui n'ont point en- » core vû le jour ; afin que les écrits qui ont été publiés, ou ne le soient » pas de nouveau, ce qui n'est arrivé que trop souvent, ou ne le soient » qu'après avoir été revûs sur les imprimés ; ou que les Ecrivains qui don- » nent des piéces qui regardent certains païs, rassemblent jusqu'à la der- » niere toutes celles qui y ont rapport : ou enfin, qu'on ne confonde pas » les Auteurs qui portent le même nom ». *Hunc igitur Indicem Literatis percommodum fore conjicimus, tum iis qui libros Theologicos, Juris Canonici, & Historiæ Ecclesiasticæ, atque etiam alterius cujuslibet facultatis evolvunt, cum editoribus novarum collectionum : ne primò quæ semel prodierunt opera rursus prælo subdantur, ut sæpè factum est ; ne prius luci reddantur quam fuerint cum huc usque editis collata ; deinde ut qui ad regionem aliquam spectantia instrumenta proferunt, omnia simul colligant suisque inserant lucubrationibus, ne vel minimo quidem omisso, vel denique ne qui unum idemque nomen præ se ferunt autores diversi, secum invicem confundantur.* Discours Préliminaire de l'Auteur de la Bibliotheque Ecclesiastique.

ABUCARA (Theodorus) Opuscula contra Infideles, Hæreticos, Judæos & Saracenos. ABUCARA.

Gretser a joint ces Opuscules au Livre d'Anastase Sinaïte, intitulé, [a] Odegos, *in-4. Ingolstadii, 1606.*

*Tractatus de Unione & Incarnatione.*

Ce Traité est imprimé en Grec & en Latin, à la suite du *Syntagma Sancti Athanasii*, que André Arnoldus a publié *in-8. Parisiis, 1685, page 55.* Il se trouve aussi dans la nouvelle édition, que Jacques Basnage a donnée des anciennes leçons de Canisius, au second Tome, Partie II. page 473.

On croit que cet Abucara a vécu dans le septiéme siécle, & qu'il a été Evêque de Carie.

L'Auteur en faisant ce article a pû avoir également sous ses yeux, Moreri, Bayle, Fabricius, Cave, Dupin, &c. Tous ces Auteurs ont marqué en détail ce qui n'est dit ici qu'en gros. Fabricius pourtant l'emporte infiniment sur les autres : car sans sortir de son sujet, il étale en sept pages *in-4.* une érudition, à quoi on ne peut presque rien ajoûter. Cave vient après Fabricius : c'est néanmoins à la suite de Cave que notre Auteur a choisi de marcher, puisqu'il n'a fait que traduire la fin de l'article que Cave a dressé touchant Abucaras. Voici l'Original : *Edita sunt hæc omnia gr. lat. à Jacobo Gretsero unà cum Anastasii Ὁδηγῷ, Ingolstad. 1606, in 4. & in Auctuario Ducæano, Paris. 1624, Tom. I. pag. 367.*

De Unione & Incarnatione Tractatus, *quem ex Bibliotheca Bodleiana cod.*

[a] Il faut écrire, *Hodegos.*

*MS. primus in lucem extulit Andreas Arnoldus, Græc. Lat. unà cum S. Athanasii Syntagmate doctrinæ ad Clericos & Laicos, Parif. 1685. in-8.*

On ne doit pas faire la guerre au Traducteur sur le retranchement qu'il fait de l'édition des Opuscules d'Abucaras, donnée par Fronton le-Duc : sa modestie ne lui permettoit gueres de laisser voir, qu'il étoit l'écho des autres.

C'est dans ce même esprit qu'il a supprimé quelques traits nouveaux, qu'on ne trouve gueres nulle part : 1°. Qu'Abucaras ne s'appelloit pas Théodore, comme on l'a toujours mal-à-propos appellé, mais Théodoric : un fragment de la Chronique Syriaque d'Abul-Faragius fait foi de cette verité dans la Bibliotheque Orientale d'Assemani, tom. II. pag. 292., aussi-bien que les écrits Arabes qu'Abucaras a laissés ; où toujours il se nomme lui-même Théodoric, & non pas Théodore, qui est un nom Grec.

2°. Théodoric n'étoit point Evêque de Carie, mais de Haran ou Charan ville de la Mesopotamie : Le titre de plusieurs Traités d'Abucaras, de concert avec l'endroit de la Chronique d'Abul-Faragius que je viens de citer, établit ce fait d'une maniere incontestable. Joint qu'Assemani assûre avoir vû à Sidon chez Euthymius, Patriarche des Melchites, quelques Ouvrages d'Abucaras, qui portent que l'Auteur étoit Evêque, non de Carie, mais de Haran ou Charan, qui est la même chose ; parce que la premiere lettre est un *Hhet*, & que le *Hhet* Syriaque se prononce comme le *Khet* des Hebreux. Voici les paroles d'Assemani qui donnent lieu à ces découvertes : *Theodorum Abucaram intelligit Cariæ Archiepiscopum, qui multa adversus Nestorianos, Jacobitas, Monothelitas, & Saracenos scripsit. Vide Caveum, Tom. I. pag. 391. Nonnulla ex ejus operibus Arabicè legi in urbe Phœniciæ Sidone, apud Cl. virum Euthymium Melchitarum ejus loci Archiepiscopum, in quibus non Cariæ, sed Charrarum, hoc est, Haran in Mesopotamia Episcopus, ut hic apud Bar-Hebræum, appellatur.*

3°. Abucaras n'est point un nom, c'est un veritable surnom, comme Gretser & quelques autres Ecrivains le reconnoissent. Il a été donné à Théodoric, pour le distinguer des autres Evêques ou Ecrivains de même nom : il signifie proprement *Pere*, ou ce qui est la même chose, *Evêque de Charan* ou *Haran* ; aussi Abulfaragius, dont nous parlerons bien-tôt, n'emploie nullement ce terme pour désigner l'Auteur célébre dont nous parlons ; il dit simplement, *Théodoric Haranite*, ou de *Haran*, comme nous disons, Gregoire de Tours, Eucher de Lion, Prudence de Troie, Guillaume d'Auxerre, Guillaume de Tyr, &c. Cela posé, ce n'est point dans la classe des Auteurs, dont le nom commence par la lettre *A*, mais dans celle qui commence pas *T*, qu'il faut placer Théodoric Abucaras. Je sai bien qu'un fort petit nombre de Bibliographes n'a pas suivi cette regle. Mais les mauvais exemples ne justifient, ni les fautes ni l'ignorance de personne. D'ailleurs ce petit nombre ne sauroit prescrire contre un bien plus grand, moins encore contre l'autorité de ceux qui le forment.

Comme vous êtes au fait du siécle auquel Abucaras a vécu, vous seriez peut-être curieux, M. de savoir sur la foi de qui l'Auteur de la Bibliotheque Alphabérique, dit, qu'*on croit que cet Evêque a vécu dans le septiéme siécle.* C'est sur celle d'un Anonyme dont André Arnoldus fait mention dans sa Préface du *Syntagma*, attribué à S. Athanase en ces termes : » Je me ressouviens qu'en Angleterre un Savant plaçoit Abucaras dans le septiéme » siécle ». *Redit in memoriam virum doctum in Anglia ad sæculum septimum*

*retulisse Abucaram.* Mais notre Bibliothecaire avant de prendre ce savant Anglois pour guide, auroit dû, ce semble, observer que son autorité a fait si peu d'impression sur Arnoldus même, qu'il n'a osé s'y attacher. Je pourrois même dire, qu'on peut douter hardiment si Arnoldus a trouvé le Savant qu'il dit, & qu'il n'a osé nommer. Car après ce qu'il avance du doute ou de l'ignorance de Gretser sur l'âge d'Abucaras [a], on ne doit pas faire grand fonds sur tout ce qu'il écrit. Ce qui est bien certain, c'est que s'il y a eu vraiment un savant qui ait placé Abucaras dans le septiéme siécle, il doit avoir pris Théodoric Abucaras, pour Théodore, surnommé *Rhaithuensis*, parce qu'il étoit Moine dans une Laure appellée *Rhaitu* [b], & qui florissoit en effet au milieu du septiéme siécle. C'est par une faute semblable que Gretser, Moreri, Bayle, Cave, Lambecius, Nesselius, Hendreichius & autres Savans du premier ordre, ont placé Théodoric Abucaras deux siécles plus bas que le prétendu savant Anglois; d'autant qu'ils l'ont confondu avec l'Evêque Théodore, dont il est parlé plusieurs fois dans le quatriéme Concile général de Constantinople, & qui a joüé des rôles contraires à l'égard du Patriarche Ignace & de Photius. Les Auteurs de ces deux différens sentimens se sont trompés, faute d'avoir remarqué le titre qu'Abucaras a mis à la tête de son dix-huitiéme Opuscule, où il marque que tout ce qu'il va dire, *il l'a reçû de la bouche même de S. Jean Damascene.* C'est ce qui n'a point échappé au savant P. Lequien [c], ni au célébre Jean-Albert [d] Fabricius [e], qui inférent de-là, avec raison, qu'Abucaras étoit disciple & contemporain de S. Jean Damascene. C'est aussi ce qu'Abul-Faragius insinuë évidemment dans l'endroit de la Chronique Syriaque que j'ai déja cité; puisque fixant le tems auquel les Grecs, selon lui, abandonnerent le sentiment qu'ils avoient toujours tenu, de n'admettre en Jesus-Christ qu'une volonté & une opération; il dit que ce fut du tems du Moine Maxime, de Théodoric Evêque de Haran, & de Jean de Damas [f]. Ajoûtez que la doctrine, les tours de phrase, & les expressions de S. Jean Damascene se trouvent dans les écrits d'Abucaras à un tel point, que le Pere Lequien, au défaut du Grec d'un Ouvrage de S. Jean Damascéne qu'il n'avoit point, n'a pas fait difficulté de le tirer des écrits d'Abucaras: ce qui, pour le dire en passant seroit bon, si Abucaras avoit écrit en Grec: mais dès qu'on est assûré qu'il n'a écrit qu'en Arabe, il est visible que le

Marginal notes: a Voyez, *Jo. Albert. Fabricius, Bibl. G. Tom. IX. pa. 232.* b *Concil. Labb. Tom. VIII. col. 1172. & alibi.* c d e f

*a* Bayle a fait la même remarque dans son Dictionnaire Critique, Tom. I. pag. 47, note E. Roterdam 1697. » En lisant, » dit-il, la Préface de M. Arnoldus, on » est presque convaincu, que ce Jesuite n'a » osé rien avancer touchant l'âge d'Abu» caras: *Gretserus verò, quis fuerit Abu» caras, quo sæculo floruerit, ab Antonio » Velsero SS. Theol. D. Ecclesiæ Frisingensis » Canonico, Præposito Spaltensi, cujus ho» nori librum suum dedicavit, discere vole» bat.* M. Arnoldus ne disant que cela de » Gretser, insinuë manifestement, qu'il » n'en faut pas chercher davantage dans » la Préface de ce Jesuite. On y trouve » néanmoins d'autres choses; savoir que » l'Abucaras dont il est parlé dans la vie » de S. Ignace Patriarche de Constantino» ple, est le même que celui qui a compo» sé les Dissertations ».

*b* Proche d'Elim, station célébre des Israëlites, *par les douze Fontaines, & les soixante & dix Palmiers*, qui la rendoient si commode. *Exod. XV. 27.*

c *Apud Joan. Damasc. Tom. I. pag. 465.*

*d* Turrien avoit eu long-tems auparavant la même pensée: & elle auroit été suivie des Savans qui sont venus depuis; si Gretser n'étoit venu proposer un sentiment qui a tout broüillé.

e *Biblioth. Græc. Tom. IX. pag. 177.*

f *Sed & Græci omnes usque ad Maximi Monachi, & Theodorici Haranitæ, & Joannis Damasceni ætatem, unam voluntatem unamque operationem dixere.* Biblioth. Oriental. Assemani Tom. II pag. 292.

Pere Lequien a pris & donné le Grec des Traducteurs d'Abucaras, pour le Grec de Saint Jean Damascene; ce qui est un peu différent, mais qui n'empêche point qu'on ne regarde, & qu'on ne doive regarder Abucaras comme ayant été Disciple de S. Jean Damascene. Et comme ce dernier est mort vers le milieu du huitiéme siécle, le premier ne peut avoir vécu ni dans le septiéme, ni dans le neuviéme.

Sur ce que l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique dit, que *Gretser a joint les Opuscules d'Abucaras au livre d'Anastase Sinaïte, intitulé Odegos*, tout homme qui sait que Théodoric a écrit en Arabe, croit trouver dans Gretser l'Arabe des traités de Théodoric; mais à l'ouverture du Livre, il est surpris de ne les y voir qu'en Grec & en Latin, & quelquefois en Latin seulement. Ce qui acheve de le mettre de mauvaise humeur, c'est d'apprendre que partie des écrits d'Abucaras sont de la traduction de Turrien: » Auteur, que son érudition & sa probité n'empêcheront pas de passer » dans la posterité savante pour un Critique de fort mauvais goût, en- » têté & disposé à tout sacrifier pour la défense de ses préjugés, & aussi » peu exact que peu habile Traducteur. » C'est le portrait que font de Turrien MM. Dupin & Baillet, citez par le P. Niceron, Tom. XXVIII. & XXIX. de ses memoires.

Vous avez déja vû, M. que l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique n'a voulu parler de Théodoric Abucaras, que d'après Cave, & que pour nous derober la connoissance d'une partie de ses immenses lectures, il a retranché exprès quelque chose de ce Bibliographe. Voici d'autres anecdotes sur ce sujet qui ne sont pas moins interessantes, ni de moindre prix.

Gretser n'a fait imprimer les Opuscules de Théodoric qu'en *1606*, & le Docteur Margarin la Bigne avoit fait imprimer jour par jour, trente ans auparavant quinze de ces Opuscules, dans le cinquiéme Tome de la Bibliotheque des Peres, pag. 850, non de la traduction de Gretser, ni de Turrien, ni même de Genebrard [a] comme le disent généralement tous ceux qui en parlent, mais de P. Morel Tourangeau. Ces quinze Opuscules se trouvent encore dans la seconde édition, que le même Margarin la Bigne fit faire en 1579, c'est-à-dire, 27 ans avant que Gretser, cité par notre Auteur, vit le jour.

De plus, Henri Canisius à la page 281, du quatriéme Tome de son

*a* C'est encore Gretser, qui a jetté dans l'erreur tous les Bibliographes: il a le premier avancé, que Genebrard est Auteur de la traduction des quinze Dissertations de Théodoric Abucaras, que Margarin la Bigne mit dans les deux premieres éditions de la Bibliotheque des Peres; tandis que Margarin la Bigne même assûre que cette Traduction est l'Ouvrage de P. Morel Tourangeau, qui travailla sur un MS. de M. de Saint-André. Aussi ne trouve-t-on pas dans le catalogue des écrits de Genebrard, qu'il ait rien traduit de Théodoric Abucaras. M. Dupin dumoins n'en parle point.

Au reste, il seroit à souhaiter que l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique eut lû cet endroit de Gretser, il y auroit trouvé que ce Jesuite avoüe, que l'édition des œuvres d'Abucaras de sa façon est un présent ancien, puisqu'il a été inseré en partie, long-tems auparavant dans la Bibliotheque des Peres: *Antiquum est, quia jam olim doctissimus Genebrardus quindecim hujus Auctoris Dissertationes latinitate abs se donatas publici juris fecit, quæ etiam in tomo quarto Bibliotheca Patrum relatæ sunt.* Ainsi il se seroit bien gardé de nous renvoyer immédiatement à Gretser, pour avoir les premieres traductions & éditions des Ouvrages d'Abucaras.

*Antiqua lectionis*, imprimé à Ingolstad en 1603 ; par conséquent trois ans avant que Gretser eut mis en lumiere l'*Hodegos* d'Anastase Sinaïte, *publia trois Opuscules d'Abucaras, de la traduction du Jesuite Turrien.*

Mais long-tems auparavant le Grec des Opuscules d'Abucaras étoit commun en Italie : car voici ce que je lis dans la Bibliotheque Universelle de Gesner, imprimée en 1548. *Theodori Episcopi Charran, cognomenti Abbucora (sic) Cum Infideli (fortè colloquium) de fide orthodoxa. Interrogatio Arabum ad Christianum, & aliorum ad eumdem; nescio an ejusdem Autoris. Græcè extant in Italia*

En 1672, M. Cotelier fit imprimer pour la premiere fois en Grec & en Latin dans ses notes sur le cinquiéme Livre des Constitutions Apostolique, chap. 7, *Tom. II. Pat. Apostol. pag.* 227, le Traité d'Abucaras sur la consubstantialité, qui n'avoit été donné jusques-là qu'en Latin.

Le Pere Lequien a fait la même chose à l'égard du Grec du dix-huitiéme Opuscule : il l'a inseré dans son Saint Jean Damascene, Tom. I. pag. 470.

Le même Ecrivain a donné aussi pour la premiere fois à la pag. 37, du même tome, le Grec & le Latin d'un traité d'Abucaras, qui a pour titre : *De differentia propriissima.*

Je ne dis rien du Grec d'Abucaras, que le même P. Lequien a ajusté à un écrit de S. Jean Damascene, dont on n'avoit que le Latin. J'ai déja dit quel jugement il faut porter de cet assortiment.

Un Ouvrage d'Abucaras inconnu jusqu'ici, est *Compendium diversorum Canonum & Conciliorum.* Il est dans la Bibliotheque Royale de S. Laurent en Espagne. Ciaconius nous apprend ce trait curieux de litterature à la page 7 de sa Bibliotheque, imprimée à Paris en 1731, *in-fol.* Ce Traité est sans doute un de ceux qu'Assemani assûre avoir vû d'Abucaras écrits en Arabe : il aura été traduit en Espagne, où l'Arabe a été si commun pendant plusieurs siécles.

Enfin, un Manuscrit de l'Abbaye de Notre-Dame de Florence, contient trois Ouvrages d'Abucaras ; l'un a pour titre : *De SS. Synodis, Schismatibus & Hæresibus :* l'autre est, *Epistola de fide in Armeniam missa à Thoma Patriarcha Hierosolymitano, & ex Arabico in Græcum versa :* le troisiéme est intitulé, *De Incarnatione, ex versione.*

Il est visible que le second de ses Ouvrages est le même, que le quatriéme Traité de l'édition de Gretser. Quant au premier, ce pourroit bien ê tre *la Collection de divers Canons & Conciles*, dont nous venons de parler. De même le dernier pourroit aussi être, ce qu'André Arnoldus a donné sous le titre, *de l'Union & de l'Incarnation :* parce que le *Diarium Italicum* du P. Montfaucon, qui fournit ces memoires, n'offre aucun jour pour prononcer définitivement sur cela. *Vide, Diar. Italic. pag.* 365.

Je ne m'amuse point à marquer les differentes éditions de la Bibliotheque des Peres, soit purement Latines, soit Grecques & Latines tout ensemble, où les Opuscules d'Abucaras ont été inserées, & que notre Auteur passe néanmoins sous silence. Je me contente de marquer legerement les Ecrivains qui parlent des Traités d'Abucaras, & que je n'ai point encore mis en œuvre. Tels sont Konigius, *Biblioth. vet. & nov.* Miræus, *Auctar. de Script. Eccl. cap.* 255. Olearius, *Biblioth. Tom. II. pag.* 191. Idem, *in Abaco, pag.* 445. Lipenius, *Biblioth. real. Theol. Francof.* 1685, *in-fol. Tom. II. pag.* 6. Lambecius, *Biblioth. Cæsar. Tom. V. pag.* 13, 77, 78, 358.

Nesselius, *Suplem.* Lambecii, *Tom. II. pag.* 153. Fabricius, *Biblioth. Græc. Tom. IX. pag.* 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 311. Itrigius, *Differt. ad Theod. Abucara Opusculum XVII.* §. *V.* & *VI.* Hendreichius, *Pandect. Brandeburg. pag.* 24. Jacobus Basnagius, *Monument. Eccl. Canisii, Tom. II. Par.* 2. *p.* 465, *&c.*

Discours Préliminaire. Après cela, M. formez-vous de la Bibliotheque Alphabetique, la plus haute idée qu'on ait pû concevoir d'un Livre : rendez justice à l'Auteur, & convenez avec lui, » qu'on trouvera dans son excellent & lumineux Ouvrage, non-seulement le veritable titre de chaque Livre, & le nombre des anciennes & des nouvelles éditions, qui en ont été faites ; mais encore que les écrits attribués faussement à d'autres qu'à leurs veritables Auteurs, & imprimés hors de leur place, seront rendus à ceux qui les ont mis en lumiere. » *In eo rectè & accommodatè exscribuntur librorum tituli, adnotantur novæ & antiquæ éditiones, suis & legitimis auctoribus restituuntur ea, quæ cum inter aliena scripta & collectiones laterent, hinc inde seligere & sub propriis nominibus figere opus fuit.*

ABULPHARAGE.

ABULFARAGIUS (Gregorius) Chronicon-Syriacum.

Cette Cronique ou Abregé de l'Histoire Universelle a trois parties. On a un fragment de la troisiéme en Syriaque & en Latin dans la Bibliotheque Orientale ; que Joseph-Simon Assemani a fait imprimer à Rome en 1721, Tome second, page 248. Il contient ce que ce Jacobite a fait, étant Primat d'Orient, depuis 1264, jusqu'à 1286, [a] auquel il est mort.

ASsemani donne quantité de fragmens de la Chronique Syriaque d'Abulfaragius ; il les prend indifferemment, tantôt de la premiere, tantôt de la seconde, & quelquefois de la troisiéme partie de cette Chronique : ils sont aux pages 245, 246, 247, 283, 309, 312, 313, 314, 315, 316, 317, &c. du Tome cité. Jean-Albert Fabricius rapporte un autre fragment de la même Chronique, à la page 1016, de son *Codex Pseudepigraphus.* Citer celui de la page 248, sans citer les autres, sur tous ceux qui tiennent à celui de la page 248, c'est un trait d'érudition qui fait trouver tous les Savans en défaut.

Assemani encore dans le même Volume, depuis la page 321, jusqu'à la page 456, trace l'histoire & la suite des Patriarches Jacobites, aussi-bien que l'histoire & la suite des Patriarches ou Primats d'Orient, partie en Syriaque, partie en Latin ; & tire tout de la même Chronique. D'autre part M. l'Abbé Renaudot, à la tête de son Histoire Latine des Patriarches d'Alexandrie, annonce qu'il a emprunté de cette Chronique une partie des faits qu'il rapporte. Cependant on ne dit rien de tout cela. Il y a-là du mystere.

Abulfaragius a traduit & publié lui-même en Arabe la premiere partie de sa Chronique Syriaque. Pocock a donné en Arabe & en Latin cet excellent morceau, d'abord en abregé sous le titre de *Specimen Historiæ Arabum,* imprimé à Oxford, *in*-4. en 1650, chez Hall ; & enfin la piece entiere en

1663,

[a] *Lisez*, qu'il est mort.

1663, en deux *in*-4, dans la même Ville & chez le même Imprimeur, l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique n'a pas dû ignorer ce point de litterature, puisque Assemani s'est fait un devoir de le marquer à la page 312, du Tome cité, aussi-bien que M. l'Abbé Renaudot à la page 471, de ses Liturgies Orientales. Il passe pourtant tous ces traits sous silence : en cela bien different du P. le Long, qui dans sa Bibliotheque historique de France, met à profit tout ce qu'il y a dans l'édition de Pocock de 1650, concernant les expéditions des François dans la Terre-Sainte. [a]

Avant le P. le Long, Job Ludolf Luthérien celebre parmi ceux de sa Communion, quoique partial & peu fidéle, de l'aveu des bons connoisseurs, avoit donné à Francfort dès 1691, en Arabe & en Latin, un fragment de la Chronique Arabe d'Abufarage : il est à la page 461, de son Commentaire sur l'Histoire d'Ethiopie, qu'il avoit publiée peu de tems auparavant aussi à Francfort.

Mais les Chroniques Syriaques & Arabes ne sont pas les seuls Ouvrages imprimés, que nous ayons de ce fameux Jacobite. L'illustre Abbé Renaudot, que je viens de citer, & dont la memoire sera toûjours chere aux meilleurs Critiques & aux Savans desinteressés, a mis en lumiere une Liturgie [b] de la façon d'Abulfaragius, qu'il a enrichie de nôtes dignes de lui, dans lesquelles il donne la liste de la plûpart des Ouvrages du Prelat Jacobite, assez conforme à celle qu'Assemani a depuis publiée. Cette Liturgie est à la page 456, *& suiv.* de l'Ouvrage intitulé : *Liturgies Orientales*, imprimé à Paris en 1716, *in*-4.

Je ne puis finir l'article d'Abulfarage, sans vous faire part, Monsieur, de l'Analyse de ses Chroniques, telle qu'elle se lit dans le Catalogue Alphabetique des livres imprimés de la Bibliotheque du Roy. Il y en a une semblable à chaque Auteur : je n'ai prise que celle-ci ; je vous l'envoye pour exemple, afin que rapprochée de l'article parallele de la Bibliotheque Alphabetique, vous voiyez la difference qu'il y a d'Auteur à Auteur.

« Abulfarage, dit-on, est estimé dans l'Orient des Chrétiens & des Ma-
» hometans : mais il n'est pas si exact sur les affaires des Grecs & des Ro-
» mains ; que sur celles des Sarazins & des Tartares-Mogols. Ce dernier
» morceau est le meilleur de l'ouvrage. On y trouve les prodigieuses con-
» quêtes de Zingis-Chan racontées d'une maniere digne de foi. »

Les Auteurs qui s'étendent le plus sur Abulfarage, outre ceux dont j'ai déja employé les autorités ; sont Bayle, Moreri, Cave, Oudin, la grande Bibliotheque Ecclesiastique, imprimée en 1734. M. d'Herbelot, *Biblioth. Orient. pag.* 24 *&* 47. Ottinger. *Biblioth. Orient. c.* 2. *pag.* 81. Konigius, *Biblioth. vet. & nov.* Spizelius, *Specim. univ. Biblioth. pag.* 49. Jo. Al-

*a* Je ne sai si le P. le Long a connu ou n'a point connu l'édition de 1663. Je ne me souviens pas du moins qu'il en parle : Tant y a qu'il marque seulement de l'édition de 1650, les pages 242, 243, 245, 246, 248, 250, 255, 256, 257, 263, 273, 274, 275, 276, 278, 294, 305, 322, 323, 337 ; & explique en peu de mots l'utilité qu'on peut tirer d'Abulfarage, & des autres Auteurs Orientaux pour l'Histoire des Croisades. Il prend M. l'Abbé Renaudot pour garant de ce qu'il avance ; en un mot, il n'ômet rien de ce qu'il doit dire. Aussi sa Bibliotheque vis-à-vis de la Bibliotheque Alphabetique, contraste-t-elle un peu.

*b* Ecchellensis assûre que les Anciens Orientaux ont eu plus de cinquante Liturgies differentes ; & qu'il y en a encore trente-une qui subsistent, dont il fait le détail à la page 134, de sa Traduction du Catalogue des Livres d'Hebediesu. *Roma*, 1653, *in*-8.

bert Fabricius, *Biblioth. Græc. Tom. XIII. pag.* 23. Idem, *Bibliographia antiquaria Hamburgi* 1703, *in-4. pag.* 179. Le P. Niceron, *dans ses Memoires, Tom. XXI. pag.* 408. Abraham Ecchellensis dans son *Eutychius Vindicatus*, principalement dans le Catalogue des Auteurs qu'il a mis à la fin de cet Ouvrage, *nom.* 29. *&c.*

DE ACCEPTANTIBUS.

ACCEPTANTIBUS (Franciscus de) de Sententia definitiva & interlocutoria.

Ce Traité est dans le grand recueil intitulé : *Tractatus universi Juris*, Tome cinquiéme, *fol.* 3. *vol.*

ENfin, M. graces à François *de Acceptantibus*, de Gothique mémoire, & à la *profondeur* de son Ouvrage, qui a mérité d'être imprimé une seule petite fois, & encore dans une Collection où l'on a entassé indifferemment toutes sortes de piéces de rebut, pour la rendre la plus énorme qui fût jamais : enfin, dis je, voici un article qui seroit vraiment du ressort de la *Bibliotheque Alphabétique*, s'il ne se présentoit une difficulté que je voudrois bien pouvoir lever. C'est que le Traité *de Sententia definitiva & interlocutoria*, est un Traité de Droit, & qu'un ouvrage de cette nature n'a pas la vertu de métamorphoser un Jurisconsulte en Auteur Ecclesiastique. C'est pourtant bien dommage; car le *beau, le rare & le célébre nom de François de Acceptantibus*, consacreroit *la Bibliotheque Alphabetique*, comme elle consacre depuis plus de cinquante-cinq ans celle de Lipenius, où je trouve deux fois son article dans les mêmes termes, pag. 135, & pag. 486, édition de Francfort, 1679, *in-fol.* avec ce titre : *Bibliotheca Realis Juridica.* Le même article se trouve dans le Catalogue imprimé de la Bibliotheque Bodleienne, *aussi-bien que dans* Konigius, *Biblioth. vet. & nov. pag.* 4, *col.* 2, & dans les Catalogues manuscrits des Livres de la Bibliotheque du Roi, de celle de S. Germain des Prez, & autres où l'on a eu soin de bien dépoüiller les Auteurs & les Collections.

E.

ECKIUS.

ECKIUS (Joannes) de Primatu Petri adversus Lutherum.

Cet Ouvrage est imprimé dans le grand Recueil de Jean-Thomas de Roccaberti, intitulé : *Bibliotheca maxima Pontificia*, au quatorziéme Tome, *in-fol. Romæ*, 1698, *page* 36.

SI par charité l'on ne supposoit pas, que l'auteur de la *Bibliotheque Alphabetique*, est attaché aux Libertés de l'Eglise Gallicane, & aux droits sacrés de la Couronne de nos Rois, on prendroit ombrage de ce qu'il renvoie à Roccaberti, pour avoir le texte pur du Traité d'Eckius, *de Primatu Petri.* Car qui ne sait que cet Auteur est suspect aux François pour plusieurs raisons : 1°. Parce que par Arrêt du Parlement de Paris, du 20 Decembre 1695. les trois Tomes de *Jean-Thomas de Roccaberti*, *de Romani Pontificis auctoritate*, sont fletris comme *pleins d'opinions contraires à l'esprit de l'Eglise, à la Tradition, à la doctrine des Peres & des Théologiens, & comme*

*ayant été fabriqués exprès* POUR DESHONORER LA FRANCE[a]. a
2°. Parce qu'à Rome même, où Roccaberti étoit si bien venu, & où il avoit tant de credit, il eut la douleur de voir censurer les écrits d'Isabelle de Roccaberti sa tante, qu'il avoit lui-même fait imprimer à ses dépens.[b] 3°. Et enfin d'autant que Roccaberti est soupçonné de retrancher des Auteurs qu'il compile & assemble, tous les endroits qui ne sont pas favorables à la Cour de Rome. b

C'est aussi sans doute de la meilleure foi du monde, que l'Auteur de la Bibliotheque Ecclesiastique donne ici le change, en ignorant ou faisant semblant d'ignorer par modestie, que cent soixante & huit ans avant que *la très-grande Biblotheque Pontificale* * de Roccaberti vit le jour, Eckius avoit fait imprimer lui-même son Traité à Ingolstad *in-fol.* où l'on remarque qu'on écrivoit alors *Ludder* au lieu de *Luther*, aussi-bien que dans l'édition, qu'en fit à Paris un an après Pierre Vidovæus, *in-fol.* & qui est à la Bibliotheque du Roi, cotté D. 608. aussi-bien qu'en celles de S. Germain des Prez, de S. Victor, de Sainte Genevieve, de l'Oratoire de la ruë Saint Honoré, des Jacobins de la même ruë, &c.. La derniere page de cette édition nous apprend ces petites circonstances, avec quelques autres qui piquent la curiosité, & que je vais rapporter en original pour votre satisfaction. *

*Finitum Ingolstadii Bavariæ, (cujus oppidi meminit Carolus I. cognomento magnus in testamento suo) septima die Februarii; quæ sacra est apud Bavaros & Schuanfeldios divo Richardo Anglorum Regi & Sueviæ Duci, anno Virgenei partus* 1520.

*SOLI DEO GLORIA.*

*Auctor Libri obtulit eum in syngrapha sua ad manus Domini Papæ Leonis X. in Urbe, Kalendis Aprilibus* 1520.

*Impressit Parrhisiis Petrus Vidovæus, impensis honesti viri Conrardi Resch, Bibliopolæ Parrhisiensis, anno salutifero* 1521. *mense Septembri.*

Une infinité d'Ecrivains relevent le merite, les talens, les emplois & les écrits d'Eckius; tels sont Moreri, Hoffman, Olearius, le P. Labbe[c], Konigius[d], M. Dupin[e] & autres. c d e

a *Supremi enim Senatûs Parisiensis decreto, die Martis* 20. *Decembris lato, cen modis indigesta opus, multis refertum propositionibus nulla probatione fultis, contra sensum Ecclesiæ Catholicæ, Traditiones sacras & S S. Patrum ac Theologorum doctrinam communem allatis, & ad* CONTUMELIAM GALLICI NOMINIS *dumtaxat ex professo compositis confixum, & prohibitum, adeò illius exemplaria in Gallias invehere, exponere vel retinere.* Echard. Script. Ord. Prædicat. tom. II. pag. 631.

*b* Echard, *ibid.*

* Il ne faut pas confondre cet Ouvrage avec un autre plus ancien, intitulé aussi: *Bibliotheque Pontificale*, Bibliotheca Pontificia, *in*-4°. imprimé à Lyon en 1643. Loüis Jacob de S. Charles, qui en est l'Auteur, l'a divisé en deux Livres: dans le premier, il parle de chaque Pape par ordre alphabetique: dans le second, il indique les Vies générales & particulieres des Papes, leurs éloges, & les traitez qui regardent leur autorité & leur prééminence.

c *De Script. Eccl. tom.* 1. *p.* 564.

d *Biblioth. vet. & nov. pag.* 267.

e *Biblioth. Eccles. xvj. siécle, tom.* 2. *p.* 562. Et *Histoire de l'Eglise du xvj. siécle, part.* 1. *p.* 148.

a b . Je ne connois cependant que Bellarmin [a] & Gesner [b], qui fassent mention du Traité d'Eckius, *De Primatu Petri.*

Egmond, Abbaye en Hollande.

EGMONDANA Abbatia in Hollandia, ejus fundatio, dotatio, ac confirmatio per Theodericum V. Hollandiæ Comitem.

L'acte de donation ou de confirmation des biens donnez à cette Abbaye, est rapporté dans l'Histoire des Evêques d'Utrecht, par Guillaume Hede, qui dit l'avoir vû de ses propres yeux dans les Archives de l'Abbaye d'Egmond. Janus Douza l'a tiré de cette histoire de Hede, & l'a inseré dans ses Annales de Hollande. Le même acte se trouve dans le *Codex donationum* d'Aubert le Mire, *page* 114. & parmi les Oeuvres diplomatiques & historiques du même, *page* 71. Il est daté de l'an 1083.

Un Religieux d'Egmond dont l'on a une petite Chronique qui finit à l'an 1205. met la fondation de son Monastere en l'an 878. mais il n'a été bâti que dans le dixiéme siécle. La cause de sa méprise, est qu'il a cru que le territoire d'Egmond avoit été donné à Thierry premier du nom, le fils de Gerolfe, par le Roy Charles le Chauve, l'an 863. au lieu que cette donation ne fut faite à ce Seigneur qu'en l'an 913. par Charles le Simple. Ce fut pour lors un Monastere de Filles de l'Ordre de S. Benoît : mais Thierry II. les transfera à un Monastere de Bennebrouck près de Harlem, & des Religieux prirent leur place.

Le fonds de cet article est pris d'Aubert le Mire : celui-ci a donné aveuglément dans les préjugez de Janus ; mais il chanta depuis la palinodie, comme vous l'allez voir.

Si vous prenez la peine de jetter les yeux sur *l'acte de confirmation* & *non de donation des biens donnez à l'Abbaye d'Egmond*, vous trouverez, M. qu'il n'est point rapporté en entier *dans l'histoire des Evêques d'Utrecht, par Guillaume Hede:* Cet Historien avant que de le publier, dit deux fois en termes exprès dans l'espace de deux lignes, qu'il n'en veut donner qu'une partie : *At*, dit-il, *cum nonnulli Scriptores discrepent de ordine Comitum Hollandiæ, volui* PARTEM LITTERÆ *quam originaliter vidimus, Theoderici* QUARTI *Comitis, hic inserere* PRO MAJORI PARTE, *sic incipientis.*

2°. Cette confirmation n'a pas donc été faite par Thierry *Cinquiéme* Comte de Hollande, comme le débite l'Auteur de la Bibliotheque alphabetique, mais par Thierry quatriéme du nom. Hede le dit expressément dans les paroles que je viens de transcrire, & Hede ne parle que d'après l'original même, dans lequel le Comte de Hollande qui fait la confirmation, se dit lui-même Thierry *Quatriéme.*

3°. Les mots *Janus Douza* sont un peu équivoques : il y a eu deux Ecrivains de ce nom, pere & fils. Tous deux ont travaillé aux Annales de Hol-

a *Script. Eccles. ad an.* 1500. b *Biblioth. Univ. tom.* 1. *pag.* 414.

lande : ces Annales sont en dix Livres ; le pere a fait les sept premiers avec le commencement du huitiéme ; le reste est le travail du fils. Quoique le dernier eut beaucoup de merite, les Savans feront toûjours une grande différence de lui à son pere. C'est cependant *le fils qui a inseré dans ses Annales*, l'acte dont il est ici question.

4o. Mais comment l'a-t-il inseré ? C'est, dit-il, » après l'avoir tiré *fi-* » *délement*, *avec soin & mot à mot*, de l'histoire des Evêques d'Utrecht, » composée par Guillaume Hede. » *Ejus porro apographum ex ejusdem Commentariis cum cura & fide transcriptum haud abs re fuerit etiam hic appingere, & quidem verbis conceptissimis.* Cependant cet acte est dans Douza plus ample en quantité d'endroits que dans Hede.

5o. Sur quoi on demande, d'où Janus Douza a tiré dequoi remplir six ou sept lacunes considerables, qui sont dans Hede ?

6o. D'où vient encore que chez Douza les noms propres sont orthographiez différemment que chez Hede ?

7o. Pourquoi enfin Miræus qui ne fait que copier Douza, orthographie aussi quelquefois les noms propres autrement que Douza ?

8o. Remarquez, M. en passant deux petits inconveniens, qui pourroient répandre quelques nuages sur tout autre ouvrage, que sur la Bibliotheque alphabetique ; c'est premierement que l'acte, dont il s'agit, n'est point à la page 114, mais à la page 204, chapitre 62, du *Codex donationum* d'Aubert le Mire. C'est en second lieu, que l'Auteur de la Bibliotheque alphabetique donne bonnement *les œuvres diplomatiques & historiques* d'Aubert le Mire pour un ouvrage différent du *Codex donationum* ; ce qui n'a aucun fondement ; puisque c'est le même Ouvrage réimprimé après la mort de l'Auteur, & fondu dans l'édition entiere de toutes ses œuvres, que l'Editeur a jugé à propos d'honorer du Titre d'*œuvres diplomatiques & historiques*, en conservant pourtant à chaque ouvrage son ancien titre, comme le frontispice du Livre, & le haut des pages le dit expressément.

9o. Mais cet Acte curieux est-il bon, vrai, autentique ? Les bons Critiques, le Mire lui-même qui l'a inseré dans le *Codex donationum piarum*, voudroient ils bien le garantir ? La réponse est au-dessus de la portée de ceux qui n'ont point examiné cette piece : communiquons-leur donc celle de Buchelius : c'est une de ses notes sur l'histoire de Hede, p. 91. » Plusieurs, » dit-il, croient avec raison que cet acte est faux, bien que Douza le fils » le croie bon au Liv. X. des Annales de Hollande, où il le donne en en- » tier. Il renferme bien des contradictions, des faussetez, & des absurdi- » tez : ce qui a fait croire à Brockius, à Preissius & à Sandelinus, ces ex- » cellens critiques du païs, que des Moines l'ont anciennement fabriqué. » P. Scriverius est entré dans leur sentiment. Le Mire même, après l'avoir » inseré dans le *Codex donationum piarum*, chap. 62. a douté de son auten- » ticité, comme je puis le prouver par des Lettres qu'il m'a écrites. » Hede a donc mauvaise grace de faire le procès à Beka sur une charte aussi » équivoque. » *Diplomatibus fictitium esse multi non sine ratione crediderunt, quod filius Douza omninò propugnat, cujus Lib. Annal. Holl. X. integrum exhibetur. Continet enim contradictiones, falsa & absurda plura. Unde à Monachis olim fabricatum crediderunt Brockius, Preissius, & Sandelinus, rei antiquariæ hujus Provinciæ peritissimi, quibus assentitur P. Scriverius. Quin & Miræus, etiamsi illud in suis quoque Libris posuerit, in cod. nempe piarum donationum, cap. 62. dubitare nihilominùs incœpit, ut ex Litteris ipsius ad me missis, demonstrari possit.*





*Quod autem Heda Bekam erroris insimulat, non rectè facit, quandoquidem tam dubiæ fidei nititur instrumentis.*

10°. En effet mettant à part toutes les contradictions, fausfetez & absurditez dont parle Buchelius, quand il n'y auroit que ce Thierry qui figure toûjours, & parle en personne dans l'acte, se disant *quatriéme* du nom, trait unique, & dont on ne voit aucun exemple nulle part; & qui au surplus, de l'aveu de Douza même & de tous les Historiens de Hollande, doit être Thyerry cinquiéme. Quand il n'y auroit encore que les formules, par où l'acte finit; formules où le stile d'un Prêtre, & non le stile d'un Prince souverain & séculier, saute aux yeux, cela seul, dis-je, sufit pour le faire rejetter. Ainsi je ne pourrois gueres m'empêcher d'être fâché contre l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique, d'avoir hazardé une charte si suspecte, dont les consequences pouvoient retomber sur son ouvrage incomparable; si je n'étois persuadé d'ailleurs que

*C'est une ombre au tableau, qui lui donne du lustre.*

Aussi me fais-je un plaisir d'épouser le sentiment de le Mire & le sien, touchant le tems de la fondation de l'Abbaïe d'Egmond. Il seroit seulement à souhaiter qu'il eût marqué selon sa promesse, que generalement toutes les anciennes Chroniques s'accordent avec le Religieux d'Egmond sur le point contesté, & qu'il eût bien voulu exercer sa critique à montrer en détail & sur des preuves incontestables la fausseté des Chroniques suivantes.

L'Auteur de la Chronique est Herman Cornerus Jacobin, natif de Lubec. Il vivoit encore en 1437. *Apud Eccard. Corpus historicum medii avi fol. Lipsia 1723. tom. II. pag. 472.*

*Octavo anno Lodowici, qui est Domini 865. Comitatus Hollandiæ cœpit secundum Sigibertum. Nam Karolus Calvus Rex Francorum Theodericum, fratrem Waldgeri, primum Comitem faciens, Egmundam cum pratis, silvis & omnibus aliis quæ inter Swittershagen & Fortrapa ac Kynnen posteri ejus nunc possident, beneficio contulit. Qui Theodericus Comes postea Monasterium Egmundense fundavit sub Episcopo Trajectensi Edilbaldo, sanctimonialibus ibidem ad Deo serviendum institutis, & reliquias corporis Beati Adelberti, eo cuidam sanctimoniali se revelante, in locum ubi nunc à fidelibus veneratur, transtulit, ligneam ibidem Ecclesiam construens, &c.*

Magnum Chron. Belg. apud Pistorium, *fol. Francofurti 1607. p. 65.*

*Anno Domini octingentesimo sexagesimo tertio, Imperii, Ludovici * primi anno octavo, Carolus agnominatus Calvus Rex Francorum, & consequenter Imperator Romanorum, tunc apud vicum Pladellæ residens, Hollandiamque totam depopulatam esse percipiens, tradidit anno Regni sui decimo nono, ad instantiam Comitis Haganonis nobili viro Theoderico fratri Walgeri Principis, Ecclesiam Egmondensem & Kinchem à Zindergesbaca usque Fortrapa per paginam specialis privilegii roboratum* (sic) *imagine regalis annuli. Item idem Theodericus & sua posteritas eamdem dationem feudali jure possederunt, & atroces Danos à finibus Romani Imperii potentissimè profugaverunt. Ludovicus autem Rex Germaniæ & frater jam dicti Caroli contulit etiam Theoderico eidem Comiti precibus Hemmæ Reginæ forestum Wasda, comitatui suo contiguum, pro eo quod vir valde famosus, & in cunctis gestis militaris exercitii collaudandus esset.*

* *Secundi*, ut in §. præcedenti.

*Iste igitur Theodericus primus Comes Hollandiæ, arma gerens ..... Jurisdictionis suæ terminos contra Danorum incursionem egregiè rexit, habens in uxorem matronam nobilem nomine Genam, ex qua genuit filium nomine Theodericum, juvenem multis virtutibus insignitum.*

*Item Theodericus senior ex magno devotionis affectu construxit in Egmondam Cœnobium, in quo Sanctimoniales sancti Benedicti primus instituit. . . Tandem Theodericus primus Comes Hollandiæ, & Dominus magnæ partis ulterioris Frisiæ,*

*qui Princeps imperterritus fuit .... secundo nonas Octobris requievit in Christo, anno Comitatûs sui trigesimo octavo: Gena Comitissa tertio idus Januarii decessit à sæculo, tumulata juxta maritum suum in Emondensi Cœnobio prænotato. Hæc ex gestis Comitum Hollandiæ. Iste Theodericus primus Comes Hollandiæ habuit fratrem nomine Waltgerum, qui erat Comes de Teysterbant, commoratus apud Teylam in villa Avezaic dicta.*

*Isti duo fratres habuerunt avungulum Haganonem Trajanum, &c.*

L'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique finit l'article de l'Abbaïe d'Egmond en disant, que Thierri second Comte de Hollande *transfera les Filles de l'Ordre de S. Benoit, qui étoient à Egmond, à un Monastere de Bennebrouck,*

Comme il n'y a jamais eu ni ville, ni village, ni lieu du nom de Bennebrouck, où il y ait eu plusieurs Monasteres; & qu'il y a eu au contraire un Monastere appellé Bennebrouck; il faut aider à la lettre, & croire que l'Auteur a voulu dire que *Thierri second transfera les Religieuses d'Egmond au Monastere de Bennebrouck, & non pas à un Monastere de Bennebrouck.*

Vous vous attendiez, M. de trouver ici selon les termes exprez du Prospectus, tout ce qu'il y a d'imprimé en diferens endroits sur l'Abbaïe d'Egmond. Consolez-vous, je vous prie: l'Auteur est homme d'honneur, & il ne manque à ses engagemens, que quand il ne s'en souvient pas.

ELLINGERI Abbatis Tegernsensis Epitaphium. ELLINGERI.

Cette Epitaphe est imprimée au quatriéme tome des Analectes du P. Mabillon, *page* 359. de l'ancienne édition, & à la *page* 437. de la nouvelle.

Cette Epitaphe est composée de trente-deux vers Léonins; ce seroit tout dire, si l'on n'avoit à ajoûter que ce sont les plus mechans qui aient été faits de cette espece: ils n'expriment tous que cette élegante pensée, *Ellinger a été un bon Religieux.* Une piece si rare porte sa recommandation avec elle, & doit faire rencherir de moitié la Bibliotheque Alphabetique. Ce qui aidera au succez, c'est le goût & la force d'esprit de l'Auteur à déterrer des monumens aussi interessans.

ERIGENA (Joannes) de divina prædestinatione contra Goteschalcum. ERIGENA.

Ce traité est parmi les anciens Auteurs, qui sont au premier volume de Gilbert Mauguin, Président de la Cour des Monnoies, intitulé: *Vindiciæ Prædestinationis & Gratiæ, in-4. Parisiis, Billaine* 1650.

*Ejusdem in Areopagitica Latinè à se conversa, carmen ad Carolum Calvum.*

Ces vers sont inserez dans un Recueil de Lettres recueillies par Jacques Usserius, intitulé: *Veterum Epistolarum Hibernicarum Sylloge, in-4. Parisiis* 1665. page 40.

*Ejusdem Præfatio in ead. Areopagitica.*

Cette Preface est au même endroit, *page* 41.

L'article d'Erigene est une heureuse imitation, mais abregée d'un article semblable dressé par Olearius, *Biblioth. pag.* 385. Voici l'original : *De Prædestinatione Dei contra Gotteschalcum Liber apud Gilbertum Mauguinum, in vindiciis Prædestinationis & Gratiæ*, tom. 1. pag. 103.... *Præfationem duplicem ad Carolum Calvum edidit Usserius in Epistolarum Hibernicarum sylloge*, pag. 57. Cave a dit la même chose en ces termes : *De Prædestinatione Dei contra Gotteschalcum*, Liber à Gilberto Mauguino editus *vindic. Prædestinationis & Gratiæ*, tom. 1. p. 103...... Præfationem versionis istius duplicem ad Carolum Calvum, metricam alteram breviorem, alteram prosaïcam prolixiorem edidit Cl. Usserius *in Epistolarum Hibernicarum sylloge*, pag. 57.

Long-temps avant que M. Mauguin fit imprimer le Traité d'Erigene *de divina Prædestinatione,&c.* Usserius avoit donné dans le Chapitre neuviéme de l'histoire * de Gottschalch, les dix-neuf Capitules que l'Empereur Lothaire avoit fait tirer de ce Traité, & qu'il avoit envoyez au Roi Charles son frere par Ebbon Evêque de Grenoble.

* Imprimée à Dublin *in*-4. en 1631. & depuis à Hanovre *in*-8. en 1662. Les deux éditions sont à la Bibliotheque du Roi.

Prudence de Troyes, Florus de Lion, & quelques autres Ecrivains du même siécle, refuterent avec autant de force que de noblesse ces capitules, & dès-là leurs écrits sont semez de passages du Traité d'Erigene. Ces écrits ont vû le jour plusieurs années avant les *Vindiciæ Prædestinationis* de M. Mauguin.

Ces traits & ces circonstances sont si importantes & si intimement liées au sujet, que leur ômission ne peut être loüable, que dans un Auteur aussi grave, que l'est celui de la Bibliotheque Alphabetique, qui d'ailleurs a droit par lui-même de substituer la reïmpression de *Veterum Epistolarum Hibernicarum sylloge*, faite à Paris en 1665. à l'impression originale qu'Usserius avoit faite de son ouvrage à Dublin en 1632. laquelle a tant d'avantages sur l'autre.

Comme Sigebert de Gemblours [a] & Tritheme [b] distinguent Jean Scot, de Jean Erigene, l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique auroit dû faire voir que ces deux personnages ne sont qu'un seul & même Auteur, si un trait de critique de cette force n'eut été incompatible avec sa modestie. De-là vient qu'il ne dit rien de la profession, ni de la patrie d'Erigene, ni du mérite que quelques anciens lui ont trouvé [c], ni du credit qu'il avoit auprès de Charles le Chauve, ni enfin du genre particulier de sa mort. Il pouvoit pourtant faire tout cela sans que sa vertu favorite courût aucun risque ; c'étoit de renvoier son Lecteur à Thomas-Pope Blount, qui a rassemblé les divers jugemens, que la plûpart des modernes ont portés du Moine Erigene dans *Censura celebriorum Autor. Genevæ* 1710. *in*-4. *pag.* 349.

a *De Script. Eccl. cap.* 94.
b *De Script. Eccl. cap.* 261. & 271.
c *Vide Honorium Augustodun. de Script. Eccl. lib.* 3. *cap.* 12. *Sigebert. & Trithem. locis citatis.*

GALLICAN

G.

GALLICANI Episcopi. Instrumentum quo respondent ad requestam Ducis Bedfordiæ, atque ut à subsidiis liberentur rogant. CLERGÉ DE FRANCE.

Cette piece contient la supplique des Prelats de France & des autres personnes Ecclesiastiques assemblées à Paris en 1406. Le Duc de Bedfort pour lors Regent du Roïaume, leur demandoit leur consentement pour la levée des subsides que le Pape avoit permis d'imposer sur le Clergé. Ils expliquent les raisons qu'ils avoient de ne se pas prêter à la requisition du Regent, & ils font valoir celle d'être distinguez en cela des laïcs. On trouvera cette supplique dans le Spicilege du P. Dacheri, au quatriéme Tome de la premiere édition, *page* 309. & au troisiéme Tome de la nouvelle, *page* 757.

*EPISTOLA Eorumdem Regi directa ad finem obtinendi exemptionem & libertatem subsidii de novo impositi.*

Cette Lettre est dans le Spicilege du P. Dacheri au quatriéme Tome de l'ancienne édition, *page* 314. & au troisiéme de la nouvelle, *page* 759.

Ce nouveau subside qui consistoit à payer quarante sols par chaque queuë de vin demandé en 1415. au Clergé de France assemblé pour lors à Bourges, lui parut si contraire à ses immunitez, qu'il fit tous ses efforts auprès du Roi Charles VI. pour en être dechargé.

CEs deux pieces en main, l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique s'érige, peut-être sans le vouloir & sans le savoir même, en chef de parti. Les Rois Très-Chrétiens en qualité de fils aînez de l'Eglise, & en particulier de Défenseurs de la gloire, des Libertez & des biens de l'Eglise Gallicane, ont cru qu'ils ne pouvoient soûtenir ces honneurs & ces charges, sans tirer du Clergé dequoi fournir aux dépenses, auxquelles ces titres les assujettissoient. Le Clergé de France ne faisant pas diférence des Rois legitimes d'avec les Rois usurpateurs, a prétendu pendant long-tems que les droits des Rois de France sur les Ecclesiastiques se réduisoient aux honneurs du Patron : ainsi il ne s'est prêté genereusement à la volonté de ses Souverains, que parce qu'il n'a pû faire autrement. Et voici que sans correctif & sans modification, on vient le mettre en goût de reprendre les premiers erremens. Heureusement le Roi est maître, & la Bibliotheque Alphabetique ne tire point à consequence.

GILDAS.

## GILDAS de Excidio Britanniæ.

Cette histoire de la ruine de la Grand'Bretagne composée par Gildas, surnommé le Sage, Moine & depuis Abbé de Bangor, est suivie dans les differentes collections, d'une Lettre du même Auteur sur le même sujet, & d'un autre Traité contre les dissolutions du Clergé de son tems.

Ces pieces se trouvent dans les *Orthodoxographa* imprimez par les soins de Jean Herold. *in-fol. Basileæ* 1555. *page* 1004. Dans ceux qu'a publiez Jean-Jacques Grynée dans la même ville en 1569.

Dans la Bibliotheque des Peres, imprimée pour la premiere fois par les soins du Docteur Margarin de la Bigne, à Paris en 1575. *in-fol.* Tome troisiéme. *Item*, au cinquiéme Tome de la deuxiéme édition de la même Bibliotheque qui a paru à Paris en 1589 *. De même au cinquiéme de l'édition qui fut publiée à Paris en 1654. *page* 371. Comme aussi dans la troisiéme partie du cinquiéme Tome de la même Bibliotheque imprimée à Cologne en 1618. & au huitiéme Tome de la Bibliotheque des Peres, imprimée à Lion, *page* 707.

* C'est en 1579. & non 1589. que cette deuxiéme édition parut.

Cette histoire avoit été publiée *in*-8. à Londres en 1525. du tems & pour l'usage de Tonstal Evêque de Londres, avec une Préface de Polidore Virgile. Dans tous ces imprimez la Lettre avoit été incorporée à la suite du Traité sans aucune distinction, au lieu qu'elle en est separée dans l'ouvrage recueilli par les soins de Thomas Gales, intitulé : *Historiæ Britannicæ, Saxonicæ, Anglo-Danicæ Scriptores quindecim, in-fol. Oxoniæ, page* 31.

Je vous avouërai, M. que je n'ai pû m'empêcher de rire, en lisant qu'un Auteur du sixiéme siécle tel que Gildas, a composé l'*histoire de la Grand'-Bretagne*. J'avois cru jusqu'ici que le terme de *Grande-Bretagne* n'avoit été introduit & établi qu'au commencement du dix-septiéme siécle, à l'occasion de la réünion de l'Angleterre, de l'Ecosse & de l'Irlande sous un même Prince.

Vous avez raison de dire que les Savans sont jaloux de leur liberté, & qu'ils aiment quelquefois les débauches d'esprit. L'article de Gildas en fournit quelques-unes de la part de l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique.

La premiere est, qu'aiant lû dans Cave ou dans Thomas Gale, que Gildas a été *Moine de Bangor* : il a pris cela pour argent comptant, & l'a debité de même. Mais s'il s'étoit donné la peine de creuser un peu dans l'histoire, il auroit trouvé que Cave ou Thomas Gale n'ont fait que réaliser une simple conjecture de Polydore Virgile, lequel dans une note marginale qu'il a mise vers la fin de la Lettre de Gildas, conclut seulement des

paroles de ſon Auteur qu'il a été Moine, *& peut-être*, dit-il, *de Bangor*[a]. a
Or les paroles, *peut-être de Bangor*, ne veulent point dire que Gildas ait été réellement Moine de Bangor; & quand elles le diroient, Polydore Virgile n'en ſeroit pas cru ſur ſa parole. En effet il eſt conſtant que le Monaſtere où Gildas a été élevé, étoit celui de S. Eltut ou Hiltud. Ce Monaſtere étoit dans le Comté de Carmarden dans la partie meridionale de la Province de Galle. Le canton où il étoit, conſerve encore ſon nom, puiſqu'il s'appelle *Llanelthye*, c'eſt-à-dire, *Terre* ou *Canton* d'Eltut. Au contraire le Monaſtere de Bangor étoit dans le Comté de Flint, qui eſt au nord de la Province de Galle : poſition diametralement contraire à celle du Monaſtere où Gildas a fait profeſſion de la vie monaſtique[b]. b

La ſeconde débauche d'eſprit eſt la dignité d'*Abbé de Bangor*, que l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique donne en pure perte à Gildas : il ne trouvera nulle ombre de cette dignité, ni dans la vie de Gildas[c], ni c
dans celle de S. Samſon[d], ni dans celle de S. Magloire[e], ni dans celle de d e
S. Paul de Leon[f], tous éleves de S. Eltut ou Hiltud, & condiſciples de f
Gildas. Gildas a été Abbé de Ruis, c'eſt tout ce qu'on peut dire de lui à cet égard : le reſte eſt hazardé; avant de le propoſer, il faudroit prouver deux choſes, 1°. que Bangor exiſtoit dès la naiſſance de Gildas : 2°. que le Monaſtere du canton de Glamorgan, où Gildas a été élevé & a fait profeſſion de la vie monaſtique, étoit le même que celui de Bangor : & c'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé de faire. D'ailleurs quand on le feroit, on ne ſeroit gueres plus avancé.

La derniere débauche d'eſprit eſt plus honorable à l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique, en ce qu'elle fait voir que ce n'eſt jamais ſans connoiſſance de cauſe, qu'il prend un parti plûtôt qu'un autre. Vous ſavez, M. que les éditions qu'on a de Gildas, ont été faites ſur trois differentes qu'ont donné en divers tems Polydore Virgile, Joſſelin & Thomas Gale, chacun muni de deux manuſcrits tirez de pluſieurs endroits, & tous diferens les uns des autres. Entre ces ſix manuſcrits, cinq conviennent parfaitement, & s'accordent à ne produire pour tous écrits de Gildas qu'une ſimple Lettre. A la verité en liſant cette Lettre, on voit qu'elle a trois parties; la premiere eſt une hiſtoire ſuccincte de l'Angleterre; la ſeconde contient une vive déclamation contre les crimes des Rois & des peuples d'Angleterre, & enfin la derniere renferme une ſemblable invective contre le Clergé de la même Iſle.

Au contraire, le manuſcrit qui s'éloigne entierement des cinq autres, ne contient que la premiere partie de la Lettre de Gildas, c'eſt-à-dire, ce qui concerne uniquement l'hiſtoire. Celui qui a tranſcrit ou fait tranſcrire cette partie de la Lettre de Gildas, voulant lui faire porter le nom d'*Hiſtoire*, a changé dans la Préface le mot *Epiſtola*[g] en celui de *Liber* : & g

a *Hinc cognoſcere licet Gildam fuiſſe Monachum, vel ejus Bangorienſis Cœnobii, in quo fuiſſe ferunt amplius duo millia Monac.*

b Selon Spedeus, *Theat. Britan. lib.* 2. *cap.* 13. *n.* 9. Bangor portoit autrefois le nom de *Bovium* dans quelques manuſcrits de l'Itineraire d'Antonin.

c *Acta SS. Ord. S. Bened. tom.* 1. *pag.* 139. *& ſeq.*

d *Ibid. pag.* 165. *& ſeq.*

e *Ibid. pag.* 223. *& ſeq.*

f *Apud Bolland. Act. Mart. tom.* 2. *pag.* 111. *& ſeq.*

g Les Anciens n'ont traité que de *Lettre* ou d'*Epître* l'écrit de Gildas; témoin l'Auteur anonyme de la vie de ce Saint, qui vivoit dans l'onziéme ſiécle, & qui voulant en citer un endroit conſiderable, l'appelle *Epiſtolaris Libellus* : après quoi il dit : *& quæ ſequuntur in dicta Epiſtola.*

parce que la Préface contenoit bien des choses, qui n'avoient nul rapport à l'histoire, il les a retranchées, & a réduit par-là la Préface à un peu moins de la moitié. Non content de ces alterations, il a dressé un ordre de Chapitres, tout diférent de celui de Gildas même, qu'il a placé d'abord tout entier avant la Préface, & puis en partie seulement après.

Tout cela auroit dû faire connoître à Thomas Gale, que la partie de la Lettre de Gildas ainsi defigurée, contenuë dans son manuscrit, étoit le fruit du travail de quelque particulier, qui ne vouloit avoir des Ecrits de Gildas, que ce qui concernoit l'histoire. Ce qui ne lui permettoit pas de révoquer ce point important de Critique en doute; c'est, 1°. que cette *histoire* pretenduë de Gildas est tirée d'un manuscrit qui ne contient que des Historiens. 2°. Que trois vers qui sont à la fin de cette *histoire* prétenduë, apprennent, que c'est le Docteur Cormac qui a emploié son travail, son esprit & son savoir à mettre l'histoire de Gildas dans l'état où elle est.

*Historiam Gildæ Cormac sic perlege scriptam*
*Doctoris digitis, sensu, cultuque redactam:*
*Hac tenues superat, multos carpitque superbos.*

3°. Enfin c'est qu'on peut produire d'autres manuscrits, où la Lettre de Gildas ne se trouve de même qu'en extrait; tels sont ceux de l'Abbaïe de Lyre en Normandie, & celui de la Bibliotheque publique de Leïde, qui ont pour titre: *Excerptiones* ou *Exceptiones de Libro Gildæ sapientis. De primis habitatoribus Britanniæ, & de Excidio ejus.*

Sur ce pied, Thomas Gale faisant imprimer la Lettre de Gildas, ne devoit pas en séparer la premiere partie [a] pour en faire un écrit à part: & l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique, qui est le veritable redresseur des torts faits aux anciens Auteurs, auroit pû se dispenser de se conformer au compilateur Anglois en parlant des Ecrits de Gildas. Par-là il auroit évité le coup de foüet, qu'il s'est donné lui-même à la fin de l'article, en qualifiant *de Traité*, ce qu'au commencement il soûtient être de nom & d'effet une *histoire de la ruine de la Grand'Bretagne.*

Ces observations étoient necessaires, M. & devoient préceder ce que j'ai à vous dire sur les éditions de Gildas. Les diférentes éditions qui ont été faites des écrits de ce saint Abbé, ne devroient point être ignorées de l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique, puisque Miræus [b] assûre qu'elles sont entre les mains de tout le monde. *Uterque Libellus in omnium est manibus.* S'il n'en parle pas, c'est toûjours à sa modestie qu'il faut s'en prendre.

La premiere édition est celle de Londres *in*-8. faite par Polydore Virgile en 1525. au reste si avanturée qu'il n'est que notre Auteur, qui puisse la mettre en ligne de compte.

*a* Si le Manuscrit de Cambrige a fait illusion à Thomas Gale, le titre au moins auroit dû lui faire ouvrir les yeux; le voici: *Incipit Præfatio Libri Queruli sancti Gildæ sapientis, de excidio Britanniæ; de Calamitatibus & Prævaricationibus ejus Civium, ac Britonum exulatione; & conquestus ipsius contra Reges, Principes & Sacerdotes.* Selon ce Titre, Gildas n'a fait aucune histoire d'Angleterre, mais un écrit où il s'éleve contre tous les Ordres de l'Etat: & son écrit n'a qu'une Préface; ce qui ne devroit pas être dans le systême de Gale, & de ceux qui le suivent.

b *Auctar. Script. Eccl. cap.* 144.

La seconde Edition qui soit venuë à ma connoissance, est celle de Bâle en 1541. *in*-8. qui se trouve à la Bibliotheque du Roi, *in opere historico*.

En 1568. Josselin Secretaire de Matthieu Archevêque de Cantorberi, réimprima Gildas *in*-12. sur deux manuscrits si diférens de l'imprimé de Polydore Virgile [a], que le Gildas de ce dernier n'y est pas reconnoissable. a On en conserve un exemplaire dans la Bibliotheque de sainte Genevieve, qui apprend qu'il a été imprimé à Londres chez Daius.

La Bibliotheque de S. Germain des Prez possede un Gildas *in*-8. imprimé à Cologne en 1572. il est à la suite d'une petite histoire latine d'Angleterre, composée par Humfroy Lhuid.

Commelin insera Gildas dans la collection des petits Ecrivains d'Angleterre, *fol.* Hildelberg. 1587.

Enfin Thomas Gale à la faveur de deux nouveaux manuscrits a donné en 1691. le texte de Gildas beaucoup plus pur : mais en suivant pour la forme le manuscrit de Cambrige, il a autant gâté son Auteur de ce côté-là, qu'il l'a servi de l'autre.

Sur ce grand nombre d'Editions des écrits de Gildas, vous sentez bien, M. que les Traitez de ce Saint n'étoient point du ressort de la Bibliotheque Alphabetique : & que si le nouveau Bibliographe avoit tant d'envie de parler de Gildas, il ne pouvoit le faire d'une maniere qui lui fît plus d'honneur, qu'en indiquant sa Vie. Cette vie est rare : elle n'a jamais été imprimée ni separément, ni même avec les écrits de Gildas. Elle est seulement dans quelques collections. Il n'y a même qu'une collection où cette vie soit bien. Voici par quels degrez elle a passé pour arriver là. D'abord elle fut imprimée à la page 429, de la Bibliotheque de Fleury dressée par Jean Dubois, Lion, *in*-8. 1605. Tom. 1. pag. 181. Ensuite au vingt-neuviéme du mois de Janvier, de Bollandus, Tom. 1. pag. 956. Puis, *inter Acta Sanctorum Hiberniæ Jo. Colgani* 1645. Enfin dans les *Acta SS. Ordinis S. Benedicti*, *Tom.* 1. *pag.* 139. Et c'est ici seulement que cette Vie se trouve dans sa pureté, parce que le Pere Mabillon l'a donnée sur un excellent Manuscrit du onziéme siécle appartenant à l'Abbaye de Ruis, dont S. Gildas fut certainement Abbé. Or c'est sur cette même vie que M. Baillet a composé celle de sa façon, qu'on lit au vingt-neuviéme de Janvier.

Entre les Anciens qui fournissent de bonnes lumieres sur la Vie & les Ecrits de Gildas, je ne connois que Bede, *hist. lib.* 1. *cap.* 22. Alcin [b], b Géofroi de Monmouth [c], Turdestin dans la Vie de S. Guignolé, Guillaume c de Neubrige [d], Guillaume de Malmesburi [e]. d e

a C'est que Polydore Virgile a eu si peu d'égard aux manuscrits qu'il avoit entre les mains, qu'en quelques endroits non seulement il a retranché du texte, & a inseré du sien en quelques autres; mais encore par tout où l'Ecriture Sainte étoit emploiée, il a substitué notre Vulgate à l'ancienne Italique, qui étoit seule en usage du tems de Gildas. Polydore Virgile ne convient pourtant pas de tous ces faits, quoiqu'il convienne de la plus grande partie. *Tum addubitare cœpimus*, dit il, *si illa sic manerent, velut agnata membra facile neglectum iri, sin ad verbum reponerentur, nobis istuc haud dubie vitio datum iri, quod Auctoris verba mutaverimus, qui ad extremum legem jampridem librorum veterum castigatoribus datam secuti nonnulla resecuimus, addidimus autem nihil. Ipse vero postea ut oratio per hyperbaton passim obscurata planior fieret, uno vel altero loco verbum longius positum magis perappositè locandum curavi.*

b *Epist. ad Ædilard. Cantuar. Archiep. tom.* 1. *Antiq. Lect. Canisii, pag.* 5.

c *Lib.* 1. *cap.*

d *In proœmio hist.*

e *De Antiquitate Eccl. Glaston. à Thoma Gale, editus inter Scriptor. Britan. tom.* 3.

A l'égard des Modernes, il faut consulter D. Alexis Lobineau, qui a placé la Vie de S. Gildas à la page 72. des Vies des Saints de la Province de Bretagne. Gerard Vossius [a], Usserius [b], Waræus [c], Olearius [d], le Pere Labbe [e], Konigius [f], Dupin [g]. Je passe Moreri, Cave, Hoffman, & autres semblables repertoires, où l'on trouve à peu près avec étenduë tout ce qu'il faut savoir des Auteurs.

## L.

LONGUOLIUS. LONGUOLIUS (Christophorus) Mechliniensis civis Romanus. Oratio de Laudibus S. Ludovici Regis Francorum.

Ce discours est imprimé dans du Chêne au Tome cinquiéme de sa collection des Historiens de France, *page* 500.

Cet Auteur est mort en 1522.

CEt article, à la construction près, qui me fait de la peine; cet article, dis-je, est tiré mot à mot de la Bibliotheque Historique de France du P. le Long, *pag.* 359. *num.* 7151. Voici ce qu'on y lit; » *Christophori Longuolii Mechliniensis, civis Romani, Oratio de Laudibus sancti Ludovici, in-4.* » *Parisiis, H. Stephani*, 1510.

» *Ce discours est aussi imprimé dans du Chêne au Tome cinquiéme de sa collection des Historiens de France*, page 500. *Cet Auteur est mort en* 1522. »

Si l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique avoit reconnu le Latin *Christophorus Longuolius*, dans le François, *Christophe de Longueil*, avec lequel le Pere Niceron a fait paroître sur la scene l'Ecrivain de Malines dans le Tome 17. *pag.* 33. & Tome 20. *pag.* 106. de ses Memoires; il nous auroit appris & en quel mois & quel jour du mois Longuolius est mort, en disant que c'étoit le onziéme de Septembre. Il auroit pû ajoûter d'après le le P. Niceron encore, que » quelques traits échappez à Longuolius dans » son discours sur la Cour de Rome, l'ont fait supprimer dans le Recueil » de ses œuvres : mais du Chêne l'a inseré dans le cinquiéme Tome des » Historiens de France, *page* 500. » Mais l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique a voulu éviter jusqu'à l'ombre du plagiat.

C'est aussi à cette grande délicatesse qu'il faut attribuer la suppression, qu'il fait de l'édition de 1510, dont parle le P. le Long, & qui se trouve dans la Bibliotheque du Roi, cottée L. 567. dans la Bibliotheque Barberine, dans celle de Leïde, deux fois dans la Bibliotheque de sainte Genevieve, & est une seconde fois dans la Bibliotheque du Roi [h].

Gesner dans ses Pandectes, Tome II. tit. V. *pag.* 136. ne manque pas de faire mention de ce Panegyrique, qui fut recité à Poitiers en 1510. dans l'Eglise des Cordeliers.

a *De Hist. Lat. cap.* 11.
b *De Script. Hibern. lib.* 2.
c *Pag.* 107.
d *Biblioth. pag.* 287.
e *Script. Eccl. tom.* 1. *pag.* 552.
f *Bibl. vet. & nov. pag.* 347.
g *Auteurs Eccles. tom.* 6. *pag.* 312.
h *In Præfatione enarrationis Libri XXVIII. Pandectarum, Parisiis, Petri Gromorsi*, 1520. *fol. z.* 307.

Voïez ce que Meibomius dit des Lettres de Longuolius [a], qui est bien diférent de l'éloge qu'en fait Miræus [b]; parce qu'il l'a tiré de la Vie de Longuolius, écrite par Regnaud Polus. a b

LOTHARIUS Dux Saxoniæ. De ejus in Imperatorem Romanorum electione, narratio historica. LOTHAIRE Duc de Saxe.

Cette Relation est dans le nouveau Recueil, que le Pere Jerôme Pez a donné des Ecrivains de l'histoire d'Autriche, *in-fol. Lipsiæ* 1721. Elle commence à la *page* 570. Cette piéce, quoique très-courte, contient l'acte heroïque que fit S. Leopold Marquis d'Autriche. L'élection de Lothaire ayant prévalu, il se désista sans peine de ses prétentions; & loin de former un parti contraire comme fit Conrad de Souabe, il s'attacha à Lothaire, & l'accompagna en son voyage d'Italie. L'élection de Lothaire se fit à Mayence l'an 1125.

La piéce indiquée ici auroit son merite, si par malheur l'élection de Lothaire, fait usé & trivial, n'étoit accompagné de circonstances romanesques, qui n'ont cours que dans les Ecrits du Pere Jerôme Pez & dans notre Auteur, qui fait au premier le très-grand honneur de vouloir bien le copier.

En effet la Relation ne compte que trois Princes désignez aux Electeurs par les diférens ordres de l'Empire, pour choisir celui qui devoit succeder à Henry V. Or il est de notorieté publique, qu'il y en avoit quatre; Frederic Duc de Souabe, Lothaire Duc de Saxe, Léopold Marquis d'Autriche, & Charles Comte de Flandres: & ces quatre Princes sont expressément nommez par Othon de Frizingue, témoin oculaire, & fils de Léopold même, un des contendans, & celui qui donne lieu à cet article [c], par Géofroi de Viterbe [d], par deux Chroniques nouvellement mises au jour par D. Jerôme Pez dans le volume même que cite l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique [e], & par une foule d'Auteurs posterieurs, qu'il est fort inutile d'alleguer. c d e

La Relation dit encore, que Lothaire & Léopold prierent par deux fois les Electeurs de ne les point élire. Otton de Frizingue s'inscrit derechef en faux contre la Relation. Il fait honneur de cet *Acte heroïque* à Lothaire seul, cet ennemi declaré des Princes ses freres, & il n'a garde de le partager avec son propre pere, quelque interessé qu'il fût à sa gloire; parce qu'il savoit qu'il ne lui étoit pas dû. C'est par la même raison, qu'on ne voit aucune trace de cette priere prétenduë ni dans Polzman [f], ni dans la harangue prolixe que François Patavius fit pour la Canonisation de ce Prince, ni dans *Summarium Canonizationis S. Leopoldi Marchionis Austriæ* de Jean-François de Padua, ni dans la Bulle de Canonization du même f

a Dans *Valentini Henrici Vogleri introductio universalis: Helmestadii, in-4.* 1700.
b *De Script. Eccles. cap.* 29.
c *Lib.* 7. *cap.* 17.
d *Apud Pistorium, Hanoviæ, fol. pag.* 509.
e *Pag.* 779. & 1188.
f *Compendium vitæ & miraculorum S. Leopoldi* 1591.

Prince d'Innocent VIII. toutes pieces extrêmement longues, imprimées
a dans le Recueil du P. Jerôme Pez[a], & où l'on s'est étudié à ramasser tous les traits de la Vie de S. Léopold, qui pouvoient contribuer à lever les dificultez qui retardoient sa Canonisation. Enfin il n'est pas dit le moindre mot *de cet Acte héroïque* dans tout l'*in-fol.* du même P. Jerôme Pez, bien qu'il n'aît été entrepris, de l'aveu de l'Auteur, que pour donner du lustre à la maison d'Autriche.

On passe tout à cet Ecrivain : il est Autrichien, & il fait son capital de faire honneur aux Princes qui ont gouverné l'Autriche : on n'examine pas si les Princes d'alors, & les Princes d'aujourd'hui sont de la même descendance, ni si le Pere Pez donne atteinte à la verité de l'histoire. Mais on admire qu'un François, qui sait que l'Empire d'Occident a été formé par nos Rois; & que dans le tems dont nous parlons, la France ne prit le parti de Conrade contre Lothaire, que parce que les Electeurs avoient negligé de jetter les yeux sur un de ses Princes, ou du moins sur quelque autre qui tint à eux par quelque endroit; qu'un François, dis-je, vienne dire que Léopold Marquis d'Autriche s'est *désisté sans peine des prétentions qu'il avoit à l'Empire*, tandis qu'il n'y en avoit aucune, & que la Relation sur laquelle il se fonde, ne le dit pas non plus : quelque bon François que soit ce François, sa proposition n'est pas mesurée, & rappelle le souvenir des conclusions données au tems de la Ligue par plusieurs Théologiens contre les Valois & les Bourbons, en faveur de la branche d'Autriche, qui regnoit en Espagne.

Enfin la Relation dit que Frederic Duc de Souabe fit sa paix avec le Roi Lothaire trois jours après l'élection du dernier. Je ne sai que dire & penser de ce récit : car il est certain que Lothaire, l'année d'après son élection, chercha ouvertement tous les moïens d'opprimer Frederic & Conrade Duc
b de Franconie son frere[b]. Ces Princes de leur côté ne voulurent point reconnoître son élection, prirent les armes contre lui, & lui susciterent mille afaires fâcheuses, jusqu'à ce qu'enfin par l'entremise de S. Bernard, qui vint exprès sur les lieux, ils se soûmirent entierement. Mais c'est ce qui n'arriva qu'au mois de Mars de 1135. c'est-à-dire, dix ans après le tems marqué dans la Relation. J'ai pour garant la Lettre, que l'Empereur
c Lothaire écrivit au Pape pour lui faire part de cette reconciliation[c], l'An-
d naliste Saxon donné par M. Eccard[d], deux Chroniques produites par le
e f Pere Jerôme Pez[e], & enfin l'Auteur de l'histoire des Guelphes[f].

Jugez à present, M. quel fond il faut faire sur le voïage que l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique fait faire en Italie à Léopold à la fuite de Lothaire sur la foi du seul Moreri*. Lothaire n'a fait le voïage d'Italie que deux fois, en 1132. & en 1136. Il est visible par ce que j'ai dit, que Léopold n'a pû être du premier voïage : si l'on veut d'autres preuves, en voici qui vont jusqu'à l'évidence. Lothaire dans une Lettre circulaire qu'il adresse à tous les Fidéles, pour les instruire de ce qui s'est passé dans une

* Auteur aussi grave que l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique : l'un est digne de l'autre.

a *Pag. 693. & seq.*

b *Hic* (Lotharius) *per omnia progeniem Imperatoris humiliavit .... Fridericus & Conradus juvenes Sororii Henrici Imperatoris, dum se viderent opprimi, in quantum poterant, reniti conabantur.* Otto Frising. lib. 7. cap. 17.

c *Apud Eccard. Corpus histor. Medii avi, fol. Lipsia, 1723. tom. 1. pag. 669.*

d *Ibid. pag. 668.*

e *Pag. 230., & 557.*

f *Apud Leibnit. script. rer. Brunsvicen. Hanovera, fol. 1707. tom. 1. pag. 788.*

assemblée

assemblée d'Evêques & de Seigneurs de sa suite, qu'il fit tenir à Rome en 1133. pour éclaircir les droits du Pape Innocent II. & ceux de l'Antipape Anaclet II. nomme en détail les Prélats, les Princes & les Seigneurs qui ont composé cette assemblée ; & il n'y a pas la moindre trace du nom de Léopold. Cette Lettre aussi importante que curieuse, est à la page 480. du second Tome du Spicilege de D. Luc Dacheri, ancienne édition, & à la page 485. du troisiéme Tome de l'édition nouvelle. On la trouve aussi dans les Annales de Paderborn, *fol.* 1693. *pag.* 730.

D'ailleurs Conrade de Liechtenavv Abbé d'Usperg, dit que Léopold Marquis d'Autriche, joignit ses forces à celles de Frederic & de Conrade contre les Lieutenans de Lothaire, qui poussoient à outrance tous ceux qui tenoient le parti des deux freres[a]. L'histoire des Guelphes dit la même chose, & presque dans les mêmes termes[b]. a b

Ajoûtez que Léopold ne pouvoit gueres faire autrement : car il n'avoit épousé Agnès mere de Frederic & de Conrade, qu'à condition qu'il épouseroit aussi les interêts de Henri V. & par consequent ceux des neveux de ce Prince, & dès-là propres fils de sa femme[c]. Léopold remplit ses engagemens ; & comme ils étoient conformes à ceux de la justice, il n'encourut jamais aucune des excommunications, dont Henri son beau-frere, & Frederic & Conrade ses beaux-fils furent frappez en diférens tems. Par là il est tres-certain que ce Prince n'a pû accompagner Lothaire en Italie en 1132. puisqu'il étoit alors en guerre avec lui. c

Quant au voïage de 1136. la mort de Léopold arrivée cette même année dans ses Etats, sufit seule pour nous convaincre que ce Prince n'a pû alors accompagner Lothaire en Italie ; mais nous avons par surcroit le témoignage exprès d'Otton de Frizingue, qui assûre, que son pere ne fut point de la suite de l'Empereur, qu'au contraire il demeura dans ses Etats, & y mourut. *Circa illa tempora*, dit-il, *multi ex claris optimatibus mortem sui Principis præcesserunt & secuti sunt.... Ex his verò qui remanserant Albertus Moguntinus..... Leopoldus Orientalis Marchio, vir Christianissimus ac Clericorum & pauperum Pater, cum aliis plurimis nobilibus & illustrissimis viris vivendi finem fecerunt*[d]. Je trouve même dans les Annales de Posen ces paroles: *Lupoldus Marchio in venatione occiditur. Imperator in Italiam proficiscitur*[e], qui supposent, ce semble, que Léopold seroit mort avant que Lothaire fut parti pour l'Italie. Mais je crois que l'Anonyme n'a voulu dire autre chose, sinon que les deux évenemens dont il parle, sont arrivez la même année, & fort près l'un de l'autre. d e

a *In auxilium habuerunt Luipoldum Marchionem Orientalem ; qui omnes congregato copioso exercitu castra juxta Isaram fluvium posuerunt.* Chron. Abbat. Ursperg. Argentorati, fol. 1609. pag. 211.

b *Apud Leibnit, ubi suprà, pag.* 788.

c *Heinricus junior, omnes vires patris sui considerans esse in Duce Bohemiæ Borinoii, & in Marchione Austriæ Leopoldo, eos persuasit : & Leopoldo sororem suam Agnetem promittens ut patrem relinqueret.* Apud Hieron. Pez, col. 227. 776. 1192.

d *Apud Hieron. Pez, pag.* 227. 554. 776. 1192.

e *Apud Eccard. ubi suprà, col.* 1012.

LUDOLPHE de Bamberg.

LUPOLDUS Bebenburgius de veterum Germanorum Principum zelo in Christianam Religionem & Dei Ministros.

Simon Schardi a fait imprimer ce Traité dans une collection publiée *in-fol.* à Basle chez Jean Oporin l'an 1566. intitulée : *De Jurisdictione, autoritate & praeeminentia Imperiali, &c.* & dans la même publiée sous le titre de *Syntagma, in-folio, Argentorati* 1609. *pag.* 208. Il a été depuis mis dans la Bibliotheque des Peres, imprimée à Lyon à la *page* 88. du vingt-sixiéme Tome.

Ce Traité fait connoître les progrez de la Religion Chrétienne chez plusieurs Nations après la conversion de Clovis, & depuis que Charlemagne eut subjugué les peuples de Saxe & de Frise, qui embrasserent le Christianisme.

Ludolphe Bebenberg, Chancelier de Baudouin de Luxembourg Archevêque de Treves, étoit Evêque de Bamberg avant le milieu du XIV. siécle.

*Idem de Juribus Regni atque Imperii.*

C'est à Baudouin Archevêque de Treves, que Ludolphe son Chancelier dédia ce Livre. Il est imprimé dans les mêmes collections de Schardi, que le précedent.

Puisque l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique avoit en tête de parler du Traité *de Juribus Regni*, de la façon de Lupoldus, l'ordre des tems demandoit, ce semble, qu'il le fit marcher avant celui *de Veterum Germanorum Principum zelo, &c.* puisqu'il a vû bien plûtôt le jour. En effet il fut imprimé en 1508. *in*-4. à Strasbourg. Il y a un exemplaire de cette édition dans la Bibliotheque des RR. PP. de la Doctrine Chrétienne, dite de Saint Charles à Paris : un autre à celle de Sainte Genevieve ; deux dans la Bibliotheque Barberine, un dans celle de Leïde ; un dans la Bibliotheque Bodleienne, & ailleurs.

Les deux écrits de Lupoldus ont été imprimez & mis ensemble à Paris, *in*-16. en 1540. chez Gauterot. Il y a un exemplaire de cette sorte dans la Bibliotheque du Roi ; un en celle des RR. PP. Jacobins de la ruë S. Honoré ; un dans la Bibliotheque Bodleienne, &c.

On a joint encore ensemble ces Traitez à Cologne en 1564. *in*-8. à Bâle en 1566. & enfin à Strasbourg en 1603. & 1609. L'édition de 1564. se trouve dans la Bibliotheque Bodleienne : celle de 1566. est dans la Bibliotheque de Sainte Genevieve, dans celle de Leïde, &c. L'édition de 1603. se trouve une fois dans la Bibliotheque de Leïde, & deux fois dans celle de Saint Germain des Prez. Le Pere Labbe[a] dit qu'en dressant l'article de Lupoldus, il avoit sous ses yeux un exemplaire de l'édition de 1609.

[a] *D. Script. Eccl. tom.* 2. *pag.* 37.

Outre cela, le Traité *de juribus*, se trouve dans la Bibliotheque du Roi, avec des notes de Freherus, imprimé à Strasbourg en 1612. *in*-4. cotté M. 445. Il est une seconde fois dans la même Bibliotheque, avec des notes posthumes du même Freherus, que Berneggerus fit imprimer aussi à Strasbourg en 1624. *in*-4. cotté M. 446. Cette édition est indiquée dans la Bibliotheque Germanique de Hertzius, *num*. 254. Lipenius [a] marque qu'il y a une édition du Traité *de juribus*, faite à Heidelberg en 1664. *in*-4.

Enfin le Traité *de Veterum Germanorum Principum zelo*, a été imprimé à Bâle en 1597. cette édition se trouve deux fois dans la Bibliotheque Barberine.

Lipenius, que je viens de citer, dit à la page 452. qu'il y a eu depuis deux éditions de ce Traité, l'une à Cologne, *in*-8. en 1564. l'autre à Strasbourg en 1603. *in*-4. mais je soupçonne que ce sont les mêmes éditions dont j'ai déja parlé.

Possevin, dans son Apparat sacré, Tome 2. pag. 35. écrit que le Traité dont il s'agit, a été mis sous presse à Paris en 1540. chez Jean Fouquier, & réimprimé en 1564. Comme tout ce qu'il dit, part d'un assez bon faiseur de Bibliotheque, & qu'il y a à profiter à le lire, je vais rapporter ses paroles : *Ludolphus Bebenburgius, Germanus, juris Pontificii Professor, scripsit olim Rodolpho Saxoniæ Duci Librum mole exiguum pietate grandem, quo veterum Germaniæ Principum in fide & Religione constantiam multis historiæ civilis, & Pontificii juris testimoniis comprobat. Sunt & multa quæ Christianissimi Gallorum Reges præclarè in amplificandis Religionis Catholicæ finibus gesserunt. Parisiis an.* 1540. *apud Joan. Foucherium. Vivebat Eisingrenio an.* 1225. *qui nominat eum Lupoldum, qui & recusus est an.* 1564.

Konigius, dans sa Bibliotheque ancienne & nouvelle, parle en trois endroits de Lupoldus & de ses Traitez; savoir, pag. 77. 94. & 487. M. Dupin dans sa Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques du quatorziéme siecle, donne une idée avantageuse de Lupoldus, mais il broüille un peu ses éditions. Voïez Tritheme [b] & le Mire [c]. Cave ou plûtôt ses continuateurs [d], disent qu'il y a des Auteurs qui révoquent en doute le titre d'Evêque, que l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique donne à Lupoldus sans hésiter.

LUXOVIENSES Ritus ex vetusto psalterio Luxoviensis Abbatiæ M S. eruti. LUXEUIL.

Ces Rits sont imprimez dans le Recueil des Traitez qui concernent l'ancienne Discipline Monastique, publiez par le Pere Hergot, sous ce titre : *Vetus Disciplina Monastica*, *in*-4. *Parisiis*, 1726.

L'Auteur de la Bibliotheque Alphabétique se soûtient par-tout, & il finit comme il a commencé : son stile est vif, fleuri, pur & leger; sa critique saine; ses réflexions ingenieuses; ses découvertes immenses, ses lu-

a *Biblioth. real. juridic. Francofurti* 1679. *fol. pag.* 447.
b *De Script. Eccl. cap.* 585.
c *Auctar. Script. Eccl. cap.* 425.
d *Hist. Litt. Gen. an.* 1705.

mieres profondes; l'ordre qu'il garde admirable; le choix des Auteurs, & & des écrits sur lesquels il exerce sa sagacité, est heureux, & son goût ne peut être plus fin. Ce qui me passe, est l'adresse qu'il a de reserver les Rits de Luxeuil pour la bonne bouche, & d'avoir déterré que l'Editeur s'appelloit Hergot, bien que ce nom n'eut jamais été imprimé, ni fait pour l'impression. Quant au merite & aux qualitez du Pere Hergot & de ses Ouvrages, notre habile Bibliographe fait lestement le plongeon; mais c'est pour revenir incontinent sur l'eau.

Quelque avantageux que soit ce portrait, je puis vous assûrer, M. qu'il n'est nullement flaté, & qu'il y manque au contraire quelque chose. Je n'ai qu'un moien de le finir & le rendre parfait; c'est de mettre en parallele quelques articles de la Bibliotheque Alphabetique, avec d'autres semblables tirez du meilleur Bibliographe qui ait encore paru. De la comparaison des uns aux autres, il en resultera une idée juste du merite exquis de l'Ouvrage, qui forcera tout le monde à convenir que l'Auteur laisse bien loin derriere tous ses Rivaux.

BIBLIOTHEQUE ALPHABETIQUE.

ABDIAS Babylonius. Historia certaminis Apostolici.

Le Pere Labbe & M. Dupin, en traitant des Auteurs Ecclesiastiques, disent que cet Ouvrage est inseré dans la Bibliotheque des Peres, ce qui n'est pas entierement exact, & a besoin d'explication. Ce Livre qui contient des Vies des Apôtres très-fabuleuses, est parmi les Monumens que Laurent de la Barre a donné sons le Titre de *Historia Christiana veterum Patrum*, *Parisiis* 1583. p. 16. & dans le second Volume du *Codex apocryphus novi Testamenti*, par Jean-Albert Fabricius, *in*-8. *Hamburgi* 1703. où l'on trouvera des notes sur ces Vies à la *page* 388. aussi-bien qu'à la 568. & dans les suivantes du troisiéme volume de ce Code apocryphe. Ittigius, dans sa Dissertation touchant les Peres des tems apostoliques, observe que cet Ouvrage est ômis dans la Bibliotheque des Peres, imprimée à Lyon.

GRANDE BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE, *Imprimée à Geneve en* 1734.

ABDIAS Babylonius inter Scriptores primi ævi Ecclesiasticos numerari soler. Ortu erat Judæus & è LXX. Discipulis unus, Dominumque nostrum (*si modo fidei ejus standum sit*) in carne vidit, multis Apostolorum gestis & passionibus interfuit, ac *Simonem* & *Judam* in Persida abeuntes comitatus, ibi ab iis primus Babiloniæ Episcopus constitutus est. Sed nugæ omnia, à nullo veterum vel semel memorata. Dato enim *Abdiam* vel unquam in rerum naturâ extitisse, multò magis adhuc aliquid eum scripsisse incertum est. Etenim quos sub ejus nomine ex vetustis admodum exemplaribus, & 700. penè annorum ætatem præ se ferentibus edidit *Wolfg. Lazius* Basil. anno 1551. fol. de historiâ Certaminis Apostolici, libri X. ab Abdiâ Hebraïcè conscripti, ab *Eutropio* discipulo Græcè conversi, demùm à *Julio Africano* in Latinum sermonem translati, putidi sunt adeò ac fabulosi, ut vix inter legendas ligneas locum habere mereantur. Undè mirum videri debet quisquilias hasce *W. Lazio*, viro non indocto & diligentissimo, adeò fucum fecisse, ut in Præfatione scribere non dubitaverit, tantam inter Actus Apostolorum, & priorem

GRANDE BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE.

horum Librorum partem intercedere similitudinem, ut vel *Abdiam* hæc ex *Luca* sumpsisse, vel *Lucam* ex *Abdia* credendum sit; cum uterque eodem tempore vixerit, & discipulus Apostolorum extiterit. Nec Cl. *Vossio* * assentiri possum, hos *Abdiæ* libros à B. *Augustino* designari contra *Adamantium*, cap. 17. ubi historiolam quandam de Apostolo *Thomâ* ex Scripturis apocryphis refert, quæ in *Abdiæ* Libro IX. reperitur. Multæ enim erant fabulæ *Augustini* ævo, diuque antea de Apostolis confictæ, partim scriptæ, partim ore traditæ, quas hujus Historiæ consarcinator in suam farraginem transferre poterat. Quin imò in ipso istius libri initio affirmat impostor, se ea quæ habet de D. *Thoma* gestis, ex libro quodam antiquiori, in quem incidit, omissis supervacaneis exscripsisse. Prodiit etiam hæc *Abdiæ* historia, Colon. 1569. 12. Parif. 1571. 8. ex *Guill. Cave*, hist. liter. pag. 18. ABDIAS.

* *De hist. Gr. l. 2. c. 9.*

Quod *Abdiæ* suppositum est, nec Hebraïcè, nec Græcè conscriptum esse, sed Latinè exaratum liquet ex allusionibus frequentibus, quæ ex Latinâ linguâ repeti possunt, qualis est quæ Lib VIII. cap. 8. edit. *Fabric.* in verbis, *non everti*, sed *converti* eum, & Lib. IX. cap. 21. pag. 727. *Impetrabam*, non *imperabam*. *Bartoloccius* malè inter Scriptores Hebraïcos retulit ob illos libros. *Oudin*, de Script. Eccl. Tom. II. p. 418. *Bælii*, Diction. *J. Albertus Fabricius* in Cod. Apocryph. N. T. p. 389. 727. 402, &c. Videndus, ut & *Calmet*, Diction. S. S. p. 72.

Consuli etiam potest *Thom. Ittigius* [a], qui tantùm in Libris Abdiæ nugarum contineri ait, ut Inquisitores sub *Paulo* IV. censoriâ virgulâ eos notaverint, ut *Espencæus* in Scholiis ad librum sacrarum heroïdum animadvertit, unde & *Sixtus* Senensis *Paulum* IV. hoc scriptum tanquam fide indignum inter scripta à se damnata rejecisse refert, &c.

Vitam S. *Petri* Apostoli, sic *Lud. Jacobus* [b], scripsit *Abdias* Hebraïcè, unà cum aliorum Apostolorum Vitis, quas ex Hebræo in Græcum vertit *Eutropius* ejusdem *Abdiæ* discipulus. Prodierunt *Parisiis* 1551. studio *Joach. Perionii* Benedict. in-16. & 1571. curâ *Thom. Beauxamis* Parisini Carmel. Concionatoris Regii. *Basileæ* apud *Oporinum*, fol. *Colon.* 1555. & 1569. in-12. apud Mat. Cholinum, & denuò Parisiis in historia Christiana, *Laur. de la Barre* Doct. Parisiensis.

| BIBLIOTHEQUE ALPHABETIQUE. | GRANDE BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE. | |
|---|---|---|
| Abucara (*Theodorus*) Opuscula contra Infideles, Hæreticos, Judæos & Saracenos. | Abucara (*Theodorus*) h. e. pater sive Episcopus *Caræ* (an in Palæstina, an verò in Mesopotamia incertum *) | ABUCARAS. |

a *Biblioth. Patrum Apostolic. Tom. I. pag. 69.*
b *Biblioth. Pontific. p. 237.*
* J'ai prouvé, *pag.* 20. sur des autoritez incontestables, que Théodoric Abucaras étoit Evêque de Haran dans la Mesopotamie : ce sentiment auroit été d'abord reçu universellement sur le titre qui est à la tête de quelques Dissertations de l'Auteur, si Gretser à son ordinaire ne s'étoit obstiné à soûtenir, qu'il y avoit faute dans les MSS. Je me flate d'avoir levé toutes les dificultez.

| BIBLIOTHEQUE ALPHABETIQUE. | GRANDE BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE. |
|---|---|
| ABUCARA. Gretser a joint ces Opuscules au Livre d'Anastase Sinaïte, intitulé ODEGOS, *in-4. Ingolstadii*, 1606. | *Joannis Damasceni*, ut ipse *Abucara* profitetur, discipulus; Theologiæ ac Philosophiæ, Arabicæque peritus linguæ & scriptis adversùs Judæos, Muhammedanos, Nestorianos, & Jacobitas, Severianos & Origenistas clarus fuit circà A. C. 770. Adeoque *Theodoro* Cariæ in Thracia & Laodiceæ postea Episcopo, *Photii* amico primùm, deinde desertore & in Synodo VIII. A. C. 869. *Ignatii* secuto partes, haud dubiè distinguendus, perinde ut à *Theodoro* Rhaithuensi, qui circà A. 660. claruit, & à *Theodoro* Hagiopolitano, sive Antiocheno, sub cujus nomine opuscula quædam *Abucara* publicavit *Canisius*, Tom. II. part. II. Antiq. Lect. p. 473. De *Theodoro* nostro plures, inter quos Bayl. Dict. Crit. *Imbonatus*, num. 819. Dupin, Bibl. nov. *sec. IX.* p. 109. at prolixior *Joh. Alb. Fabricius*, qui accuratè perquam *Abucara* opuscula sequenti ordine recenset in Tom. IX. *Bibl. Græca*, p. 176. seqq. |
| *Tractatus de Unione & Incarnatione.* Ce Traité est imprimé en Grec & en Latin à la suite du *Syntagma sancti Athanasii*, que André Arnoldus a publié *in-8. Parisiis* 1685. *page* 55. Il se trouve aussi dans la nouvelle édition, que Jacques Basnage a donné des anciennes leçons de Canisius, au second Tome, partie II. *p.* 473. | |
| On croit que cet Abucara a vécu dans le septiéme siécle, & qu'il a été Evêque de Carie. | |

*Edita Theodori Abucara Opuscula, Græcè scripta.*

THEODERICUS ABUCARA. Majores numeri præmissi *Gretserianam*, minores editionem *Genebrardi* * respiciunt.

15. I. *Dialogus de quinque inimicis*, morte, diabolo, maledicto legis, peccato & inferno, *à quibus nos Christus liberavit* Edit. Ingolstad. p. 376. Vertit præter *Genebrardum Turrianus*: Incipit : Πέντε θανατηφόρους ἐχθροὺς ἔχομεν.

II. *Explanatio vocum quibus Philosophi utuntur, & confutatio hæresis Acephalorum, Severianorum*, id est, Jacobitarum, p. 386. Incipit : Τοῖς τῶν ἀληθινῶν δογμάτων ἐρασταῖς καὶ προασπισταῖς. Vertit *Turrianus*.

1. III. *Dialogus cum præfecto cursûs publici Emeseno, qui petierat ut ratiocinatione demonstraret* DEUM esse, p. 414. Incipit : Ἀπόδος, ὦ οὗτος, ἀπόδειξιν, verterunt *Genebrardus* & *Turrianus*. De Ms. Cæs. vid. *Lambecium* V. pag. 78.

IV. *Epistola continens de Christo fidem orthodoxam* Chalcedonensis Concilii, *missa à B.* Thoma *Patriarcha Hierosolymitano ad hæreticos in Armenia*,

* Ce n'est point Genebrard, mais P. Morel Tourangeau, qui a fait la traduction des quinze Opuscules dont il s'agit. Gretser, soit faute d'avoir jetté les yeux sur les éditions de la Bibliotheque des Peres de Margarin la Bigne, soit sur le rapport de quelqu'un qui n'étoit pas bien informé, est le premier qui a fait courir ce faux bruit : les Bibliographes qui ont écrit depuis, trouvant qu'il y avoit moins de peine à copier Gretser, qu'à examiner s'il disoit vrai, ont été *moutonniers* les uns des autres. Il y a lieu d'esperer qu'ils seront dorénavant plus reservez. *Voïez ce que j'ai dit sur le même sujet, pag.* 22.

## GRANDE BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE.

*Arabicè verò dictata à Theod. Abucara, & in Græcum sermonem translata à Michaële Presbytero & Syncello Ecclesiæ Hierosolym.* p. 428. Incipit : Χριστὸς ὁ Κύριος καὶ Θεὸς ἡμῶν. De MS. Cæs. vid. *Lambecium.* V. p. 13. Vertit *Turrianus.* THEODORICUS ABUCARA.

V. *Responsio brevis ad quæstionem* : Διὰ τί λέγομεν ὅτι, &c. *Quare sicut dicimus : humanitas Christi est ipsa humanitas Petri & Pauli, & uniuscujusque hominis, non sic dicimus Corpus Christi quod sumimus & participamus, idem est Petri & Pauli & cujusvis corpus?* p. 451. Etiam hoc memorat MS. *Lambec.* V. p. 78. Vertit *Turrianus.*

VI. *Exemplum quo ostenditur quomodo macula peccati Adami, & per Incarnationem Salvatoris nostri, expiatio ad universum genus humanum pervaserit.* Vertit *Turrianus*, p. 452. Incipit : Φασὶν οἱ γεωπόνοι, sive ut in MS. Cæs. apud *Lambecium* : Οἱ γεωργικοί.

4. VII. *Dialogus de luctatione Christi cum Diabolo*, p. 452. Incipit : Χριστὸς Θεὸς ὢν καὶ πρὸς τὸν Διάβολον παλαίσας. Verterunt *Turrianus & Genebr.* MS. Græcè *Lambec.* V. p. 78.

5. VIII. *Interrogatio Arabum contra Christianum.* p. 458. Incipit : Εἰπέ μοι, Χριστὸς Θεός σου ἐστίν. Vertit *Turrianus*, ut & *Genebr.*

7. IX. *Quæstio ab* Agareno *eidem Christiano proposita.* p. 460. Incipit : Εἰπέ μοι, οἱ Ἰουδαῖοι τὸν Χριστόν. Verterunt *Turrianus* & *Genebrard.*

8. X. *Dissertatio adversùs Judæum* : p. 462. Incipit : Ὁ Ἰουδαῖος, ἐγώ σοι φησίν. Verterunt iidem.

9. XI. *Adversùs Nestorianum* : de eo Matth. XXVIII. 18. *Data est mihi omnis potestas* : p. 466. Vertit uterque.

XII. *Interrogatio contra Nestorianum.* p. 468. Incipit : Τίς τὸ καθ' ἡμῶν χειρόγραφον. Vertit *Turrianus.*

11. XIII. *Interrogatio altera adversùs Nestorianum*, Incipit : Τέσσαρές εἰσιν τὰ τοῦ Χριστοῦ. Verterunt *Turrianus* & *Genebrardus.*

12. XIV. *Dialogus cum Nestoriano.* Incipit : Διὰ τί θεοτόκον τὴν Μαρίαν ὀνομάζετε; vertit *Turrianus*, pag. 470. itemque *Genebrardus.*

XV. Ad Nestorianum, p. 472. Incipit : Διὰ τί λέγεται ὁ Χριστός; vertit *Turrianus.*

2. XVI. Quæstio ab Infideli *Abucara* proposita : p. 474. Incipit : Οὐχί, φησι, ἐν πᾶσι καὶ πανταχοῦ τὸν θεὸν εἶναι λέγεται. Vertit *Turrianus* & *Genebrardus.*

XVII. *Quæstio à fideli proposita, quomodo cum Christus clarè pronuntiet* (Joh. III 5.) Qui non est natus ex aquâ & Spiritu S. non intrabit in Regnum Cœlorum : *fieri potest, ut qui ante adventum ejus fuerunt justi, non baptizati in id ingrediantur?* Vertit *Turrianus.* Incipit : ὁ Χριστὸς ὑπὲρ ἐκείνων ἐβαπτίσθη. p. 476. *Abucara* respondet Christum pro illis baptizatum esse, & aquam è latere Christi fluentem eos sanctificasse. Quam ipsius responsionem singulari diatriba ad examen revocavit B. D. *Thomas Ittigius* de *Baptismo Fidelium ante adventum Christi defunctorum, per aquam quæ ex ejus latere fluxit.* Lipsiæ, 1698. 4. Atque in *Enneade ejus dissertationum*, ibid. 1702. 8.

XVIII. *Ex concertationibus cum Saracenis, ex ore Johannis Damasceni* : hoc opusculum Græcè & Latinè primus edidit *Michaël le Quien*, Paris. 1712.

GRANDE BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE.

THEODERICUS ABUCARA. Tom. I. Operum *Jo. Damasceni*, p. 472. Nam *Gretserus* Latinè tantum ediderat, p. 478. ex versione *Turriani*, cum Græcum in Codicibus Bavaricis non reperisset. Incipit : Εἰπέ μοι ὦ Ἐπίσκοπε.

XIX. Mahometem non esse ex Deo. Incipit : Ἔθος τοῖς τῶν Σαῤῥακηνῶν ὑποκριταῖς. Vertit *Gretserus*.

XX. *Quod Mahometes fuerit hostis Dei, & à Dæmone obsessus*, p. 482. Incipit : Εἰ πάσης τῆς ὑπ' ὀρανὸν κτίσεως. Vertit *Gretserus*.

XXI. *Dogma ad Confirmationem Christianismi ex vocibus humilibus & objectis prædicationis Evangelii*, p. 484. Vertit *Turrianus*. Incipit : Τῶν ἐλλογίμων Σαῤῥακηνῶν.

XXII. *Dialogus cum Saraceno* ostendens *panem mystica benedictione fieri Corpus Christi*, p. 490. Vertit *Turrianus*. Incipit : Διὰ τί, Ἐπίσκοπε, ἐμπαίζετε ὑμεῖς.

10. XXIII. *Quod Christus Homo factus sit simul verus Deus*, p. 492. Vertit *Genebrardus*. Incipit : Ὁ Χριςὸς εἶπεν, ὅτι ὀ δύναται ὁ ὑιός.

XXIV. *De una uxore ducenda*. p. 492. Incipit : Πόθεν ὑμῖν, ὦ Ἐπίσκοπε, φαίνεται ἡ μονογαμία. Vertit *Turrianus*.

5. XXV. *Demonstratio quod Deus habeat Filium consubstantialem, ut ipse carentem principio & coæternum.* Hoc opusculum primus Græcè & Latinè edidit *Johan. Bapt. Cotelerius* ad Lib. V. *Constitution. Apostol.* cap. 7. Tom. I. *Patrum Apost.* p. 307. Nam *Gretserus* tantum Latinè, p. 497. ex *Turriani* versione dederat. Incipit : Τῶν Ἀγαρηνῶν τὸ φρόνημα. Vertit etiam *Genebrardus*.

XXVI. *Dialogus demonstrans quod Pater semper generat, Filius autem semper generatur*. p. 500. In quodam Codice Bavarico perperam tribuitur *Theodoro* Presbytero τῆς Ῥαϊθοῦ. Incipit : πότερόν σοι δοκεῖ; vertit *Turrianus*.

XXVII. *De nominibus Dei*. pag. 502. cum *Turriani* versione, quam perinde ut duorum, quæ sequuntur, opusculorum vulgaverat H. Canisius. Tom. IV. Antiquar. Lect. retuleratque ad *Theodorum Hagiopolitanum*. Incipit : Τὸ Θεὸς ὄνομα ἀπὸ τίνος ἐνεργείας εἴρηται.

XXVIII. *Dialogus hæretici & orthodoxi de Deo & Deitate*, pag. 506. Incipit : Πότερόν σοι δοκεῖ; ταυτόν ἐςι Θεός. Vertit *Turrianus*, sed ita ut postremam partem, quam ex Codice Bavarico addidit vertitque *Gretserus*, ignoraret.

XXIX. *Cum Nestoriano disputatio*. p. 514. Incipit : Ἰδὸ παρέςιν ἀγών. vertit *Turrianus*.

XXX. *Disputatio cum Jacobita*, p. 518. Incipit : Πότερόν σοι δοκεῖ, ὁ Χριςὸς Θεός. Vertit *Turrianus*.

14. XXXI. *Quæstio quam Originista fideli proponit*. p. 520. Vertit *Genebrardus*. Incipit : Ποία δικαιοσύνη, δέκα ἢ πεντήκοντα χρόνοις ἁμαρτήσαντός τινος.

6. XXXII. *Contra Saracenos Theopaschitas*. p. 522. ex *Genebrardi* versione; Græca enim *Gretserus* non reperit. Incipit : *Alio in conventu Saracenus*.

13. XXXIII. *Dialogus cum Nestoriano*. p. 524. Incipit : Εἰπέ μοι, τὸ Χριςὸς ὄνομα; vertit *Genebrardus*.

XXXIV. *Tempus an sit in tempore?* p. 524. Incipit : Ὁ χρόνος ἐν χρόνῳ, ἢ ὀκ ἐν χρόνῳ. Vertit *Jacobus Gretserus*.

XXXV.

## GRANDE BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE.

XXXV. *Disceptatio cum Sarraceno de Auctore boni & mali.* p. 526. Incipit : Τίνα λέγεις αἴτιον καλῦ τε καὶ κακῦ ; vertit *Gretserus.* THEODORIC ABUCARA.

XXXVI. *Verbum Dei num creatum an increatum ?* p. 532. Incipit : Τὰ λόγια Κυρίε κτιςά εἰσιν, ἢ ἄκτιςα ; vertit *Gretserus.* Idem in controversiam vocatum nostra ætate. Vide Rev. Georgii Ritschii Beantvvortungder frage, *ob die Heilige Schrifft Gott. Selbst. sey. Gotha*, 1714. *in-4.*

XXXVII. *Quæstio duplex*, una *de Maria θεοτόκῳ vivat-ne an mortua sit* : altera, *num Deus etiamnum creet ?* p. 534. Incipit : ἣν λέγετε θεοτόκον, ἀπέθανεν ἢ ζῇ. Vertit *Gretserus.*

XXXVIII. *Uter major sanctificans* (Joanne-Baptista) *an sanctificatus.* p. 534. Incipit : Τίς ἐςι παρά σοι μείζων. Vertit *Gretserus.*

XXXIX. *Ad aliquem qui percontatus fuerat de distinctione mundorum & immundorum esculentorum, quatenus illa in novo Testamento observaretur ?* Incipit : Εἰ ἀποχὴν καὶ μετάληψιν ἀκαθάρτων. Vertit *Gretserus* Subjicitur, p. 538. Scholion *Aretha* de eodem argumento, ἄλλως, Αρέθα, notatque *Gretserus* se in altero Bavarico Codice, aliquoties dissertatiunculis *Abucara* hoc pacto subnotata quædam reperisse : & adscripsisse quoque ad oram suæ versionis aliquot hujusmodi scholia Arethæ Episcopi Turrianum, illius (ut putat Fabricius) *Aretha* sæculo X. clari.

XL. *Photii excerptum ex eodem Theodoro Episcopo Carrarum, de Adami corpore, an passibili ?* p. 541. Incipit : Χρὴ εἰδέναι. Vertit *Gretserus.*

XLI. Quid sit mors, & quomodo mors morti dedatur, (nam & hoc docet Ecclesia) &, & ecce morimur. p. 540. Incipit : Θάνατος ὅτι ποῖα ἐςίν. Vertit *Gretserus.*

XLII. *Brevis doctrina de divinis nominibus, tam communibus sanctissimæ Trinitatis, quam propriis cujusque personæ.* p. 542, 547. Incipit : Ἐςι ὀνόματα κοινὰ διὰ τῆς ἁγίας Τριάδος δηλονότι. Vertit *Gretserus.*

Hæc Opuscula XLII. ad calcem Hodegi Anastasiani utrâque linguâ primus Ingolstadii edidit *Jacobus Gretserus* S. J. 1606. 4. unde recusa sunt Latinè quidem in *Bibliotheca Patrum* edit. Coloniensis A. 1618. *Tom. IX.* & *Lugdunensis* A. 1677. *Tom. XVI.* Græcè & Latinè verò in *Auctuario Ducæano*, Paris, 1624. *Tom. I.* & in *Bibliotheca Patrum*, Paris, 1644. & 1654. *Tome XI.* Ex illis XLII. opusculis *Gilbertus Genebrardus* Latinè verterat hæc quindecim, quæ cum Gretseriana editione sic licebit conferre.

| 1. | 2. | 3. | 4. | 5. | 6. | 7. | 8. | 9. | 10. | Genebr. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| III. | XVI. | VIII. | VII. | XXV. | XXXII. | IX. | X. | XI. | XXIII. | Gretser. |

| 11. | 12. | 13 | 14. | 15. |
|---|---|---|---|---|
| XIII. | XIV. | XXIII. | XXXI. | I. |

Extant ex *Genebrardi* versione in *Bibliothecâ Patrum Parisiensi* A. 1575. *Tom. V.* & A. 1579. *Tom. IV.* Etiam tria ex his opusculis Latinè, Francisco Turriano interprete in lucem emiserat *H.* Canisius Tomo IV. antiq. Lection. nimirùm XXVII. XXVIII. & XXIX. Ingolstad, 1603. *in-4.* recusa in *Bibliotheca Patrum Coloniensis* supplemento, sive Tom. XV.

GRANDE BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE.

THEODORIC ABUCARA.

A. 1622. vulgato, & in *Parisiensi* A. 1654. *Tom. IV.* his denique accedit.

XLIII. *De Unione & Incarnatione, quodque Persona fuerit incarnata, Divina autem natura humana unita in persona Dei Verbi.* Hoc Opusculum ex Ms. Bodleiano primus edidit, Latinamque versionem adjunxit *Andreas Arnoldus* Norimbergensis, Paris. apud Vid. Edmundi Martini & Joh. Boudot, 1685. 8. ad calcem *syntagmatis doctrinæ ad Clericos & Laicos* sub S. *Athanasii* nomine, & *Valentiniani* ac *Marciani* Impp. Epistolarum binarum ad *Leonem M.* Incipit: Ἡ μὲν σάρκωσίς ἐστιν ἐνανθρώπησις. Idem Opusculum MS. in *Biblioth. Cæsareâ* memoratur à Lambecio V. p. 78.

* Quid autem contineant hæc scripta docebit *Dupinius* loc. suprà cit. Variæ in iis (*inquit ille*) scholasticæ de mysteriis quæstiones agitantur, vocumque Philosophicarum, quibus ad ea explicanda utuntur, sensus inquiritur. De Trinitate & Incarnatione speciatim verba facit. Probatâ ratiocinio naturali Dei existentiâ Trinitatem eâdem viâ probare conatur. Jesum Christum esse Messiam ostendit. Ipsum esse Deum Infideles docet. Muhammedem impostorem esse contendit. Incarnationis necessitatem probat, & effectus explicat. De eâdem errores *Nestorianorum*, *Eutychianorum*, *Jacobitarum*, *Theopaschitarumque* confutat: unicamque hypostasim, duas verò naturas in Christo admittit. Sarracenorum quæstioni de Eucharistia respondens, panem & vinum Mensæ Sacræ à Sacerdote appositum, in Corpus & Sanguinem Christi commutari S. Spiritûs descensu, clarè innuit. *Origenistarum* errorem de diuturnitate pœnarum Damnatorum rejicit. Muliere unicâ æquius & honestius, quàm pluribus uti adversùs Sarracenos ostendit. Nec peccati autorem Deum esse commonstrat. B. Virginem non esse mortuam contendit. Plures (uno verbo) subtilioris Theologiæ quæstiones exagitat.

| BIBLIOTHEQUE ALPHABETIQUE. | GRANDE BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE. |
| --- | --- |
| Abulpharagius (Gregorius.) Chronicon Syriacon. Cette Chronique ou abregé de l'Histoire Universelle, a trois parties. On a un fragment de la troisiéme en Syriaque & en Latin, dans la Bibliotheque Orientale que Joseph-Simon Assemani a fait imprimer à Rome en 1721. Tome II. *page* 248. | ABULPHARAGIUS (Gregorius) Primas Orientis, qui & *Bar-hebræus* vocatur, scriptorum Jacobitarum facilè Princeps, patriâ Melitinensis, patre *Aaron* Medico, anno Græcorum 1537. Christi 1226. natus est, ex quo *Bar-hebræi*, hoc est Hebræi filii cognomen traxit. *Nepotem* ex fratre *Michaëlis* Patriarchæ eum ap- |

ABULPHARAGE.

* Il y a un XLIV. Opuscule d'Abucaras imprimé: le P. Combefis l'a tiré d'un Ms. Tiliano & le P. le Quien l'a inseré en Grec & en Latin dans ses notes sur S. Ephrem. tom. I. pag. 37. Il a pour titre: *De differentia propriissima*, & il commence ainsi Ἡ ἰδιαίτατα διαφορὰ διχῶς λέγεται.

XLV. Un Ouvrage bien plus considerable, & qui doit être mis à la tête des autres, est celui que j'ai déja dit être à la Bibliotheque des Hieronymites de saint Laurent en Espagne. Voici son Titre: *Compendium diversorum Canonum & Conciliorum.*

BIBLIOTHEQUE ALPHABETIQUE. | GRANDE BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE.

Il contient ce que ce Jacobite a fait étant Primat d'Orient, depuis 1264. jusqu'à 1286. auquel il est mort.

pellat *Renaudatius*, Tomo II. *pag.* 469. ex fide *codicis Colb.* à puero Græcæ, Syriacæ & Arabicæ linguis strenuam operam dedit : mox Philosophiæ ac Theologiæ cursu emenso medicinam sub patre aliisque ejus ætatis celeberrimis, quos ipse in Libris suis laudat, Medicis coluit : quibus in studiis quantum excelluerit, scripta ejus declarant. ABULPHARAGE.

A. C. 1243. Invadentibus in Armeniam Tartaris, Melitinâ abscedere cum parentibus cogitavit. Anno sequenti Antiochiam venit, ut idem refert in *Chronico Arabico*, quod *historiam Dynastiarum* inscripsit. Hinc Tripolim Phæniciæ urbem petiit, ut de se ipso refert in Chronico Syriaco, *Par. II. fol.* 322. ubi ab *Ignatio Sabâ* Patriarcha, anno ætat. 20. Episcopum Gubæ se ordinatum fuisse testatur : anno sequenti idem *Ignatius* eum ab Ecclesia *Guba* ad Lacabenam transtulit. In schismate, quod post obitum *Ignatii* ob *Dionysii Angur* & Johannis *Bar-Maadani* ambitum ab A. C. 1252. eam sectam afflixit, *Abulpharagius* Dionysii partes secutus, ab eodem ad Episcopatum Alepensem promotus est. *Dionysio* verò A. 1261. & *Joanne* A. 1264 sublatis ab *Ignatio*, seu *Josue* Patriarcha, cui eodem anno omnes Episcopi suffragium dederant, ex Alepensi Ecclesiâ ad Maphriani, hoc est, Primatis Orientis dignitatem evectus eandem usque ad annum 1286. tenuit. Hæc idem *Abulpharagius* de seipso narrat in Chron. Syriaco, *part. II. & III.* quæ *Gregorius* seu *Barsuma* ejusdem frater & in Episcopatu successor, post ejus obitum prosequutus scripta etiam recenset. *Abulpharagius* quidem de suâ electione in Primatem Orientis scribit, *Part. II.* Chronici, *fol.* 335. *Part.* verò III. à *fol.* 404. quæ in eo Primatu gessit, describit. Obiit autem die 30. Julii ann. Græc. 1597. Christi 1286. Cadaver ex urbe Maraga, ubi decessit, in Cœnobium S. Matthæi deportatum, ibique conditum. Cæterùm quæ narrantur de *Bar-Hebræi* exequiis à Christianis Jacobitis, Nestorianis, Armenis, atque Græcis celebratis, manifesti mendacii convincunt historicum Mahometanum *Ebn-Chalican*, qui *Bar-Hebræum* à Christi fide ad Mahometanam perfidiam defecisse testatur apud *Pocockium* : Vid. Renaudot, Tom. II. *Lit. Orient.* p. 470. Duplicem ex uno *Abulpharagio* Auctorem effinxit Caveus : priorem vocat *Gregorium* Bar-Hebræum, hist. liter, *pag.* 642. ad ann. 1270. Alterum *Gregorium* Abulpharaium, *Ibn ha-Kima* dictum, Aaronis medici Malatiensis, vulgò *Ibn-Kopb* vocati, filium, *ibid. pag.* 650. ad ann. 1284.

*SCRIPTA.*

Je passe tous les écrits qui n'ont aucun rapport aux Chroniques, qui font le sujet de l'article d'Abulpharage.

21. *Chronicon Arabicum*, quod inscribitur *Liber Dynastiarum* : Extat MS. in *Bibl. Vatic.* Cod. Ecchell. 10. *in-4. Bomb.* 351. ab *Adamo* ad *Bar-Hebræi* ætatem perductum, hoc est, ad ann. Græc. 1587. Christi 1276. Prodiit *Arab.* & *Lat.* interprete *Ed. Pocockio*, ex parte quidem sub hoc titulo : *Specimen historiæ Arabum, sive Gregorii Abul-faragii Malatiensis, de origine & moribus Arabum succincta narratio, cum Latina versione & notis* Eduardi Pocockii, *Oxon.* apud *H.* Hall, 1650. *in-4.* (quam vidimus.) Integrum verò,

ABULPHARAGE. *historia compendiosa Dynastiarum*, Eduard. Pocockio interprete *Arab.* & *Lat.* Oxon. 1663. à mundo condito usque ad annum Alexandri 1596. nam quinque postrema folia, quibus res Mogulensium gestæ ab anno *Alexandri* 1587. ad annum 1596. in Pocockii versione describuntur, in manuscripto Ecchellensi desunt. Nec *Bar-Hebrai* fœtus sunt, sed anonymi continuatoris, ut liquet ex testimonio *Barsuma* ejusdem *Bar-Hebrai* fratris, quod refert *Assemanus*, p. 264. Vid. addenda, Tom. II. *pag.* 477.

Quod verò Pocockius in Præfat. ad Lectorem affirmat, *Barhebræum* cum *Abulpharagio abdalla Ebn-Attibo* unum eundemque esse, id *Bar-Hebrai* ipsius auctoritate refellitur, qui in Chron. Syriaco, part. I. *fol.* 112. obitum & scripta *Benattibi Abulpharagii* refert, cujus verba apud *Assemanum* reperies.

Auctores, quorum in historiâ *Dynastiarum* fit mentio. *Hermes Trismegistus*, *Anianus* Monachus Alexandrinus Chronologus (quem *Abinanum* Pocockius ex depravato Mf. Codice reddit;) *Africanus*, *Andronicus*, *Eusebius* & *Jacobus* Edessenus, *Porphyrius*, *Apollonius*, Anonymi Auctoris *Chronicon* antiquum Syriacum, *Philemo* Physiognomus, *Nicolaüs*, S. *Ephrem.* *Isaac*, Syrus, & *Jacobus* Sarugensis, *Sergius* Rhesinensis, *Johannes* Grammaticus Alexandrinus, *Paulus Ægineta*, *Theophrastus*, *Aaron* Presbyter Alexandrinus, *Theodunus*, *Theophilus* Edessenus Maronita Astronomus, Historicus & *Homeri* interpres. Joannes *Ebn-Batric*, h. e. *Patricii* filius, *Hasan Ebn-Sahel* Astrologus, *Joannes Mesue*, *Honain Ben Isaac*, *Hobaisus*, *Georgius Ebn Bachtisva*, Bachtisva *Gabrielis* filius, *Sapores Saheli* filius, *Habasus* Astronomus, *Alpharganus*, *Abdalia Ebn-Sahel*, *Mohammed Ebn-Musa*, Abu-Maasar, qui vulgò *Albumasar*, *Ebn-Sina*, qui vulgò *Avicena*, *Jacob Al-Cendi*, *Kosta* seu *Constans*, *Luca* filius, *Mahommad*, *Achmed*, & *Hasan*, filii *Musa Ebn-Sciacher*, *Thabeth Ebn-Karra* Sabæus, *Abu-Nasr*, *Alpharabius*, *Joseph Sahir*, *Mahommad Ebn-Giaber Al-Battanius*, vulgò *Albategnius*, *Thabeth Ebn-Senan*, *Senan Ebn-Thabeth* Astronomus, *Matthaus Ebn-Junes* Dialecticus. *Aphriba* Ebn-*Adi*, Ebn-*Hamid*, Ebn-*Zacharia* Tagritensis, *Abdarrachmanus Suphi Razensis*, Astronomus, *Nadifolnafsus*, *Abraham Ebn-Helal Sabæus*, *Mohammad Ebn-Jabia Al-buzjani* Mathematicus, *Abu-li Isa Ebn-Zaraa* Dialecticus, *Abul Rihan Mohammad* Birunensis, *Abulpharagius Abdalla Ebn-Attib*, *Ebn-Botlan* Medicus, *Jabia Ebn-Isa Ebn-Giazla* Medicus, *Abulhasan* Astrologus, *Hebatolla* seu *Hebetalla*, tres hujus nominis Medici celebres, Christianus, Judæus & Mahometanus, *Samuel Ebn-Juda Andalutius*, Medicus Judæus, *Jabia Ebn Said* Medicus, *Moses Maimonides* Judæus, *Sahed Ebn Hebatolla* Medicus, ejusque frater *Abulchair* Archidiaconus, *Mohammad Al-Razi*, vulgò *Razes* ejusque discipuli, *Abdarrachmanus* Sarcacensis Medicus, *Ali Ebn Habal*, *Sued Thoma* filius; *Joseph Jabia* filius Septensis Medicus, *Hasron* Edessenus Medicus, *Giamaladdinus* Kophti, *Negemaddinus* Nahagevinensis, *Theodorus* Antiochenus, *Nasir* Tausensis, *Negemaddinus*, Kazuinensis.

22. Chronicon Syriacum, ab orbe condito ad suam usque ætatem perductum, & in partes III. divisum. Extat MS. in *Vatic.* Cod. Syr. XXIV. *in-4. bomb.* 421. Syriacis partim antiquis, partim recentibus literis, &

GRANDE BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE.

ſermone exaratus. Fragmentum verò habetur Cod. XXVII. *in-8. bomb.* 159.

Pars. I. Chronicon Patrum & Regum, in quo de rebus geſtis ab *Adamo* ad Regnum Chaldæorum ſub Nabuchodonoſor : à Chaldæis ad Medos & Perſas : ab his ad *Alexandrum* M. & Ptolemæos Ægypti Reges : mox de Imperatoribus Romanorum in Occidente & Oriente uſque ad *Heraclium* : demùm à Mahomete, Arabumque Imperio uſque ad Regnum Tartarorum, quos Mogulenſes vocant, ad annum Græc. 1600. Chriſti 1289. per capita 332. ABULPHARAGE.

Pars II. *Chronicon Patriarcharum Antiochiæ & Jacobitarum*, bipartitum : & *prior* quidem *pars* inſcribitur, *ſeries ſummorum Pontificum veteris Teſtamenti* ab Aaron uſque ad *Hananum* Caiphæ ſocerum, *h. e.* uſque ad Paſſionem Domini : *Altera* verò, *hiſtoria ſummorum Sacerdotum novi Teſtamenti* : ubi præjacta de Pontificatu Petri Apoſtoli ac ſedibus Patriarchalibus ab ipſo fundatis Præfatione, ſeries reſque geſtæ Patriarcharum Antiochiæ accuratè deſcribuntur ab *Evodio* ad *Ephramum* Amidenſem, qui eo tempore Eccleſiam Antiochenam rexit, quo *Severus* ob hæreſim ſede pulſus, Ægyptum & Syriam Monophyſitico errore inficiebat : Poſt *Severi obitum* ſequitur exacta Patriarcharum Jacobitarum hiſtoria *à Sergio*, qui primus ei genti præfuit ad *Nemrod* cognomento *Philoxenum*, qui obiit anno Græc. 1596. Chr. 1285. Hinc ab anonymo continuatur eadem hiſtoria uſque ad *Noë* Libaniotam, qui anno Græc. 1804. Chr. 1493. ordinatus fuit.

Pars III. *Chronicon Primatum, Patriarcharum, & Maphrianorum Orientis*, tum Chaldæorum Orthodoxorum, tum hæreticorum Neſtorianorum & Jacobitarum, à *Thoma* Apoſtolo ejuſque diſcipulis *Adæo* & *Agbæo* uſque *ad Jaballaham*, qui anno Græc. 1593. Chr. 1282. Neſtorianis præerat, & à *Marutha* primò Jacobitarum Maphriano, qui anno Græc. 939. ordinatus fuit, uſque ad annum 1597. quo *Bar-Hebræus* ipſe eam dignitatem apud ſuos gerebat. Continuatur eadem Maphrianorum Jacobitarum hiſtoria ab anno Græc. 1597. uſque ad annum 1807. quo Abraham à Noë Patriarcha Orienti præfectus eſt.

Opus luce dignum, & omnium quæ *Bar-Hebræus* edidit doctiſſimum æquè ac utiliſſimum, præſertim ſi de ſecunda & tertia parte ſermo ſit, quibus Eccleſiaſtica Syrorum Neſtorianorum & Jacobitarum hiſtoria Græcis Latiniſque prorsùs ignota mirificè illuſtratur. Sed & prior pars, quam idem Auctor Arabicè poſtea Publicavit, & pocockius Latinè interpretatus eſt, longè plura continet quàm hiſtoria Dynaſtiarum, ſive facta Arabum & Mogulenſium ſpectes, ſive res Chriſtianorum in Thracia, in Syria, in Meſopotamia & in Perſide.

Cauſam & methodum Chronici, Auctoreſque quos ſecutus eſt, refert in Præfatione. *Euſebium* ſcilicet Cæſareenſem, *Socratem* Scholaſticum, *Zachariam* Rhetorem, *Joannem* Aſiæ & *Dionyſium Tel-Maharenſem*, at prætęrea in priori parte *Anianum* laudat, *Methodium Arad Chananæum Aſaph*, *Joſephum* Hebræum, *Artemonem*, *Andronicum*, *Epiphanium*, *Clementem* Alexandrinum ; *Georgium*, *Georgium* alterum Arabum Epiſc. *Jacobum* & *Theophilum* Edeſſenos, & *Africanum*.

Epocham Seleucidarum, quæ & Græcorum & Alexandrea dicitur, ab

ABULPHARAGE. orbe condito ad suam usque ætatem ex diversis Auctorum sententiis hâc ratione colligit. » Ab *Adam* ad *Seleucum* juxta *Eusebium* anni 4889. Juxta » *Andronicum* 5083. Juxta *Georgium* Presbyterum Regtensem 5085. Juxta » *Africanum* 5083. Juxta *Theophilum* Edessenum 5197. Juxta *Jacobum* Edes-» senum 5149. Juxta *Georgium* Episc. Arabum 4929. Juxta *Anianum* » 5180. & menses X. cui & Græca τῶν LXX. versio consonat. Ea verò » quam hodie Græci tenent, *Theophilo* Edesseno consentit. Si igitur per-» fectis Seleuci annis 5197. & perfectis anni imperfecti, cujus initium » Tesri prior, h. e. October, mensibus unum mensem addamus; habebi-» mus annos perfectos solares ab *Adam*, mensesque itidem perfectos ex » anno imperfecto, cujus initium ex Septembri ducitur, quum nunc » dies currat decima Sept. anni Græc. 1587. Si, inquam, anno 1586. » annos 5197. & mensibus undecim, mensem unum addamus, colligemus » universim annos 6784. & dies 10. Sept. hujus anni imperfecti ad annum » 6785. referetur.

» Anni ab orbe condito ad Passionem Domini, colliguntur ab *Adam* » usque ad annum, quo passus est Servator noster, anni 5539. Is verò » annus Dominico die inchoatus fuit. Secundùm *Hippolitum* verò, & » *Joannem* & *Mar-Jacobum* 5550. Secundùm *Eusebium* 5232. Secundùm » *Syros* 4156. Secundùm *Africanum* 5532. Secundùm *alios* 5320. Secun-» dùm *traditionem multorum* 5509. Secundùm *Andronicum*, anno Græc. 342.

» Initium Hegiræ Mahometanæ ex *Bar-Hebræi* sententiâ, computus » quoque annorum Lunarium Arabicorum ab hoc anno inchoatur, qui » est ab *Adam* 6130. idemque Græcorum 993. & à Redemptore nostro » Sexcentesimus vigesimus quartus ». Quia (nimirùm addit *Assemanus*) Christum natum putat anno Græc. 309. non 311.

Auctores quorum scripta laudat: *Hipparchus* Mathematicus, *Hippocrates*, *Plato*, *Ptolemæus*, *Galenus*, *Alexander Aphrodisius*, *Theon* Alexandrinus, *Sergius*, *Athanasius* Amidensis, *Philagrius*, *Simeon Taibutha* Monachus, *Gregorius* Episc. *Theodosius* Patriarcha, *Honainus*, *Aaron* Presbyter, *Georgius* filius *Bochtjesu* Elamita, *Theophilus* filius *Thomæ* Edessenus, *Bochtjesu* filius *Georgii*, *Isa Abu Coraisi*, *Gabriel* fil. *Bochtjesu* Nestorianus, *Isaac*, *Hobaisus* filius, *Hasan*, *Thabet Abul-Hasan* filius *Korra*, *Thabetus* alter filius *Sinan* filii *Thabeti* majoris, *Abu-Ali Hasan* fil. *Haitam* Geometra Basorensis, *Avicenna*, quem Arabes *Abu-Ali Hosain* Ben-sina vocant, *Abulpharasius* Monachus Nestorianus, *Joseph* Monachus Jacobita, *Joannes Bar-Susan* Patriarcha Jacobitarum, Jahia h. e. *Joannes* fil. *Giazla* Medicus Bagdadensis, *Basilius* Episc. Edessenus Jacobita, *Dionysius Bar-Salibi*, *Fachreddinus Razi* scriptor Arabs, *Mobaddab* Medicus Bagdadensis cognomento *Bar-Habal*, *Nasir* Mathematicus & Philosophus.

Regni Persici initium, quod ad annum *Alexandri Severi* quartum, & Græcorum 538. consignat *Agathias* ad annum 542. at mendum in notis Arithmeticis observat *Assemanus*.

Nazaræorum in Phœnicia, (sectæ hominum ex Mahometanâ perfidiâ profluentium) curiosam originem & historiam tradit, ejusque ortum ad annum Græc. 1202. refert.

Demùm in secunda & tertia parte Chronici continentur à *fol.* 244. se-

GRANDE BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE.

ries Pontificum V. T. ab *Aaron* usque ad *Hananum*, sub quo passus est Christus. A *fol.* 247. series Pariarcharum Antiochiæ à S. *Petro* Apostolo ad *Severum* Acephalorum Primipilum. A *fol.* 265. series Patriarcharum Jacobitarum Syrorum ab eodem *Severo* usque ad *Philoxenum*, qui Jacobitis præerat anno Græc. 1596. A *fol.* 340. series eorundem Patriarcharum, ab anno qui suprà usque ad ann. 1804. A *fol.* 353. series Primatum & Patriarcharum Orientis, qui Chaldæis & Assyriis præfuêre à S. *Thoma* Apostolo ad annum Græc. 939. A *fol.* 365. series Maphrianorum Jacobitarum, & Patriarcharum Nestorianorum ab anno qui suprà, usque ad ann. 1807. ABULPHARAGE.

Hisce, (quæ omnia ex Assemano selegimus, Tom. II. Bibl. Orient. à *pag.* 244. ad 321.) subjungit doctissimus Maronita in gratiam historiæ Ecclesiasticæ studiosorum, Epitomen historiæ Syrorum Jacobitarum & Nestorianorum ex *Abulpharagii* Chronico concinnatam.

Il ne faut à present avoir que des yeux pour voir combien l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique l'emporte sur l'Auteur de la Grande Bibliotheque Ecclesiastique.

A la verité ce dernier trace d'abord l'idée qu'on doit se former des Auteurs, & marque leur état, leurs talens, leur merite, leurs défauts, & le siécle auquel ils vivoient; ensuite il donne le Catalogue le plus exact qu'il peut, de leurs Ouvrages, avec leurs veritables titres: il en fait la critique, ou adopte celle des Savans qui l'ont precedé; il indique toutes ou presque toutes les éditions qui en ont été faites; s'il sait quelque manuscrit qui n'ait pas été consulté, il a soin de le faire connoître: il rapporte quelquefois les paroles de l'Auteur, afin qu'on puisse juger de son stile: en un mot, suivant le plan & le systême de Gesner, qui a été si universellement applaudi, & qui sert de regle à tous les bons Journalistes de l'Europe; il entre dans le détail qui est seulement necessaire au Lecteur, afin qu'il ait une connoissance suffisante des Ouvrages: détail, qui dans un besoin, peut lui tenir lieu des Ouvrages mêmes, & le regler, s'il doit, ou s'il ne doit pas les acheter.

Mais ce détail forme souvent un long extrait: & ce long extrait est un gros Livre pour l'Auteur de la Bibliotheque Alphabetique, lequel aïant pris pour devise cet axiôme des Anciens: *Un grand Livre est un grand tourment*, n'a pas jugé à propos d'en courir les risques. Ce qui a achevé de l'y déterminer, c'est qu'il a craint de gêner, de retrécir & de rendre paresseux l'esprit de son prochain, en le conduisant toûjours par la main, sans lui permettre ni de s'égarer, ni de prendre l'essor, ni de porter un jugement diferent du sien. C'est pourquoi il a pris le sage parti de ne faire entrer dans chaque article que le nom de l'Auteur, les titres de ses Ouvrages, & les endroits de quelques collections où ils ont été inserez, au mépris des éditions, tant originales, qu'autres revûës, corrigées & augmentées, qui sont toûjours & plus fidelles & plus amples que celles des Compilateurs: Editions au reste qu'il suppose n'avoir jamais existé, puisque ce n'est que sur cette supposition qu'il a entrepris sa Bibliotheque, & que sa Bibliotheque tire en effet son prix de cette supposition. Or, vous m'avoüerez, M. qu'il faut avoir de l'esprit, du loisir & de l'érudition à revendre, pour former & executer de tels projets. J'ai l'honneur d'être, &c.

FIN.

## APPROBATION.

J'AI lû par l'ordre de Monsieur le Garde des Sceaux un Manuscrit intitulé : *Eclaircissemens Litteraires sur un projet de Bibliotheque Alphabetique, sur l'Histoire Litteraire de Cave, & sur quelques autres Ouvrages semblables, avec des Regles pour étudier & pour bien écrire, par ***.* FAIT à Paris le 22. Octobre 1735.

SECOUSSE.

## PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à nos amés & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevoît de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : Salut, Notre bien-amé NICOLAS-FRANÇOIS LE BRETON fils, Libraire à Paris, Nous ayant fait supplier de lui accorder nos Lettres de Permission pour l'impression d'un Manuscrit, qui a pour Titre : *Eclaircissemens Litteraires sur un projet de Bibliotheque Alphabetique, sur l'Histoire Litteraire de Cave, & sur quelques autres semblables* : offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contre-scel des Presentes; Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de faire imprimer ledit Livre cy-dessus specifié, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la date desdites presentes. Faisons défenses à tous Libraires-Imprimeurs & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre Obéissance : A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril 1725; & qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de Copie à l'impression dudit Livre, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sr Chauvelin; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin; le tout à peine de nullité des Présentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie desdites Presentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est Notre plaisir. Donné à Paris le dixiéme jour du mois de Novembre, l'an de grace 1735, & de notre Regne le vingt-uniéme. Par le Roi en son Conseil. SAINSON.

*Registré sur le Registre IX. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris,* N° 198 *fol.* 186. *Conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28. Février 1723. A Paris, le 12. Novembre 1735.*

G. MARTIN, *Syndic.*